This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT

SUR LES ACTIVITÉS DE

L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour l'année

1962

Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 1963

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE

L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour l'année 1962

(98e année d'existence de l'Union)

En application des dispositions de l'article 10, paragraphe 2. *u)* de la Convention internationale des télécommunications, Genève, 1959, et de la Résolution N° 123 du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant aux Membres et aux Membres associés de l'Union.

Conformément à la Décision N° D.259 du Conseil d'administration, ce rapport a été divisé en deux parties; la Partie A contient les questions présentant un intérêt particulier pour l'ECOSOC, et la Partie B des renseignements complémentaires destinés aux spécialistes à l'intérieur des administrations.

En ce qui concerne les détails financiers, il y a lieu de se reporter au Rapport de gestion financière établi conformément à l'article 10, paragraphe 2. *t)* de la Convention et publié séparément.

Genève, le 25 mars 1963.

Gerald C. GROSS

Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

Partie A

Pages

I. L'objet de l'U.I.T. et son organisation 5

II. Aperçu général des activités de l'Union durant l'année 1962 9

III. L'Administration de l'U.I.T.

3.1 Questions de personnel 15
3.2 Finances 18

IV. Relations avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales 22

Partie B

V. Membres et Membres associés de l'Union 27

VI. Activités de l'Union en 1962

6.1 Conférences et Réunions 29
6.2 Dix-septième session du Conseil d'administration 29
6.3 Activités du Secrétariat général
6.3.1 Généralités 31
6.3.2 Publication de documents 31
6.3.3 Le Journal des télécommunications 32
6.4 Activités du Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.) . . 32
6.5 Activités du Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.) 34
6.6 Activités du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.) 35
6.7 Coopération technique 36
6.8 Inauguration du nouveau bâtiment du siège de l'Union 41

Annexes

Annexe 1: Situation au 31 décembre 1962 des divers pays par rapport aux Actes de Genève (1959) et aux Règlements y annexés et à divers Accords, Conventions et Arrangements 43

Annexe 2: Résumé des recettes et des dépenses de l'année 1962 56

Annexe 2 a): Etat des dépenses totales pour les divers organismes, y compris leur part des services généraux — Exercice 1962 58

Annexe 3: Résumé des prévisions budgétaires de l'U.I.T. pour l'année 1962 établi dans la forme adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées 59

Annexe 4: Liste des documents publiés par l'Union en 1962 62

Annexe 5: Liste des conférences ou réunions des Nations Unies auxquelles l'Union a été invitée durant la période du 1er janvier au 31 décembre 1962 66

Annexe 6: Assistance technique réalisée sous les auspices de l'U.I.T. en 1962 . . . 68

Annexe 7: Situation des principaux débiteurs de l'Union au 31 décembre 1962 . . 83

Annexe 8: Organisation des Commissions d'études du C.C.I.R. 84

Annexe 9: Organisation des Commissions d'études du C.C.I.T.T. 85

Annexe 10: Liste des dons offerts à l'Union par les Administrations Membres et par l'industrie des télécommunications 86

PARTIE A

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

I. L'OBJET DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET SON ORGANISATION

Origine et historique: L'Union internationale des télécommunications est la plus ancienne des organisations intergouvernementales qui soient devenues des Institutions spécialisées en relation avec les Nations Unies. Elle est issue du développement de l'une des grandes inventions du XIX^{e} siècle, le télégraphe, qui bien vite franchit les frontières des Etats afin de relier entre elles les principales villes de l'Europe. Pour établir un réseau télégraphique international, une action internationale était essentielle: il fallait en effet s'entendre sur les systèmes techniques à utiliser, sur des méthodes uniformes de traitement des messages, sur la perception des taxes, enfin sur une procédure de comptabilité internationale.

Aux ententes bilatérales entre pays limitrophes succédèrent des accords internationaux entre des groupes régionaux de pays, pour aboutir à une association intereuropéenne. Des pays extra-européens vinrent petit à petit se joindre aux premiers membres et une organisation vraiment internationale vit ainsi le jour. C'est à Paris que l'Union télégraphique internationale fut créée, en 1865, en vertu de la première Convention télégraphique internationale. Les pays Membres décidèrent de poser les bases d'un règlement applicable au service télégraphique. L'expérience acquise les conduisit plus tard à modifier ce règlement. Enfin, en 1868, on prit à Vienne la décision d'instituer un Bureau international permanent qui aurait son siège à Berne.

Le service téléphonique international ne se développa que bien plus tard et ses progrès furent plus lents. Ce n'est qu'en 1927 que ce service devint mondial, la radio ayant alors permis à la voix humaine de franchir les océans. Cependant, dès 1885, les premières dispositions concernant le service téléphonique international avaient été arrêtées à Berlin.

Lorsque la T.S.F. (radiotélégraphie) devint une réalité pratique vers la fin du XIX^{e} siècle, on vit immédiatement quel complément inappréciable du fil et du câble on avait entre les mains; seule la radio permettait en effet d'établir des télécommunications entre la terre et les navires en mer. La première Convention radiotélégraphique internationale fut signée à Berlin en 1906 par vingt-sept Etats maritimes. La Conférence radiotélégraphique internationale de Washington (1927) marque une étape fondamentale dans le développement des radiocommunications, car c'est à cette conférence que fut adopté le premier tableau de répartition des bandes de fréquences.

En 1932 se tinrent à Madrid deux conférences de plénipotentiaires: une Conférence télégraphique et téléphonique et une Conférence radiotélégraphique. A cette occasion, les deux conventions en vigueur furent fondues en une seule, la Convention internationale des télécommunications, et les pays qui signèrent cette Convention et qui y adhérèrent constituèrent l'Union internationale des télécommunications, laquelle succéda alors à l'Union télégraphique internationale. Quatre Règlements furent annexés à la Convention de Madrid, le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique, le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications.

Une Conférence de plénipotentiaires se réunit à Atlantic City en 1947 afin de reviser la Convention de Madrid. Elle apporta à l'organisation de l'Union des changements radicaux: de nouveaux organismes permanents furent créés, l'U.I.T. devint l'Institution spécialisée en relation avec les Nations Unies dans le domaine des télécommunications, enfin son siège fut transféré de Berne à Genève.

Objet de l'Union: L'Union a pour objet de maintenir et d'étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes; de favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunication, d'accroître leur emploi et de généraliser, le plus possible, leur utilisation par le public; d'harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes.

Structure de l'Union:

L'organisation de l'Union repose sur:

1. la Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'Union;
2. les Conférences administratives;
3. le Conseil d'administration;
4. les organismes permanents désignés ci-après:
   a) le Secrétariat général,
   b) le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.),
   c) le Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.),
   d) le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.).

La Conférence de plénipotentiaires: La Conférence de plénipotentiaires se réunit à des intervalles qui ne sont normalement pas inférieurs à cinq ans, en vue de déterminer la politique générale selon laquelle l'Union doit remplir sa mission. Elle passe en revue les travaux accomplis par l'Union et revise la Convention si elle le juge nécessaire. Elle établit les bases du budget ainsi que le plafond des dépenses pour la période allant jusqu'à sa prochaine réunion. Elle élit les Membres de l'Union appelés à composer le Conseil d'administration, ainsi que le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, etc. La dernière Conférence de plénipotentiaires a eu lieu à Genève en 1959.

La Conférence administrative des radiocommunications: L'objet essentiel de cette conférence est de reviser le Règlement des radiocommunications, en examinant s'il y a lieu d'y incorporer les divers accords intervenus depuis sa réunion précédente. La dernière réunion de la Conférence administrative des radiocommunications a eu lieu à Genève en 1959.

La Conférence administrative télégraphique et téléphonique: L'objet essentiel de cette conférence est de reviser le Règlement télégraphique et le Règlement téléphonique. La dernière réunion de la Conférence administrative télégraphique et téléphonique a eu lieu à Genève en 1958.

Le Conseil d'administration: Le Conseil d'administration de l'U.I.T. est composé de 25 Membres de l'Union élus par la Conférence de plénipotentiaires, en tenant compte de la nécessité d'une représentation équitable de toutes les parties du monde. Il se réunit en session annuelle au siège de l'Union. Le Conseil d'administration est chargé de prendre toutes mesures pour faciliter la mise à exécution, par les Membres et les Membres associés, des dispositions de la Convention, des Règlements, des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et, le cas échéant, des décisions des autres conférences et réunions de l'Union. Il assure également une coordination efficace des activités de l'Union. En particulier, il contrôle le fonctionnement administratif de l'Union, examine et arrête les budgets annuels, établit des règlements administratifs et financiers, prend les dispositions nécessaires pour la convocation des conférences, favorise la coopération internationale en vue d'octroyer une assistance technique aux pays nouveaux ou en voie de développement, etc.

Le Secrétariat général: Le Secrétaire général, assisté par un Vice-Secrétaire général, est responsable devant la Conférence de plénipotentiaires et devant le Conseil d'administration, pour l'ensemble des attributions dévolues au Secrétariat général et pour la totalité des services administratifs et financiers de l'Union. Il assure l'unité d'action pour ce qui touche aux questions administratives, à l'assistance technique, aux relations extérieures, à l'information publique, et à toute autre question importante expressément formulée par le Conseil d'administration. Le Secrétariat général fournit le secrétariat des conférences et assure le travail de secrétariat qui les précède et qui les suit; il tient à jour les nomenclatures officielles, publie les documents rassemblés par les autres organismes permanents ainsi que par lui-même et par les conférences,

distribue les documents publiés, etc. Il publie chaque mois le *Journal des télécommunications*, en trois éditions séparées (anglaise, espagnole et française). De plus, le Secrétaire général prépare le projet de budget annuel, établit un rapport de gestion financière et un compte soumis chaque année au Conseil d'administration, de même qu'un rapport annuel sur les activités de l'Union.

Le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.): Les tâches essentielles du Comité international d'enregistrement des fréquences consistent:

a) à effectuer une inscription méthodique des assignations de fréquence faites par les différents pays, de manière à fixer, conformément à la procédure prévue dans le Règlement des radiocommunications et, le cas échéant, par les décisions des conférences compétentes de l'Union, la date, le but et les caractéristiques techniques de chacune de ces assignations afin d'en assurer la reconnaissance internationale officielle;

b) à fournir des avis aux Membres et Membres associés, en vue de l'exploitation d'un nombre aussi grand que possible de voies radioélectriques dans les régions du spectre des fréquences où des brouillages nuisibles peuvent se produire;

c) à exécuter toutes les tâches additionnelles relatives à l'assignation et à l'utilisation des fréquences prescrites par une conférence compétente de l'Union, ou par le Conseil d'administration avec le consentement de la majorité des Membres de l'Union en vue de la préparation d'une telle conférence ou en exécution de ses décisions;

d) de tenir à jour les dossiers indispensables ayant trait à l'exercice de ses fonctions.

Le Comité international d'enregistrement de fréquences se compose de onze membres indépendants élus par la Conférence administrative des radiocommunications. Ces membres doivent être pleinement qualifiés par leur compétence technique dans le domaine des radiocommunications et posséder une expérience pratique en matière d'assignation et d'utilisation des fréquences. En outre, pour permettre une meilleure compréhension des problèmes qui viennent devant le Comité, chaque membre doit être au courant des conditions géographiques, économiques et démographiques d'une région du globe. Le Comité dispose d'un secrétariat spécialisé.

Les Comités consultatifs internationaux: Le Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.) est chargé d'effectuer des études et d'émettre des avis sur des questions techniques et d'exploitation relatives aux radiocommunications.

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.) est chargé d'effectuer des études et d'émettre des avis sur des questions techniques, d'exploitation et de tarification concernant la télégraphie et la téléphonie.

Dans l'accomplissement de ses tâches, chaque Comité consultatif doit porter dûment attention à l'étude des questions et à l'élaboration des avis directement liés à la création, au développement et au perfectionnement des télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement, dans le cadre régional et dans le domaine international. Sur demande des pays intéressés, chaque Comité consultatif peut aussi faire des études et donner des conseils sur les problèmes relatifs aux télécommunications nationales de ces pays.

Les administrations des Membres et des Membres associés de l'Union sont de droit membres de chaque Comité consultatif international. Peut également en être membre toute exploitation privée reconnue, sous réserve de l'approbation du Membre ou Membre associé qui l'a reconnue. Le fonctionnement de chaque C.C.I. est assuré par son assemblée plénière, réunie normalement tous les trois ans, par les Commissions d'études — composées d'experts des Administrations — qu'elle constitue pour traiter les questions à examiner, par un secrétariat spécialisé qui assiste le directeur, enfin par des laboratoires ou installations techniques créés par l'Union. On trouvera à l'Annexe 8 et à l'Annexe 9 du présent rapport les organigrammes des différentes Commissions d'études des C.C.I.

Les questions étudiées par chaque Comité consultatif international, et sur lesquelles il est chargé d'émettre des avis, lui sont confiées par la Conférence de plénipotentiaires, par une Conférence administrative, par le Conseil d'administration, par l'autre Comité consultatif ou par l'I.F.R.B. Ces questions s'ajoutent à celles que l'assemblée plénière du C.C.I. intéressé a décidé de retenir, ou, dans l'intervalle des assemblées plénières, à celles dont l'inscription a été demandée par au moins douze Membres ou Membres associés de l'Union.

Certaines de ces questions sont communes aux deux Comités consultatifs et en conséquence sont traitées par des commissions mixtes comportant des représentants des deux comités.

Il convient de mentionner tout spécialement la Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R., appelée Commission du Plan général pour le développement des réseaux de télécommunications. Cette commission comprend trois sous-commissions, à savoir, pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

La Commission du Plan est chargée d'établir un plan de développement du réseau international destiné à aider les Administrations et Exploitations privées reconnues quand elles concluent entre elles des accords en vue d'organiser et d'améliorer les services internationaux entre leurs pays; en outre elle examine dans les différentes régions du monde les questions techniques, d'exploitation et de tarification que la mise en œuvre du plan pose aux pays neufs ou en voie de développement et provoque éventuellement l'étude de ces questions par les deux C.C.I.

* * *

Coopération technique : La « coopération technique » est le nom sous lequel on désigne désormais ce qu'on appelait auparavant l'« assistance technique ». L'U.I.T. participe depuis 1951 au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et joue depuis un rôle de plus en plus grand dans ce domaine important, elle participe également dans le Fonds spécial des Nations Unies ainsi que dans le Programme OPEX.

Le Département de la coopération technique du Secrétariat général administre un programme au titre duquel des experts sont envoyés dans divers pays du monde entier, afin de les conseiller dans le domaine de la télégraphie, de la téléphonie ou des radiocommunications ou de les aider à former leurs propres techniciens. C'est également dans le cadre de ce programme que de nombreux étudiants suivent des cours relatifs aux télécommunications dans des pays autres que le leur.

L'I.F.R.B. fournit une assistance technique d'une autre sorte. En plus de ses tâches relatives à l'enregistrement des fréquences et aux examens techniques qui s'y rapportent, l'I.F.R.B. est notamment chargé: *a*) de fournir une assistance spéciale aux administrations des pays qui ont besoin d'une telle assistance afin de rechercher des fréquences appropriées pour leurs services radioélectriques; *b*) de faire des études à long terme sur l'utilisation du spectre des fréquences; *c*) de procéder à des enquêtes sur l'utilisation de certaines fréquences, en particulier dans les cas de brouillages nuisibles; *d*) d'administrer une procédure dont l'objet est d'améliorer les services de radiodiffusion à ondes décamétriques des administrations.

Les Comités consultatifs internationaux fournissent également une assistance technique puisque, aux termes de la Convention, ils doivent porter dûment attention à l'étude des questions et à l'élaboration des avis directement liés à la création, au développement et au perfectionnement des télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement, dans le cadre régional et dans le domaine international.

II. APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE L'UNION DURANT L'ANNÉE 1962

Le présent chapitre a pour objet de donner, sous une forme résumée, les renseignements sur les activités de l'Union dont le détail figure à la Partie B du présent rapport. Le Chapitre III du présent rapport contient des détails sur la gestion administrative de l'Union en 1962, et le Chapitre IV des renseignements sur les relations de l'U.I.T. avec l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres organisations internationales.

Composition de l'Union

Durant l'année 1962, le nombre des Membres de l'Union est passé de 111 à 117, par suite de l'adhésion des pays ci-après à la Convention internationale des télécommunications:

République de Haute-Volta
République Islamique de Mauritanie
République Arabe Syrienne
République de Somalie
République Rwandaise
Tanganyika

Au cours de l'année, le nombre des Membres associés est tombé à 3, « l'Afrique occidentale britannique » ayant été dissoute et le « Territoire du Ruanda-Urundi » ayant cessé d'exister en tant que tel le 1er juillet 1962.

Le tableau 1 de l'Annexe 1 au présent rapport indique quelle était, au 31 décembre 1962, la situation des divers pays par rapport à la Convention internationale des télécommunications de Genève, 1959.

Conférences et réunions

Il n'a été tenu aucune conférence en 1962, mais des travaux préparatoires ont été entrepris en vue de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques et de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'attribuer des bandes de fréquences pour les radiocommunications spatiales, qui se tiendront en 1963.

Un groupe de travail chargé par le Conseil d'administration d'étudier les méthodes de travail actuelles des conférences des radiocommunications, en vue de réduire la durée de ces dernières, de favoriser l'élaboration de règlements plus cohérents et plus complets et de diminuer le nombre de délégués et d'experts qui doivent y participer, s'est réuni à Genève du 3 au 18 octobre 1962. Ce groupe de travail, qui se composait des représentants de 18 Membres de l'Union et des représentants des organismes permanents, a rédigé un rapport qui sera soumis au Conseil d'administration pour examen lors de sa 18e session.

En outre, les Commissions d'études des Comités consultatifs internationaux ont tenu d'importantes réunions auxquelles ont participé un grand nombre d'experts des administrations de nombreux pays.

Le Conseil d'administration

Les représentants des 25 membres du Conseil d'administration ont assisté à la 17e session de cet organe, qui a eu lieu à Genève du 5 mai au 9 juin 1962. On trouvera en page 30 du présent rapport des détails relatifs aux principaux points de l'ordre du jour et aux décisions importantes qui ont été prises.

Le Secrétariat général

Le Chapitre III du présent rapport expose en détail quelles ont été en 1962 les principales activités du Secrétariat général en matière administrative, tandis que les activités dans le domaine de la Coopération technique sont résumées ci-dessous. Un volume de travail considérable a été également effectué en liaison avec les autorités genevoises au sujet du nouveau bâtiment de l'U.I.T. En mars 1962, il a été possible de transférer l'ensemble du personnel dans le nouveau bâtiment; celui-ci a été inauguré par U Thant, le Secrétaire général des Nations Unies, le 3 mai 1962.

Une fois le déménagement terminé, on a pu mettre en œuvre les nouvelles recommandations formulées par le Conseil d'administration sur la base du rapport d'un groupe d'experts qui, en 1960, a procédé à une expertise sur le fonctionnement des divers secrétariats spécialisés.

Le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)

Le Comité a continué à s'acquitter de ses tâches, telles qu'elles lui sont assignées selon les dispositions de la Convention et du Règlement des radiocommunications, Genève, 1959, lequel est entré en vigueur le 1er mai 1961. Dans le cadre de ces tâches, qui touchent à l'utilisation, à la notification, à l'examen technique et à l'enregistrement des fréquences, des mesures spéciales ont dû être prises afin que les administrations de leur côté et le Comité du sien appliquent de façon minutieuse les dispositions du nouveau Règlement des radiocommunications. Les nouvelles dispositions du Règlement des radiocommunications d'après lesquelles le Comité doit procéder à des enquêtes sur l'utilisation des fréquences et donner une assistance spéciale aux administrations des pays qui en ont besoin sont entrées pleinement en vigueur, et les résultats obtenus sont encourageants.

Conformément aux prescriptions de la Conférence administrative des radiocommunications, Genève, 1959, le Comité a procédé à l'examen ou au réexamen technique des assignations de fréquences, selon les dispositions de l'article 9 du Règlement des radiocommunications, en vue de l'inscription de ces dernières dans la Liste internationale des fréquences.

Le nombre des cas de brouillages nuisibles sur lesquels l'I.F.R.B. a été chargé de faire une enquête a augmenté de 64% par rapport à 1961. Les cas de brouillages nuisibles résultant de l'encombrement du spectre radioélectrique ont été particulièrement nombreux dans les bandes des services fixe, aéronautique et de radiodiffusion.

L'application de la procédure décrite à l'article 10 du Règlement des radiocommunications pour les bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décamétriques a été couronnée de succès. Le Comité a publié les quatre Horaires de 1962 en même temps que des recommandations tendant à les améliorer; les réactions des administrations conduisent à penser que cette procédure devient de plus en plus efficace. Dans le cadre de cette procédure, le Comité présente des recommandations grâce auxquelles il a été possible de réduire l'encombrement et de corriger des cas d'incompatibilité apparente entre émissions notifiées dans les bandes du service de radiodiffusion à ondes décamétriques. Des renseignements provenant du contrôle des émissions ont servi à confirmer que la procédure était appliquée avec succès; ses résultats sont mentionnés dans les Horaires définitifs, afin de servir de base à l'élaboration des Horaires provisoires suivants, compte tenu de l'expérience acquise au cours de la période précédente.

Des Résumés des renseignements provenant du contrôle international des émissions, faisant état d'environ 40 000 observations par mois, ont été établis sous une nouvelle forme, qui permet de donner aux administrations davantage de renseignements sur les émissions observées. Maintenant, ces Résumés sont publiés plus rapidement après réception des renseignements. Sous leur nouvelle forme, les Résumés doivent être d'une plus grande valeur pratique pour les administrations et présenter plus d'utilité en ce qui concerne le choix des fréquences pour des liaisons déterminées.

Aux termes de la Résolution N° 22 de la Conférence de plénipotentiaires, le Comité a loué une calculatrice électronique à partir du 1er juillet 1962. Cette calculatrice a été utilisée pour établir, en vue de leur publication, les Horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décamétriques,

ainsi que les Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions. Le Comité est en train de prendre les mesures voulues pour que cette calculatrice soit employée dans d'autres applications encore.

Le Comité a pris les mesures propres à donner suite aux décisions de la Conférence européenne de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques. Il s'est occupé tout spécialement des travaux techniques préparatoires à la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques ainsi qu'aux progrès réalisés dans le domaine des télécommunications spatiales. Le Comité est également en train de mettre au point les données dont a besoin le Groupe d'experts pour sa seconde session.

Le Comité s'est chargé d'organiser des cycles d'études sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences. Il a rédigé et publié un manuel contenant un cours par correspondance qui permettra aux participants de se préparer aux cycles d'études et dont ils pourront se servir comme ouvrage de référence pendant les cycles eux-mêmes.

Le Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.)

En 1962, le C.C.I.R. s'est essentiellement consacré à deux activités principales, à savoir aux réunions intérimaires des Commissions d'études au cours du premier semestre et à la préparation de la X[e] Assemblée plénière.

La Commission d'études IX (Faisceaux hertziens) et la Commission mixte C.C.I.R./C.C.I.T.T. (C.M.T.T.) pour les transmissions télévisuelles sur de grandes distances, se sont réunies à Paris du 12 au 23 février.

Les Commissions d'études IV (Systèmes utilisés dans les télécommunications spatiales et radioastronomie) et VIII (Contrôle international des émissions) se sont réunies à Washington du 12 au 23 mars.

Entre le 4 avril et le 23 mai, les six Commissions d'études suivantes se sont réunies à Genève: Commissions d'études I (Emetteurs), II (Récepteurs), III (Systèmes utilisés dans les services fixes), V (Propagation, compte tenu des effets dus à la terre et à la troposphère), VI (Propagation ionosphérique) et VII (Fréquences-étalons et signaux horaires).

Les Commissions d'études X (Radiodiffusion), XI (Télévision) et XII (Radiodiffusion tropicale) se sont réunies à Bad-Kreuznach du 13 au 29 juin.

En règle générale, les résultats des travaux de ces diverses réunions se présentent sous la forme de propositions soumises pour adoption à la X[e] Assemblée plénière; cette Assemblée devra également étudier les contributions aux travaux des Commissions d'études XIII et XIV, qui n'ont pas tenu de réunions intérimaires.

Comme prévu à l'origine, la X[e] Assemblée plénière aurait dû se tenir à New Delhi, sur l'invitation du Gouvernement indien, du 16 janvier au 15 février 1963. L'Administration indienne a malheureusement été obligée d'annuler cette invitation; elle l'a fait par télégramme en date du 1[er] décembre 1962. Le Directeur a immédiatement proposé que la X[e] Assemblée plénière se réunisse à Genève, aux dates et avec le programme initialement prévus. La proposition du Directeur a été acceptée et des mesures ont été prises en vue d'organiser l'Assemblée au Palais Electoral.

Six Questions nouvelles et trois nouveaux Programmes d'études ont été acceptés par correspondance au cours de l'année écoulée; le Directeur les a répartis entre les diverses Commissions d'études du C.C.I.R.

Comme ce fut déjà le cas au cours des dernières années, le Directeur et le Vice-Directeur ont consacré un temps considérable aux travaux des divers Comités et Commissions de l'Union: Comité de coordination, Commission des marchés, Commission de gestion de la Caisse d'assurance, etc.

Le personnel technique est également resté en étroits contacts avec d'autres organisations internationales, notamment la C.E.I., l'U.R.S.I., l'U.E.R., l'O.I.R.T., dont les travaux sont étroitement liés à ceux du C.C.I.R. et il a pris part à un grand nombre de réunions de ces organisations.

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.)

L'année 1962 a été une année de grande activité pour les Commissions d'études du C.C.I.T.T.: 301 journées de réunions.

Ce sont les problèmes posés par le développement des câbles sous-marins intercontinentaux du type téléphonique qui ont dominé les études faites aussi bien en téléphonie qu'en télégraphie; des progrès substantiels ont été accomplis dans l'élaboration d'un plan mondial d'acheminement ainsi que d'un plan mondial de numérotation; les méthodes d'exploitation et de signalisation intercontinentales ont fait l'objet de projets actuellement en cours d'examen par les administrations intéressées; les nouvelles caractéristiques de transmission ont été précisées.

Les télécommunications spatiales commencent à poser des problèmes au C.C.I.T.T.; les liaisons par satellites ne sont encore qu'à un stade expérimental limité, mais leur développement ne tardera pas à poser des problèmes nouveaux d'exploitation, de transmission et de signalisation.

Une réunion pour le plan de développement du réseau international en Afrique s'est tenue à Dakar en janvier 1962; une réunion analogue qui devait se tenir à Bogota en novembre 1962 pour l'Amérique latine a été annulée au dernier moment.

Suivant les décisions prises par le Conseil d'Administration en application de la Convention Internationale des Télécommunications de Genève 1959 (alinéa 179), la IIe Assemblée Plénière du C.C.I.T.T. a pris, à la demande des pays neufs ou en voie de développement, les dispositions nécessaires pour entreprendre des études sur les télécommunications nationales de ces pays. Ces études effectuées en liaison avec les activités des sous-commissions régionales du Plan (Afrique, Amérique latine, Asie) vont en particulier conduire, après l'Assemblée plénière de 1964, à la publication d'un manuel de base sur la planification des réseaux automatiques nationaux.

Coopération technique

Etant donné l'intérêt porté à la coopération technique par l'ECOSOC, les activités de l'Union dans ce domaine sont décrites en quelque détail.

L'opinion émise à la fin de 1961, selon laquelle les activités de l'Union en matière de coopération technique continueraient de se développer au cours des années à venir, a été confirmée par les faits survenus pendant l'année considérée.

L'année 1962 constituant la seconde moitié du premier programme biennal qui avait été établi en vertu des décisions du Conseil économique et social de juillet 1960, a fourni l'occasion d'analyser les résultats de ce mode de mise en œuvre par rapport à ceux du système annuel qui était précédemment en vigueur. Les résultats obtenus durant l'année ont montré nettement les avantages que présente la souplesse inhérente aux programmes biennaux. C'est ainsi qu'un certain nombre de missions d'un an qui, selon l'ancien système, n'auraient été accomplies qu'en partie pendant la durée du programme, ont été menées complètement à chef, les douze mois qui leur étaient impartis ayant pu être étalés sur les années 1961 et 1962. Les pays bénéficiaires ont également émis l'opinion que cela leur avait permis d'établir des plans plus satisfaisants d'utilisation de l'aide reçue, car ils savaient que tout ce qui ne serait pas employé en 1961 resterait à leur disposition l'année suivante.

Le programme biennal a conduit en 1962 à un autre résultat que l'on n'avait pas discerné aussi clairement en 1960. Etant donné le long délai qui sépare l'approbation du programme biennal de sa seconde année d'exécution, les cas d'appel aux fonds d'urgence ont été plus fréquents que les années précédentes. C'est ainsi que l'aide attribuée à ce titre à l'Union par le Président-directeur a atteint près de 10% de celle qui avait été mise à sa disposition pour 1962 au titre du programme agréé. Ceci s'est trouvé grandement facilité par le fait que le Conseil économique et social avait accru le pouvoir discrétionnaire du Président-directeur du Bureau de l'Assistance technique.

La majeure partie du programme supplémentaire établi en 1961 à l'intention des nouveaux pays indépendants d'Afrique a été mise en œuvre durant l'année. Une autre particularité du pro-

gramme destiné à l'Afrique a été le grand nombre de bourses d'études qui ont été sollicitées par les pays et de stages qui ont eu lieu en 1962. Parfois, les experts prévus ont cédé la place à un certain nombre de boursiers, ce qui a permis d'étendre aux propres nationaux des pays bénéficiaires les avantages de l'assistance.

L'exécution des projets régionaux, dont il a été fait mention l'an passé, s'est poursuivie en 1962. Outre la mission régionale déjà en cours en Asie du sud-est (Bangkok), deux autres composées chacune de deux experts, se sont installées en Afrique occidentale (Accra) et en Amérique centrale et du sud (Mexico). Comme les années précédentes, les experts établis à Bangkok ont continué d'œuvrer en collaboration étroite avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Ceux de l'Afrique occidentale ont procédé à une étude préliminaire consacrée aux pays de la région, notamment de ceux où il n'y avait pas d'experts nationaux. Les experts régionaux installés en Amérique latine ont également effectué une étude analogue en ce qui concerne les problèmes que posent les télécommunications dans la région des Caraïbes et dans les pays de l'Amérique du Sud. Tous les experts régionaux, et plus particulièrement ceux établis en Amérique latine et en Afrique occidentale, ont été appelés, après un bref préavis, par plusieurs pays de leur région respective, pour aider ces derniers à résoudre des problèmes qui ne nécessitaient pas d'experts à long terme ou pour lesquels il n'en était pas prévu dans les programmes relevant du P.E.A.T. de ces pays. Les experts se trouvant en Amérique latine ont également collaboré avec la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement à l'étude préalable entreprise sur les possibilités d'investissement en matière de télécommunications dans les cinq pays de l'Amérique centrale et à Panama.

L'une des modifications que l'ensemble du P.E.A.T. a subie constamment en ce qui concerne la nature de l'assistance requise, à savoir la préférence que les pays ont marquée de plus en plus pour des bourses au lieu d'experts, s'est également reflétée dans la part du Programme qui revenait à l'Union.

Une certaine quantité de matériel de télécommunications, représentant une valeur totale de 190 760 dollars, a été fournie à 13 pays, sur lesquels 10 étaient des pays africains. L'octroi de ce matériel, qui répondait à des fins de formation, de démonstration ou était destiné à des expériences, coïncidait en général avec des missions d'experts.

Dans le domaine de l'Assistance technique, le Fonds spécial est resté une importante source supplémentaire qui a permis à l'Union de donner à ses Membres la possibilité d'obtenir des ressources substantielles pendant de plus longues périodes. C'est ainsi que, à la fin de l'année, le nombre des projets approuvés était passé à 7 et que d'autres projets étaient soumis à l'étude du Fonds.

Au commencement de l'année, quatre projets étaient approuvés et des Plans d'opérations avaient été signés pour trois d'entre eux. Dans le courant de l'année, trois autres projets ont été approuvés et des Plans d'opération signés pour cinq autres. Pour les deux autres projets, les négociations entre le gouvernement intéressé et le Fonds relatives au Plan d'opération avaient été menées à bien et ces projets étaient prêts pour la signature.

Outre ces projets, pour lesquels l'Union a été désignée comme agent d'exécution, le Fonds a approuvé pendant l'année une demande régionale en vue d'une enquête préalable sur les possibilités d'investissement dans les six pays de l'Amérique centrale, à savoir: Costa Rica, El Salvador, Guatémala, Honduras, Nicaragua et Panama. Pour ce projet, c'est la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement qui a été nommée agent d'exécution. Néanmoins, l'Union a collaboré étroitement avec la Banque à divers stades de ce projet, tant lors de sa préparation qu'après son approbation.

A la fin de l'année, sept nouvelles demandes d'assistance étaient soumises à l'examen du Fonds spécial. Six de ces demandes concernent des projets de formation professionnelle en Afghanistan, en Colombie, au Ghana, en Indonésie, en Thaïlande et au Vénézuéla. Il s'agit de projets de type classique. La septième demande qui émane de l'Inde, concerne une assistance en vue de la création d'installations destinées à des expériences et à des recherches en matière d'utilisation de communications par satellites. Comme c'est là la première demande de ce genre, le Fonds y a porté un très vif intérêt, car elle constitue pour lui une branche d'activité nouvelle.

La mission qui est en cours au Vénézuéla depuis 1959 dans le cadre du programme d'assistance technique à titre onéreux a été poursuivie par le gouvernement de ce pays en 1962, avec l'aide de trois experts.

Vers la fin de l'année, Kuwait et l'Arabie Saoudite ont demandé à l'Union de leur fournir des experts dans le cadre du Programme d'assistance technique à titre onéreux.

Le Programme OPEX est appliqué directement par les Nations Unies, mais le Bureau de gestion de l'assistance technique de cette organisation prend l'avis de l'Union sur divers points lorsqu'il est question de télécommunications. L'avis de l'Union a été demandé quand il s'est agi de choisir des experts OPEX à l'intention de trois pays.

Durant l'année, l'Union a continué de recevoir des offres d'assistance technique en nature émanant des pays plus développés. Parmi les plus importantes figuraient celle de la République de Chine qui invitait les pays voisins à participer à un cycle d'études organisé à l'Institut de recherche électronique et de formation professionnelle de Taïpeh; l'offre de l'Administration colombienne de former dans son Empresa Nacional de Telecomunicaciones des personnes originaires de pays voisins aux méthodes de comptabilité et d'organisation en matière de télécommunications, et l'offre du gouvernement colombien de recevoir des élèves d'autres pays d'Amérique latine à la Faculté d'électronique et de télécommunications de l'Université Popayan.

L'Administration française a organisé à Paris, du 3 au 15 décembre 1962, un cycle d'études destiné tout particulièrement aux pays francophones nouvellement indépendants d'Afrique. Le thème en était « Les principes généraux de l'organisation des réseaux nationaux de télécommunications dans les pays tropicaux ».

L'Union a continué à participer aux opérations des Nations Unies au Congo (Léopoldville). Un aspect important de l'activité de l'Union a consisté à organiser la formation à l'étranger d'un grand nombre de citoyens congolais dans le cadre de programmes bilatéraux. Leur retour au Congo est prévu vers la fin de 1963; comme ils seront alors des techniciens parfaitement formés, ils devraient créer dans le pays un vaste cadre technique national.

Outre ce programme bilatéral de bourses, des préparatifs étaient également en cours, en vue de la création à Léopoldville d'un institut de formation professionnelle destiné à former sur place un grand nombre de techniciens pour lesquels la demande est constante.

Autre fait important survenu durant l'année à propos des opérations dans la République du Congo (Léopoldville): l'offre faite à titre d'aide bilatérale par la République Fédérale d'Allemagne de fournir de l'équipement de radiocommunications pour une valeur de près d'un million de dollars. Cet équipement a été donné à titre d'aide directe, de gouvernement à gouvernement, mais la mission que l'U.I.T. entretient sur place a dû s'occuper des installations connexes, des essais et de la mise en service.

III. L'ADMINISTRATION DE L'U.I.T.

3.1 Questions de personnel

3.1.1 Au 31 décembre 1962, à l'exception du personnel engagé à court terme, 328 personnes étaient employées dans les divers organismes de l'Union, dont 16 fonctionnaires élus, 242 titulaires d'engagements permanents (dont 33 fonctionnaires nommés pour une période de stage) et 70 titulaires de contrats de durée déterminée.

Tableau 1

Répartition du personnel (à l'exception des contrats à court terme) dans les divers organismes de l'Union *)

Organisme	Fonctionnaires élus	Nombre de contrats		Total
		Permanents	De durée déterminée	
Secrétariat général	2	120	22	144
I.F.R.B.	11	88	43	142
C.C.I.T.T.	1	22	2	25
C.C.I.R.	2	12	3	17
	16 (16)	242 (237)	70 (61)	328 (314)

3.1.2 Le tableau des effectifs correspondant au budget pour l'année 1962 comportait 352 emplois. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année, parmi les fonctionnaires au bénéfice de contrats permanents ou de durée déterminée: cinq retraites, trois départs à l'expiration du contrat, huit démissions (dont 6 de fonctionnaires permanents), deux licenciements en période de stage et un transfert dans une autre organisation.

3.1.3 Le nombre des employés engagés à court terme en 1962 est indiqué dans le tableau suivant. On remarquera que, par rapport à 1961, le nombre des contrats (prolongations non comprises) a doublé, le nombre des journées de travail a augmenté de 50%. En ce qui concerne les traducteurs, les sténo-dactylographes et les ronéotistes et assembleuses, le nombre des contrats comme celui des journées de travail a doublé.

*) Pour faciliter la comparaison on a porté entre parenthèses les chiffres correspondant à fin 1961.

TABLEAU 2

Personnel engagé à court terme

	Nombre de contrats	Nombre total de journées de travail
Interprètes	111	1.678
Conseiller	1	195
Techniciens II	2	136
Ingénieurs II	2	362
Traducteurs	36	2.192
Administrateurs adjoints I	5	356
Correcteurs d'épreuves	3	346
Dessinateurs	3	260
Menuisiers	2	334
Secrétaires	26	2.383
Opérateurs d'interprétation simultanée	15	507
Commis	28	2.914
Dactylographes et sténo-dactylographes	144	11.174
Opératrices (téléphone)	11	161
Mécanographes	30	3.185
Assembleuses et ronéotistes	62	4.341
Garçons de bureau	9	605
Messagers et commis de distribution	34	2.131
Manutentionnaires	15	333
	539	33.593

TABLEAU 3

Répartition du personnel selon les grades

Grade	Secrétariat général		I.F.R.B.		C.C.I.T.T.		C.C.I.R.		Totaux	
Fonctionnaires élus	2		11		1		2		16	
	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.
D.2										
D.1	2				1				3	
P.5	5				2		1		8	
P.4	4	1	5		1		2		12	1
P.3	17	4	12	4	1		2		32	8
P.2	7		9	5	6		1		23	5
P.1	7		1		2		1		11	
G.7	5		7	1	1				13	1
G.6	9		3	3	1	1	2		15	4
G.5	17	3	24	2	4		2		47	5
G.4	19		21	7	2		1	3	43	10
G.3	16	7	3	17	1	1			20	25
G.2	6	5	3	4					9	9
G.1	6	2							6	2
Totaux	120	22	88	43	22	2	12	3	242	70
	144		142		25		17		328	

TABLEAU 4

Répartition géographique au 31.12.62

Pays	Fonctionnaires élus	Grades										Total général
									Emplois de caractère technique			
		D.2	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	G.7	G.6	G.5	
Afghanistan							1					1
Argentine (République)	1				1	1						3
Australie (Commonwealth de l')							1					1
Belgique						1					1	2
Bulgarie (République Populaire de)						1						1
Canada											1	1
Chine	1					2						3
Colombie (République de)								1				1
Cuba	1											1
Danemark							1					1
Espagne					1	2	4	2	1			10
Etats-Unis d'Amérique	2		1			2						5
France	2		2	3	3	4	2	1	1		2	20
Inde (République de l')	1			1			1	1				4
Irlande						1						1
Italie						1	1	1				3
Japon	1					2	1					4
Mexique							1					1
Nouvelle-Zélande					1							1
Pakistan	1					2						3
Paraguay							1					1
Pays-Bas (Royaume des)									1		2	3
Pologne (République Populaire de)	1					1						2
République Fédérale d'Allemagne					1	1	1	1		2	1	7
République Populaire Fédérative de Yougoslavie						1						1
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	2			2	3	7	2	1			1	18
Sudafricaine (République) et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest	1											1
Suède									1			1
Suisse (Confédération)	1			1	3	10	8	3	2	3	5	36
Tchécoslovaque (République Socialiste)				1			1					2
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	1					1	2					4
Totaux	16	–	3	8	13	40	28	11	6	5	13	143

3.1.4 La répartition du personnel selon les grades, dans les divers organismes, est indiquée au Tableau 3 (page 16). Il convient de noter que dans la colonne « Secrétariat général » figurent en majorité des emplois appartenant aux services communs qui travaillent pour tous les organismes de l'Union, ainsi que les emplois du Département de la Coopération technique (à noter également qu'il a été tenu compte du fait que certains fonctionnaires sont au bénéfice d'une indemnité spéciale de fonctions).

3.1.5 On trouvera dans le Tableau 4 (page précédente) la répartition géographique du personnel de l'Union telle qu'elle se présentait à fin 1962 pour le personnel de la catégorie professionnelle, ainsi que pour le personnel affecté à des emplois de caractère technique des grades G.7, G.6 et G.5 (conformément au Statut du personnel, article 4.2, le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux emplois de la catégorie des services généraux, sauf en ce qui concerne les emplois de caractère technique des grades G.7, G.6 et G.5). En 1962, le nombre des nationalités représentées est passé à 31.

3.1.6 L'installation des services de l'Union dans son nouveau bâtiment s'est réalisée par étapes afin d'éviter dans toute la mesure du possible des perturbations dans la vie administrative et les rapports entre les différents organismes et services. Elle a d'ores et déjà permis une amélioration dans la centralisation des tâches administratives; il a ainsi été possible de faire face à l'accroissement constant du volume de travail sans que l'effectif du personnel soit augmenté dans les mêmes proportions.

3.2 Finances

Conformément à l'article 10 de la Convention, le Secrétaire général établit un rapport de gestion financière qui est communiqué, après approbation par le Conseil d'administration aux Membres et Membres associés de l'Union. Ce rapport contient toutes les considérations et toutes les données relatives aux finances de l'Union. Il paraît néanmoins indiqué de reproduire ici le budget de l'année 1962, afin que les lecteurs de ce rapport aient une idée des crédits affectés aux différentes activités de l'Union. En conséquence, nous avons reproduit dans les annexes au présent document:

a) le budget de l'année 1962 (y compris les crédits additionnels) tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration au cours de sa 17e session, 1962;

b) le budget de l'année 1962 dans la forme prescrite à l'article 9, paragraphe 3 du Règlement financier de l'Union, c'est-à-dire dans la forme résumée adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées.

A la suite des décisions de la Conférence de plénipotentiaires, Genève, 1959, le budget de l'Union englobe, à partir de l'année 1961, aussi bien les dépenses récurrentes de l'Union que celles afférentes aux conférences convoquées sur décision ou avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union et les dépenses de toutes les réunions des Comités consultatifs internationaux.

Par le Protocole additionnel II à la Convention internationale des télécommunications, Genève, 1959, le Conseil d'administration a été autorisé à établir le budget annuel de l'Union dans la limite de 11.500.000 francs suisses pour les dépenses récurrentes de l'Union. Il est également autorisé à dépasser cette limite pour tenir compte des augmentations des échelles de traitements, des contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris les indemnités de poste admises par les Nations Unies pour être appliquées à leur personnel en fonction à Genève et des fluctuations du cours du change entre le franc suisse et le dollar U.S. qui entraîneraient pour l'Union des dépenses supplémentaires.

Par le même protocole, le Conseil d'administration a été autorisé à approuver les dépenses relatives aux conférences convoquées sur décision ou avec l'approbation de la majorité des Membres

de l'Union et aux réunions des Comités consultatifs internationaux dans la limite de 1.184.000 francs suisses. Il a été en outre autorisé à dépasser cette limite si ce dépassement pouvait être compensé par des crédits disponibles sur une année précédente.

Lors de sa session de l'année 1961, le Conseil d'administration a arrêté le budget de l'Union à 12.045.400 francs suisses en ce qui concerne les dépenses récurrentes, à 1.372.000 francs suisses en ce qui concerne les dépenses des conférences et réunions, à 540.510 francs suisses en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique et à 1.088.550 francs suisses en ce qui concerne le budget annexe des publications.

Par sa Résolution N° 452, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le montant de l'unité contributive au même niveau que pour l'année 1961, c'est-à-dire à 23.296 francs suisses, en prévoyant un prélèvement du Compte de provision de l'U.I.T. de 667.264 francs suisses pour équilibrer le budget.

Au cours de sa 17e session, 1962, et à la suite de modifications intervenues dans le système commun des traitements et indemnités des Nations Unies et des institutions spécialisées, le Conseil d'administration par sa Résolution N° 489 a été amené à autoriser l'inscription au budget de crédits additionnels. Compte tenu de ces crédits additionnels, les budgets de l'année 1962, approuvés par le Conseil d'administration au cours de l'année 1962, se sont donc élevés à:

14.606.400 francs suisses pour le budget de l'Union, dont
13.274.400 francs suisses de dépenses récurrentes
1.292.000 francs suisses de dépenses pour les conférences et réunions
40.000 francs suisses de dépenses couvertes par d'autres recettes
680.830 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique
1.088.550 francs suisses pour le budget annexe des publications.

Au cours de sa 17e session et par sa Résolution N° 489, le Conseil a décidé de couvrir les crédits additionnels approuvés au cours de cette session par un prélèvement additionnel du compte de provision, étant entendu que le Secrétaire général, en collaboration avec les chefs des organismes permanents, s'efforcera de réaliser dans l'exécution du budget le maximum d'économies, afin de réduire dans toute la mesure du possible le prélèvement du compte de provision, prévu pour une somme totale de 1.702.728 francs suisses.

En ce qui concerne le budget de l'année 1963, il a été arrêté par le Conseil d'administration à 15.934.100 francs suisses, conformément à la Résolution N° 490. Par cette dernière, le Conseil d'administration a arrêté le budget des comptes spéciaux des dépenses administratives de la Coopération technique à 730.500 francs suisses et le budget annexe des publications à 1.562.200 francs suisses. Il a en outre fixé le montant de l'unité contributive pour l'année 1963 à 28.780 francs suisses.

Enfin, le Conseil d'administration a fixé à 2.500 francs suisses pour 1963 la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions du C.C.I.R. ou du C.C.I.T.T. pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et pour les organisations internationales non exonérées en vertu de la Résolution N° 222 (modifiée).

Classification des Membres et Membres associés de l'Union pour la répartition des dépenses de l'Union

Le nombre d'unités contributives s'élevait à la date du 1er janvier 1962 à 544½ unités pour 112 Membres et 4 Membres associés. A la suite de l'adhésion de:

Mauritanie (République Islamique de) . .	dès avril	1962 (½ unité)
République Arabe Syrienne	dès août	1962 (1 unité)
République Somalie	dès septembre	1962 (1 unité)
Tanganyika	dès octobre	1962 (½ unité)
Rwandaise (République)	dès décembre	1962 (½ unité)

le nombre des Membres s'élevait à fin 1962 à 117 Membres portant à 548 le total des unités.

Trésorerie de l'Union

Pour faire face aux dépenses courantes du mois de décembre 1962, des avances d'un total de 1.300.000 francs suisses ont dû être demandées à la Confédération suisse, ceci conformément aux dispositions de la Résolution N° 15 de la Conférence de plénipotentiaires, Genève 1959, et à l'accord conclu avec le Gouvernement de la Confédération suisse.

Grâce aux rentrées relativement satisfaisantes des contributions de l'année 1963, il a été possible de rembourser la totalité de ces avances avant la clôture de l'exercice 1962.

Contributions arriérées *)

	Francs suisses
Total des sommes dues au titre des arriérés à la date du	
31 décembre 1960	2.602.057,19
31 décembre 1961	2.976.870,44
31 décembre 1962	3.793.217,38

Malgré les démarches entreprises au cours de l'année 1962 par le Secrétaire général en vue d'obtenir le règlement des contributions arriérées, la situation de ces comptes ne s'est pas améliorée. On trouvera dans l'annexe 7 la situation au 31 décembre 1962 des principaux débiteurs de l'Union en retard dans le paiement de leur contribution. Cette situation sera discutée lors de la 18e session du Conseil d'administration.

Caisses d'assurance du personnel de l'U.I.T.

Au 31 décembre 1962, les Caisses et Fonds auxquels sont affiliés les fonctionnaires de l'U.I.T., groupaient 390 membres (y compris 28 retraités) se répartissant de la façon suivante:

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies:		
membres de plein droit (dont 1 expert de la coopération technique)	244	
membres associés (dont 37 experts de la coopération technique)	100	344 membres
Fonds des compléments de la Caisse d'assurance de l'U.I.T.:		
personnel en activité	1	
personnel pensionné	14 **)	15 membres
Fonds de pensions de la Caisse d'assurance de l'U.I.T.:		
personnel en activité	17	
personnel pensionné	14	31 membres

Le Fonds de réserve et des compléments de rentes de la Caisse d'assurance de l'U.I.T. a servi, en 1962, quatorze pensions de retraite **) ou d'invalidité. A noter que trois retraités, membres de ce fonds, touchent conjointement une prestation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Par ailleurs, deux anciens fonctionnaires ne perçoivent une pension que de la Caisse commune. Le Fonds de réserve et des compléments de rentes a servi également deux rentes de veuves et quatre rentes d'orphelins.

Le Fonds de pensions pour sa part a servi les pensions de retraite à quatorze anciens fonctionnaires. Il a, en outre, servi trois rentes de veuves.

*) « Arriérés » désigne les sommes dues dont l'échéance remonte à plus d'une année.
**) Y compris deux rentes viagères.

Au 31 décembre 1962, l'actif de la Caisse d'assurance de l'U.I.T. s'élevait à 7.731.612,05 francs suisses.

Le rapport de gestion de la Caisse d'assurance de l'U.I.T. qui fait l'objet de la deuxième partie du Rapport de gestion financière pour l'année 1962, donne toutes les informations au sujet des travaux effectués par la commission de gestion de cette caisse d'assurance.

IV. RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Nations Unies

Les relations de l'Union avec les Nations Unies ont continué à se dérouler dans le meilleur esprit de collaboration. Elles sont particulièrement étroites dans le domaine administratif maintenant que l'U.I.T. applique le système commun des traitements, d'indemnités et de pensions. Comme d'habitude, la coopération réalisée par la représentation mutuelle aux conférences ou réunions a été complétée par un échange assez important de correspondances et de documents. On trouvera en annexe 5 au présent rapport une liste des conférences ou réunions tenues en 1962 sous les auspices des Nations Unies, auxquelles l'Union a été invitée, avec l'indication de celles auxquelles l'Union a été représentée.

Coordination des activités des Nations Unies et des institutions spécialisées

A sa session de 1962, le Conseil d'administration de l'U.I.T. a pris note des résolutions suivantes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa XVI[e] session et par le Conseil économique et social à ses XXXI[e] et XXXII[e] sessions:

Assemblée générale

N° 1706 (XVI) — Création d'un Fonds d'équipement des Nations Unies

N° 1709 (XVI) — Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales

N° 1710 (XVI) — Décennie des Nations Unies pour le développement (I): programme de coopération économique internationale

N° 1711 (XVI) — Réaffirmation de la Résolution 1522 (XV) relative à l'accélération du courant des capitaux et l'assistance technique aux pays en voie de développement

Conseil économique et social

N° 819 (XXXI) — Liberté de l'information

N° 823 (XXXII) — Décentralisation des activités et des opérations de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales

N° 834 (XXXII) — Développement de la Coopération scientifique et technique et des échanges d'expérience

N° 836 (XXXII) — Moyens d'augmenter le courant des capitaux privés.

A noter que, d'une façon générale, en dehors du domaine administratif, les activités de l'U.I.T. ne posent que rarement des problèmes de coordination avec celles des Nations Unies. Elles donnent lieu par contre à une coordination assez poussée avec d'autres organisations ayant des activités connexes dans le domaine technique.

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

L'U.I.T. a porté la plus grande attention à la Résolution 1721 (XVI) de l'Assemblée générale relative à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Donnant suite à la Partie D de cette résolution, son Conseil d'administration lors de sa 17e session a soumis un premier rapport au Conseil économique et social à sa XXXIVe session et à l'Assemblée générale à sa XVIIe session. Des représentants de l'U.I.T. ont assisté aux réunions des divers organismes des Nations Unies qui ont examiné ce rapport, à savoir (par ordre chronologique): le Sous-comité scientifique et technique et le Sous-comité juridique du Comité pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Genève, mai-juin 1962), le Conseil économique et social (Genève, juillet 1962), le Comité pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (New York, septembre 1962) et l'Assemblée générale (New York, décembre 1962).

Le Conseil d'administration de l'U.I.T., à sa session de 1963, fera le point des derniers développements dans ce domaine et soumettra aux Nations Unies un second rapport rédigé à la lumière de la Résolution No 1802 de ladite organisation.

Décennie des Nations Unies pour le développement

L'U.I.T. s'est associée aux études poursuivies au sein du Comité administratif de coordination en vue de donner sa pleine efficacité à la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il doit être souligné à ce sujet que si, en dehors des activités de coopération technique (Programme élargi d'assistance technique et Fonds spécial), elle n'opère pas sur la base de programmes spécifiques de portée et de durée bien définies et financés individuellement, elle concourt par ses travaux généraux à plus ou moins long terme au développement économique de tous les pays. C'est ainsi par exemple que les efforts particuliers qu'elle poursuit actuellement en matière de coordination de l'utilisation des fréquences radioélectriques et de planification de réseaux de télécommunication entrent parfaitement dans le cadre des efforts généraux entrepris au titre de la décennie des Nations Unies.

Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées

Au cours de l'année 1962, l'U.I.T. a collaboré très activement aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. C'est ainsi qu'elle a nommé un secrétaire scientifique, qui doit être assisté pendant la Conférence elle-même de quatre secrétaires de séance. D'autre part, l'Union a préparé une étude sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'intention plus particulièrement des pays nouveaux ou en voie de développement. La Conférence, dont l'ordre du jour comprend une section relative aux télécommunications, se réunira à Genève du 4 au 20 février 1963.

Relations avec les Institutions spécialisées et les autres Organisations internationales

Comme d'habitude, l'U.I.T. est restée en relations étroites avec les institutions techniques dont l'intérêt est orienté plus particulièrement vers les télécommunications, c'est-à-dire l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation consultative intergouvernementale de la navigation maritime. Elle a en outre continué à coopérer avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement dans le cadre d'une étude des possibilités de financement de plans de développement des télécommunications dans les pays de l'Amérique centrale.

Il y a maintenant plusieurs années que l'Union entretient des relations de collaboration avec l'UNESCO en raison du rôle des télécommunications dans les domaines de l'information des masses et de la liberté de l'information. En 1962 ont eu lieu des consultations avec cette organisation au sujet du développement des moyens d'information en Afrique, des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des problèmes de télécommunications posés en océanographie.

Outre les institutions spécialisées, un certain nombre d'organisations internationales — en général de caractère non gouvernemental — ont maintenu une étroite coopération avec l'Union.

Les organisations ci-après peuvent être citées cette année:

Fédération astronautique internationale (F.A.I.)
Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (O.I.R.T.)
Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.)
Comité international radiomaritime (C.I.R.M.)
Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.)
Commission électrotechnique internationale (C.E.I.)
Conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension (C.I.G.R.E.)
Organisation internationale de normalisation (I.S.O.)
Organisation internationale de la police criminelle (O.I.P.C.)
Union astronomique internationale (U.A.I.)
Commission de la recherche spatiale (C.O.S.P.A.R.)

Coopération technique

Dans le domaine de la coopération technique, l'Union a continué d'entretenir des relations étroites avec le Bureau de l'Assistance technique des Nations Unies et avec les autres organisations internationales membres du Comité de l'Assistance technique. Elle a participé aux réunions du B.A.T. à New York et Genève, et s'est fait représenter au C.A.T. ainsi qu'au Conseil d'administration du Fonds spécial.

Les relations ont été maintenues avec le siège des Nations Unies en ce qui concerne le programme OPEX; l'Union a été consultée au sujet du choix des experts.

Au cours de l'année 1962, l'Union a continué à coopérer activement avec les Nations Unies dans le cadre des opérations civiles dans la République du Congo (Léopoldville). En plus de l'envoi au Congo de techniciens provenant de plusieurs Administrations Membres de l'Union, des mesures ont été prises afin de mettre à profit des offres d'assistance bilatérale pour la formation de techniciens congolais en Allemagne et en France. Un contact très étroit a été maintenu avec les services du Chef des opérations civiles à Léopoldville, pour la mise en œuvre de la partie « télécommunications » des opérations exécutées dans ce pays.

PARTIE B

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

V. MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'UNION

1. Le 31 décembre 1962, l'Union comptait 117 Membres, à savoir:

a) les pays ou groupes de territoires cités à l'Annexe 1 à la Convention de Genève, à l'exception du « Congo Belge et Territoire du Ruanda-Urundi »;

b) les 22 pays ci-après, qui sont devenus Membres de l'Union après le dépôt d'un instrument d'adhésion à la Convention:

	devenu Membre le:
République du Cameroun	22.12.1960
République Centrafricaine	2.12.1960
République du Congo (Brazzaville)	13.12.1960
République de Côte d'Ivoire	23.12.1960
République Gabonaise	28.12.1960
République du Mali	21.10.1960
République du Niger	14.11.1960
République du Sénégal	15.11.1960
République du Tchad	25.11.1960
République de Chypre	24. 4.1961
République du Congo (Léopoldville)	6.12.1961
République du Dahomey	1. 1.1961
République Malgache	11. 5.1961
Fédération de Nigeria	11. 4.1961
Sierra Leone	30.12.1961
République Togolaise	14. 9.1961
République de Haute-Volta	16. 1.1962
République Islamique de Mauritanie	18. 4.1962
République Arabe Syrienne	24. 8.1962
République Somalie	28. 9.1962
République Rwandaise	12.12.1962
Tanganyika	31.10.1962

2. Le 31 décembre 1962, l'Union comprenait également 3 Membres associés, à savoir ceux que mentionne l'Annexe 2 à la Convention de Genève à l'exception du « Territoire sous tutelle de la Somalie sous Administration italienne » [1]) et de l'« Afrique occidentale britannique » — cette dernière ayant été dissoute. [2])

Le Territoire du Ruanda-Urundi, qui était devenu Membre associé le 30 décembre 1960, a cessé d'exister à ce titre le 1er juillet 1962. La République Rwandaise est devenue Membre de l'Union. Le Royaume de Burundi fait des démarches en vue de devenir Membre de l'Union.

3. On se souviendra que la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959), entrée en vigueur le 1er janvier 1961, a été signée pour le compte de 85 pays ou groupes de territoires. En 1962, 20 pays signataires de la Convention de Genève l'ont ratifiée, ce qui a porté à 55 le nombre total des ratifications.

---

[1]) La République Somalie est devenue Membre de l'Union.

[2]) La Fédération de Nigeria et la Sierra Leone sont devenues Membres de l'Union. La Gambie fait maintenant partie du Membre de l'Union désigné sous le nom de « Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ».

Au cours de la même année, 10 pays ont adhéré à la Convention de Genève, ce qui a porté à 26 le nombre total des adhésions.

En exécution de la Décision N° D 287 du Conseil d'administration, le Secrétaire général a adressé une lettre de rappel aux pays qui ont signé la Convention de Genève (1959) mais ne l'ont pas encore ratifiée, aux pays non signataires dont le nom figure à l'Annexe 1 à la Convention et qui n'ont pas accédé à cette Convention, et aux pays qui n'ont pas encore approuvé les divers Règlements administratifs.

4. Le Tableau 1 de l'Annexe 1 au présent document indique la situation des Membres et Membres associés par rapport à la Convention de Genève à la date du 31 décembre 1962. L'annexe 1 contient également des renseignements relatifs aux conventions et accords conclus aux termes des dispositions du Règlement des radiocommunications.

5. Le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein a demandé à adhérer à l'Union en qualité de Membre le 29 novembre 1962. Les Membres de l'Union ont été priés de se prononcer sur cette demande avant le 11 avril 1963.

VI. ACTIVITÉS DE L'UNION EN 1962

6.1 Conférences et réunions

Il n'a été tenu aucune conférence en 1962, mais les organismes permanents ont entrepris des travaux préparatoires à la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques et à la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'attribuer des bandes de fréquences pour les radiocommunications spatiales, qui se tiendront en 1963.

Réunion du groupe de travail chargé d'étudier la structure des conférences des radiocommunications et des règlements des radiocommunications

Comme il est indiqué ci-après au paragraphe 6.2, le Conseil d'administration a autorisé l'étude des procédures actuelles des conférences des radiocommunications, en vue de réduire la durée de ces dernières, de favoriser l'élaboration de règlements plus cohérents et plus complets et de diminuer le nombre de délégués et d'experts qui doivent y participer.

L'une des raisons essentielles qui ont amené le Conseil à prendre cette mesure est le fait que la Conférence administrative des radiocommunications de 1959 avait nécessité la présence de quelque 700 délégués pendant presque cinq mois. De plus, du fait que les commissions, les sous-commissions et les groupes de travail tenaient simultanément leurs réunions, les petites délégations ont éprouvé des difficultés particulières pour suivre l'ensemble des travaux de la conférence.

Cette étude a été entreprise par un groupe de travail composé de représentants des Administrations de la Belgique, de la Chine, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la République de l'Inde, de l'Etat d'Israël, de l'Italie, de la Norvège, du Pakistan, du Royaume des Pays-Bas, de la République des Philippines, de la République Fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, de la Suède, de la Confédération suisse et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, et de représentants des organismes permanents de l'U.I.T., qui se sont réunis au siège de l'U.I.T. à Genève du 3 au 18 octobre 1962.

Le groupe de travail a rédigé un rapport qui sera soumis à l'examen du Conseil d'administration lors de sa 18e session.

6.2 17e Session du Conseil d'administration

6.2.1 On se rappellera que le Conseil d'administration est chargé de prendre toutes mesures pour faciliter la mise à exécution, par les Membres et Membres associés, des dispositions de la Convention et des règlements et des décisions de la Conférence de plénipotentiaires, et d'assurer une coordination efficace des activités de l'Union.

6.2.2 Le Conseil a tenu sa 17e session à Genève, du 5 mai au 9 juin 1962. Y assistaient, les représentants des 25 membres du Conseil, soit: la République Argentine, le Commonwealth de l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la République de Colombie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la France, la République de l'Inde, l'Iran, l'Italie, le Japon, le Royaume du Maroc, le Mexique, la République des Philippines, la République Arabe Unie, la République Fédérale d'Allemagne, la République Populaire Fédérative de Yougoslavie, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, la Confédération suisse, la République Socialiste Tchécoslovaque, la Tunisie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

6.2.3 En dehors de l'examen des rapports annuels et des questions administratives courantes, l'ordre du jour de la 17e session comportait un certain nombre de questions importantes qui ont fait l'objet de décisions du Conseil. Parmi ces dernières, il convient d'accorder une mention particulière à celles-ci:

Communications spatiales

En réponse à la Résolution No 1721 (XVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil a rédigé un rapport sur « Les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique », qui doit être soumis à l'ECOSOC et à l'Assemblée générale.

Sur approbation de la majorité des Membres de l'Union, le Conseil a décidé de convoquer à Genève, le 7 octobre 1963, la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'attribuer des bandes de fréquences pour les radiocommunications spatiales. L'ordre du jour de la Conférence a été établi, étant entendu que le Conseil pourrait, à sa 18e session, y adjoindre d'autres points. Le Secrétaire général de l'U.I.T. a, par suite, reçu pour instruction d'inviter les Membres et Membres associés à soumettre des informations sur:

a) les progrès et le développement techniques en matière de télécommunications spatiales;

b) les sujets qu'ils considèrent comme pouvant faire l'objet d'une coopération internationale en vue de mettre en œuvre les objectifs énoncés dans la Résolution No 1721 (XVI) de l'Assemblée générale, et

c) parmi ces sujets, ceux qui devraient éventuellement figurer à l'ordre du jour de la Conférence de 1963.

Conférences africaines de radiodiffusion

Le Conseil a estimé que la réunion, dans un proche avenir, de conférences chargées d'examiner l'attribution de fréquences aux stations de radiodiffusion sonore et de télévision servirait les intérêts des pays africains. Il a proposé de tenir deux conférences, l'une en 1963 pour les bandes des ondes métriques et décimétriques, l'autre en 1964 pour les bandes de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques.

Encombrement des bandes de fréquences comprises entre 4 et 27,5 MHz

Le Conseil, après étude du rapport intérimaire du Groupe d'experts qui s'était réuni à Genève en septembre 1961 pour examiner ce problème, a décidé qu'il conviendrait que le groupe tienne sa deuxième session en juin 1963.

Revision éventuelle de la structure des Conférences des radiocommunications et des Règlements des radiocommunications

Le Conseil a autorisé l'étude des procédures actuelles des conférences des radiocommunications en vue de réduire la durée de ces dernières, de favoriser l'élaboration de textes réglementaires plus cohérents et plus complets et de diminuer le nombre des délégués et des experts qui doivent y participer. Il a été décidé que cette étude serait effectuée par un groupe de travail composé de représentants qualifiés des administrations qui aiderait le Secrétariat général et l'I.F.R.B. et se réunirait à Genève en octobre 1962.

Modifications des conditions de service établies dans le cadre du régime commun des Nations Unies

Le Conseil a décidé que, à compter du 1er janvier 1962, les échelles des traitements de base, des indemnités de poste et des allocations familiales des fonctionnaires de l'U.I.T. de la catégorie professionnelle et de la catégorie des conseillers supérieurs seraient alignées sur celles qui ont été mises en vigueur aux Nations Unies à cette date. Les traitements de base des fonctionnaires élus de l'U.I.T. ont subi des augmentations analogues. Le Conseil a également autorisé le Secrétaire

général à faire bénéficier le personnel des services généraux de nouvelles conditions identiques à celles qui ont été appliquées par les Nations Unies au personnel de l'Office européen et prenant effet à la même date.

6.3 Activités du Secrétariat général

6.3.1 *Généralités*

Les principales activités exercées par le Secrétariat général en 1962 dans les domaines des questions administratives et de l'Assistance technique font l'objet d'une description détaillée dans les chapitres appropriés du présent rapport. Il convient de mentionner également le volume de travail considérable, effectué en liaison avec les autorités genevoises, au sujet du nouveau bâtiment de l'U.I.T. En mars 1962, il a été possible de transférer l'ensemble du personnel dans le nouveau bâtiment; celui-ci a été inauguré par U Thant, le Secrétaire général des Nations Unies, le 3 mai 1962 (voir le paragraphe 6.8 ci-après).

Une fois le déménagement terminé, on a pu mettre en œuvre les nouvelles recommandations formulées par le Conseil d'administration sur la base du rapport d'un groupe d'experts qui en 1960, a procédé à une expertise sur le fonctionnement des divers secrétariats spécialisés.

Comme on l'a déjà signalé plus haut, des travaux préparatoires de caractère administratif ont été exécutés par le Secrétariat général en vue des réunions de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques, et de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'attribuer des bandes de fréquences pour les radiocommunications spatiales — deux conférences qui doivent avoir lieu à Genève en 1963.

6.3.2 *Publication de documents*

Conformément à une Résolution prise par le Conseil à la suite du rapport d'expertise, le Service des publications, ventes et expéditions est chargé, depuis 1962, de l'expédition de tous les documents du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R. L'année 1962 ayant été très chargée pour les deux C.C.I., le travail de la Section expéditions s'est trouvé grandement accru par cette nouvelle tâche et, après l'installation dans le nouveau bâtiment, il est devenu indispensable d'allouer à cette section davantage d'espace pour que les documents des C.C.I. puissent y trouver place. Du fait que les autres organismes ont augmenté leur documentation pendant cette année, l'espace disponible pour stocker les publications destinées à la vente suffit à peine et, dans un avenir pas très éloigné, cette question deviendra sans doute préoccupante.

Durant la période du 1er janvier au 30 novembre 1962, le Service des publications, ventes et expéditions a acheminé les correspondances et expédié les publications et documents dont le détail est donné ci-après — les chiffres pour 1961 (correspondant à douze mois) sont indiqués entre parenthèses, après les chiffres de 1962 (qui portent seulement sur onze mois):

7.432 (10.272)	correspondances d'arrivée concernant des commandes
30.815 (28.627)	lettres expédiées
85.700 (92.654)	envoi de publications
121	colis expédiés par poste aérienne
7.410 (9.242)	factures
48 (53)	relevés de comptes.

De plus, 304 (615) caisses et 18 (77) containers ont été envoyés à différentes administrations Membres de l'Union et 25.200 imprimés ont été expédiés directement de l'imprimerie.

Les frais de port se sont élevés à 213.075 (229.110) francs suisses.

La Section expéditions a également pris les dispositions nécessaires pour expédier par la route du matériel nécessaire à plusieurs réunions organisées en Europe.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 17e session, le prix des documents vendus aux administrations des Membres et Membres associés de l'Union a été, en 1962, majoré de 4% à titre de frais généraux; pour les autres souscripteurs, la majoration a été de 10%.

Le programme de publication des documents de service a été normalement poursuivi. Parmi les publications parues dans le courant de 1962, il y a lieu de citer la Mire normalisée du C.C.I.T.T., ouvrage consacré à la transmission des fac-similés et à la phototélégraphie. Dans le courant de l'année, il a été nécessaire de rééditer plusieurs documents destinés à la vente, des besoins imprévus s'étant fait jour après la clôture, dans les délais indiqués, des listes de souscriptions. Ceci n'est pas inhabituel, mais le cas s'est présenté plus fréquemment en 1962 que les années précédentes. Il est difficile de trouver à cela une raison particulière; sans doute est-ce dû en partie au nombre accru des Membres de l'Union et à une publicité plus efficace.

La liste complète des publications publiées en 1962 figure en annexe 4 avec, pour chacune d'elles, l'indication du tirage.

6.3.3 *Le Journal des télécommunications*

Le principal changement apporté au Journal des télécommunications en 1962 a été le commencement de la publication de ce Journal en trois éditions séparées, anglaise, française et espagnole. Cela a permis de donner au Journal un aspect plus professionnel et d'améliorer plus facilement sa présentation au fur et à mesure de la publication.

Depuis le numéro de janvier 1962, la direction technique et la publicité sont confiées à une agence spécialisée (Annonces Service-Post, de Zurich). Cet arrangement s'est révélé avantageux, car l'agence en question a été en mesure d'élever sensiblement la qualité des annonces et les recettes de publicité. De plus, le service du Journal a été presque entièrement déchargé de ce travail. D'un autre côté, du fait même des succès qui ont couronné les efforts de l'agence pour obtenir un plus grand nombre de pages de publicité, il a fallu accroître le nombre de pages de texte rédactionnel, afin de maintenir l'équilibre entre ces deux éléments; il en est résulté évidemment une augmentation du volume de travail aux divers stades de la publication.

Le tirage du Journal n'a cessé d'augmenter au cours de l'année 1962 et, d'une façon générale, il a été possible de publier des articles et d'autres textes rédactionnels de niveau élevé. Les activités de l'U.I.T. elle-même ont occupé une place plus importante que par le passé. Le numéro de juin 1962 a été un numéro commémoratif spécial consacré à l'inauguration du nouveau bâtiment; il a été très demandé

6.4 Activités du Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)

6.4.1 Le Comité a continué à s'acquitter de ses tâches, telles qu'elles lui sont assignées selon les dispositions de la Convention et du Règlement des radiocommunications de Genève (1959), lequel est entré en vigueur le 1er mai 1961. Dans le cadre de ces tâches, qui touchent à l'utilisation, à la notification, à l'examen technique et à l'enregistrement des fréquences, des mesures spéciales ont dû être prises afin que les administrations de leur côté et le Comité du sien appliquent de façon minutieuse les dispositions du nouveau Règlement des radiocommunications. Pendant l'année 1962, le Comité a traité 51.726 fiches de notification d'assignation de fréquence et procédé à l'examen technique de 15.609 assignations.

6.4.2 La première édition des Volumes II et III de la Liste internationale des fréquences a été établie et publiée de même que les Suppléments récapitulatifs Nos 2, 3, 4 et 5.

6.4.3 Les nouvelles dispositions du Règlement des radiocommunications d'après lesquelles le Comité doit procéder à des enquêtes sur l'utilisation des fréquences et donner une assistance spéciale aux administrations des pays qui en ont besoin sont entrées pleinement en vigueur, et les résultats obtenus sont encourageants. Le Comité a formulé 1237 suggestions sur des cas particuliers d'utilisation de fréquences et a présenté 120 recommandations sur des cas de brouillages nuisibles ou d'assistance spéciale demandée par une administration.

6.4.4 Conformément aux prescriptions de la Conférence administrative des radiocommunications (Genève, 1959), le Comité a procédé à l'examen ou au réexamen technique des assignations de fréquences, selon les dispositions de l'article 9 du Règlement des radiocommunications, en vue de l'inscription de ces dernières dans la Liste internationale des fréquences.

6.4.5 Le nombre des cas de brouillages nuisibles sur lesquels l'I.F.R.B. a été chargé de faire une enquête était de 98, c'est-à-dire une augmentation de 64% par rapport à 1961. Les cas de brouillages nuisibles résultant de l'encombrement du spectre radioélectrique ont été particulièrement nombreux dans les bandes des services fixe, aéronautique et de radiodiffusion. Dans certains cas, pour parvenir à une solution, le Comité a dû chercher des fréquences de remplacement dont il a recommandé l'utilisation aux administrations intéressées. Afin d'attirer l'attention des administrations sur la nécessité de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique, le Comité a institué une nouvelle procédure spéciale pour examiner toutes les fiches de notification qui lui parviennent et pour étudier complètement l'ensemble des assignations existantes. Il a attiré l'attention des administrations intéressées sur les cas où il lui apparaît pratique et avantageux de modifier les dispositions techniques qu'elles ont adoptées pour établir leurs liaisons, ou de grouper plusieurs liaisons sur un nombre réduit de fréquences.

6.4.6 L'application de la procédure décrite à l'article 10 du Règlement des radiocommunications pour les bandes attribuées en exclusivité au Service de radiodiffusion à ondes décamétriques a été couronné de succès. Le Comité a publié les quatre Horaires de 1962 en même temps que des recommandations tendant à les améliorer; les réactions des administrations conduisent à penser que cette procédure devient de plus en plus efficace. Dans le cadre de cette procédure, le Comité présente des recommandations grâce auxquelles il a été possible de réduire l'encombrement et de corriger des cas d'incompatibilité apparente entre émissions notifiées dans les bandes du service de radiodiffusion à ondes décamétriques. Des renseignements provenant du contrôle des émissions ont servi à confirmer que la procédure était appliquée avec succès; ses résultats sont mentionnés dans les Horaires définitifs, afin de servir de base à l'élaboration des Horaires provisoires suivants, compte tenu de l'expérience acquise au cours de la période précédente. L'établissement des Horaires a été fortement accéléré grâce à l'utilisation d'une calculatrice, et le Comité espère pouvoir réduire encore davantage le délai dans lequel les administrations sont tenues de lui présenter à l'avance leurs projets d'horaires. Le Comité est en train d'établir la première Liste annuelle des fréquences de radiodiffusion à ondes décamétriques, comprenant toutes les assignations qui ont figuré dans les quatre premiers Horaires (septembre 1961, novembre 1961, mars 1962 et mai 1962). Cette liste sera publiée au début de 1963.

6.4.7 Des résumés des renseignements provenant du contrôle international des émissions, faisant état d'environ 40.000 observations par mois, ont été établis sous une nouvelle forme, qui permet de donner aux administrations davantage de renseignements sur les émissions observées. Maintenant, ces résumés sont publiés plus rapidement après réception des renseignements. Sous leur nouvelle forme, les résumés doivent être d'une plus grande valeur pratique pour les administrations et présenter plus d'utilité en ce qui concerne le choix des fréquences pour des liaisons déterminées.

6.4.8 Aux termes de la Résolution N° 22 de la Conférence de plénipotentiaires et de la Résolution N° 446 du Conseil d'administration, le Comité a loué une calculatrice électronique à partir du 1er juillet 1962. Cette calculatrice a été utilisée pour établir, en vue de leur publication, les Horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décamétriques, ainsi que les Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions Le Comité est en train de prendre les mesures voulues pour que cette calculatrice soit employée dans d'autres applications encore, et d'étudier d'autres types de calculatrices.

6.4.9 Le Comité a entrepris des études en vue de la préparation technique des prochaines conférences de l'Union et il a pris les mesures propres à donner suite aux décisions de la Conférence européenne de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques. Il s'est occupé tout spécialement des travaux techniques préparatoires à la Conférence africaine de radiodiffusion et, dans

ce domaine, il prête aux administrations intéressées toute l'assistance dont il est capable. Il est également en train de mettre au point les données dont a besoin le Groupe d'experts pour sa seconde session.

6.4.10 Le Comité s'est chargé d'organiser des cycles d'études sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences. Il a rédigé et publié un manuel contenant un cours par correspondance qui permettra aux participants de se préparer aux cycles d'études et dont ils pourront se servir comme ouvrage de référence pendant les cycles eux-mêmes. Le Comité a également pris une part active aux travaux du C.C.I.R.

6.4.11 Le nombre total de lettres et de télégrammes échangés entre les administrations et le Comité s'est élevé à 13.469. Le Comité a également rédigé, en plus de ses 52 circulaires hebdomadaires, 31 lettres-circulaires relatives à des études spéciales et il a établi, aux fins de publication, un nombre appréciable de listes et nomenclatures internationales de fréquences et les documents pertinents. Conformément aux dispositions de la Convention et du Règlement des radiocommunications, des membres de l'I.F.R.B. ainsi que des fonctionnaires du Comité ont participé, soit comme représentants de l'Union, soit comme représentants du Comité, à des conférences ou des réunions d'organisations internationales dont les activités relatives à l'utilisation des fréquences touchent de près à celles de l'I.F.R.B. De plus, l'I.F.R.B. a voué une attention toute particulière à l'évolution dans le domaine des communications spatiales et il a entrepris d'autres études nécessaires à la préparation des prochaines conférences de l'U.I.T.

6.5 Activités du comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.)

En 1962, le C.C.I.R. s'est essentiellement consacré à deux activités principales:

a) les réunions intérimaires des Commissions d'études, au cours du premier semestre,

b) la préparation de la X^{e} Assemblée plénière.

a) Réunions intérimaires des Commissions d'études

Sur invitation de l'Administration française, la Commission d'études IX (Faisceaux hertziens) et la C.M.T.T. (Commission mixte C.C.I.R./C.C.I.T.T. pour les transmissions télévisuelles sur de grandes distances) se sont réunies à Paris du 12 au 23 février.

Sur invitation de l'Administration des Etats-Unis, les Commissions d'études IV (Systèmes utilisés dans les télécommunications spatiales et radioastronomie) et VIII (Contrôle international des émissions) se sont réunies à Washington du 12 au 23 mars.

Entre le 4 avril et le 23 mai, les six Commissions d'études suivantes se sont réunies à Genève: Commissions d'études I (Emetteurs), II (Récepteurs), III (Systèmes utilisés dans les services fixes), V (Propagation compte tenu des effets dus à la terre et à la troposphère), VI (Propagation ionosphérique) et VII (Fréquences-étalons et signaux horaires).

Sur invitation de l'Administration de la République Fédérale d'Allemagne, les Commissions d'études X (Radiodiffusion), XI (Télévision) et XII (Radiodiffusion tropicale) se sont réunies à Bad-Kreuznach du 13 au 29 juin.

En règle générale, les résultats des travaux de ces diverses réunions se présentent sous la forme de propositions soumises pour adoption à la X^{e} Assemblée plénière; cette Assemblée devra également étudier les contributions aux travaux des Commissions d'études XIII et XIV, qui n'ont pas tenu de réunions intérimaires. On trouvera des renseignements détaillés sur les résultats acquis au cours de ces réunions dans les rapports respectivement élaborés pour chaque commission par son Rapporteur principal ainsi que dans les annexes à ces rapports.

Bien qu'il ne soit peut-être pas de mise de mentionner de façon spéciale l'une des quatorze Commissions d'études du C.C.I.R., les travaux de la Commission IV (Systèmes spatiaux et radio-

astronomie) présentent actuellement un tel intérêt qu'il ne sera pas déplacé d'en dire quelques mots. La Commission d'études IV du C.C.I.R. a été créée par la IXe Assemblée plénière de ce Comité à Los Angeles en avril 1959 et certains exprimèrent alors l'avis que cette création était prématurée.

Mais l'urgence des travaux de cette Commission et le vif intérêt qu'ils ont suscité apparaissent clairement si l'on considère le gros volume de documentation dont elle fut saisie à sa première réunion intérimaire (Washington, 12-23 mars 1962), le grand nombre de ses membres, enfin la quantité des textes qu'elle a produit, à savoir 9 projets d'Avis, 10 projets de Rapport, 2 projets de nouvelles Questions et 2 projets de nouveaux Programmes d'études.

Les sujets traités par la Commission d'études IV sont les suivants:

1. les systèmes de télécommunication par satellites,
2. les liaisons spatiales (terre-espace et espace-espace),
3. les satellites de météorologie et de radionavigation,
4. la radioastronomie,
5. les effets de la propagation,
6. le partage des fréquences entre les systèmes de télécommunication par satellites, et entre de tels systèmes et les systèmes terrestres.

Le Directeur du C.C.I.R. a fait une proposition à l'Assemblée plénière: il demande qu'à l'avenir, les réunions intérimaires des Commissions d'études puissent être étalées sur une période plus étendue afin d'en faciliter l'organisation.

b) Travaux préparatoires à l'Assemblée plénière

Bien qu'un nombre très important de contributions ait été soumis aux réunions intérimaires des Commissions d'études, une documentation considérable est parvenue pour être étudiée par les diverses commissions à l'occasion des réunions qu'elles doivent tenir en liaison avec la Xe Assemblée plénière. Un grand nombre de ces contributions se rapportent à des propositions nouvelles qui doivent être étudiées par les Commissions IV et IX, dont les travaux sont étroitement liés.

Une cinquantaine d'Administrations Membres ainsi qu'un certain nombre d'Exploitations privées reconnues et d'organisations internationales ont fait connaître leur intention de participer à la Xe Assemblée plénière. A la fin de 1962, on évaluait entre 375 et 400 personnes le nombre total des participants à l'assemblée.

Un accord relatif aux détails d'organisation de l'Assemblée plénière avait été conclu avec l'Administration indienne et il était particulièrement satisfaisant que cette dernière ait accepté de mettre à la disposition de l'assemblée, à titre gracieux, des locaux parfaitement appropriés. L'Administration indienne a malheureusement été obligée d'annuler son invitation à l'Assemblée plénière; elle l'a fait par télégramme en date du 1er décembre 1962. Compte tenu de la brièveté du temps qui restait à courir avant la date d'ouverture prévue, le Directeur a immédiatement proposé dans un télégramme adressé à toutes les administrations, que la Xe Assemblée plénière se réunisse à Genève, aux dates et avec le programme initialement prévus. La proposition du Directeur a été acceptée.

Avec l'aide des Services généraux du Secrétariat général, le Secrétariat du C.C.I.R. a été en mesure d'envoyer en temps utile un nombre important de documents préparatoires.

c) Nouvelles Questions et nouveaux Programmes d'études adoptés en 1962

Six Questions nouvelles et trois nouveaux Programmes d'études ont été acceptés par correspondance au cours de l'année écoulée; le Directeur les a répartis entre les diverses Commissions d'études du C.C.I.R. Ces nouveaux points ont été publiés sous forme d'Addendum No 4 aux documents de Los Angeles.

d) Autres activités du Secrétariat du C.C.I.R.

Comme ce fut déjà le cas au cours des dernières années, le Directeur et le Vice-Directeur ont consacré un temps considérable aux travaux des divers comités et commissions de l'Union: Comité de coordination, Commission des marchés, Commission de gestion de la Caisse d'assurance, etc.

Le personnel technique est également resté en étroits contacts avec d'autres organisations internationales, notamment la C.E.I., l'U.R.S.I., l'U.E.R., l'O.I.R.T., dont les travaux sont étroitement liés à ceux du C.C.I.R. et il a pris part à un grand nombre de réunions de ces organisations.

e) Relations entre les divers organes du C.C.I.R.

Pour mieux faire comprendre la structure du C.C.I.R., on a reproduit en Annexe 8 au présent rapport, un organigramme indiquant les relations entre les divers organes que comprend le C.C.I.R. (l'Assemblée plénière, les Commissions d'études et leurs Sous-Commissions et le Secrétariat spécialisé) ainsi que leurs relations avec le C.C.I.T.T.

6.6 Activités du comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.)

6.6.1 *Participation aux travaux du C.C.I.T.*

Le nombre des Administrations participant aux travaux du C.C.I.T.T. est désormais celui des Membres et Membres associés de l'Union. Le nombre des exploitations privées reconnues participant à ces travaux est passé de 22 en 1961 à 23 en 1962, celui des organismes industriels de 33 à 48.

Fin 1962, le nombre des rapporteurs inscrits auprès des 24 Commissions et sous-commissions d'études du C.C.I.T.T. atteignait 3.724 contre 3.150 à la fin de 1961.

6.6.2 *Activités des Commissions d'études*

L'année 1962 a été une année d'activité intense pour les Commissions d'études du C.C.I.T.T. Le nombre total de journées de réunions s'est élevé au chiffre record de 301. Les principaux résultats acquis au cours de ces réunions sont indiqués ci-après.

Les Commissions télégraphiques ont entrepris la normalisation des systèmes de retransmission des messages (commutation des messages) et des systèmes de télégraphie synchrone en vue des relations intercontinentales telex et gentex. Elles ont jeté les bases d'un plan mondial pour le service telex automatique. En outre l'étude d'un nouvel alphabet télégraphique a été amorcée en liaison avec le développement rapide des transmissions de données.

Les Commissions de transmission ont poursuivi la mise au point des diverses caractéristiques à prévoir pour l'établissement de liaisons mondiales par câbles téléphoniques sous-marins; elles ont abordé l'étude de ces caractéristiques dans le cas de communications par satellites artificiels, notamment en ce qui concerne les objectifs de bruits et les temps de propagation.

Les Commissions de commutation, de signalisation et d'exploitation ont elles aussi consacré la plus grande partie de leur activité à l'exploitation intercontinentale semi automatique et automatique. En attendant la mise au point d'un nouveau système de signalisation entre enregistreurs, elles ont poursuivi l'étude d'un système intérimaire et de ses perfectionnements éventuels. Elles ont établi des avant-projets de plan de numérotage mondial et de plan d'acheminement mondial en vue de l'exploitation automatique. Elles ont préparé une nouvelle instruction définissant les conditions d'exploitation du service intercontinental.

Dans le domaine de la tarification, l'unification des principes régissant la tarification des circuits loués a été poursuivie.

La Sous-Commission du Plan pour l'Afrique a siégé pour la première fois en 1962 et a obtenu des résultats prometteurs. Une réunion analogue qui devait se tenir à Bogota pour l'Amérique latine a dû être reportée en 1963 à la suite des événements de Cuba. Les réunions régionales du Plan ont abordé l'étude des questions techniques, d'exploitation ou de tarification posées par les pays neufs ou en voie de développement conformément aux directives de la IIe Assemblée plénière du C.C.I.T.T. et du Conseil d'Administration.

Enfin en application de l'alinéa 179 de la Convention Internationale des Télécommunications (Genève 1959) des études ont été entreprises à la demande des pays intéressés sur des problèmes nationaux de télécommunications. C'est ainsi qu'un Groupe de travail créé par la IIe Assemblée plénière du C.C.I.T.T. a poursuivi la rédaction d'un manuel sur la planification des réseaux automatiques nationaux à l'usage des pays neufs ou en voie de développement.

6.6.3 *Publication des documents du C.C.I.T.T.*

L'année 1962 a vu la fin de la publication des résultats de la IIe Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (New Delhi 1960).

6.7 Coopération technique

6.7.1 *Généralités*

L'opinion émise à la fin de 1961, selon laquelle les activités de l'Union en matière de coopération technique continueraient de se développer au cours des années à venir, a été confirmée par les faits survenus pendant l'année considérée. Du fait que, dans le cadre du Programme élargi d'Assistance technique le programme pour 1962 constituait la deuxième partie du programme approuvé en 1960 par l'Assemblée générale pour la période 1961/1962, le nombre des demandes d'assistance soumises au titre des fonds d'urgence dont dispose le Président-directeur du Bureau de l'Assistance technique s'est accru dans de fortes proportions. Le nombre de projets approuvés dans le cadre du Fonds spécial s'est élevé à sept, sur lesquels six ont été mis en œuvre. A la suite de l'expérience faite en 1961 en ce qui concerne l'efficacité des cycles d'études en tant que moyen d'apporter une assistance technique en nature aux pays nouveaux ou en voie de développement, un deuxième cycle d'études s'est tenu à Paris à l'intention expresse des pays francophones nouvellement indépendants d'Afrique. Les demandes d'assistance à titre onéreux ont également marqué une progression.

Devant l'extension de ces activités, il a fallu maintenir des rapports étroits entre le Siège et les diverses missions, ainsi qu'avec les Administrations Membres. Au cours de l'année, le Secrétaire général ou des fonctionnaires du Siège de l'Union se sont rendus dans dix-neuf pays. Les entretiens personnels qu'ils ont eus, dans les pays où ils ont séjourné ou qu'ils ont traversés avec des personnalités gouvernementales ont aidé ces dernières à comprendre les modalités d'application des différents programmes et les possibilités d'aide qu'ils offrent. Par la suite, un nombre de plus en plus grand de Membres se sont mis à solliciter avis et conseils de l'Union afin de se procurer une assistance en vue de perfectionner ou d'étendre leurs réseaux de télécommunications.

6.7.2 *Programme élargi d'Assistance technique*

L'année 1962 constituant la seconde moitié du premier programme biennal qui avait été établi en vertu des décisions du Conseil économique et social dans sa Résolution 785 (XXX) de juillet 1960, elle a fourni l'occasion d'analyser les résultats de ce mode de mise en œuvre par rapport à ceux du système annuel qui était précédemment en vigueur. Les résultats obtenus durant l'année ont montré nettement les avantages que présente la souplesse inhérente aux programmes biennaux. C'est ainsi qu'un certain nombre de missions d'une durée d'un an qui n'auraient été accomplies qu'en partie durant l'année du programme selon le système ancien, ont pu être menées complètement à chef, les douze mois qui leur étaient impartis ayant pu être étalés sur les

années 1961 et 1962. Les pays bénéficiaires ont également émis l'opinion que cela leur avait permis d'établir des plans plus satisfaisants d'utilisation de l'aide reçue, car ils savaient que tout ce qui ne serait pas employé en 1961 resterait à leur disposition l'année suivante.

Le programme biennal a conduit en 1962 à un autre résultat que l'on n'avait pas discerné aussi clairement en 1960. Etant donné le long délai qui sépare l'approbation du programme biennal de sa seconde année d'exécution, les cas d'appel aux fonds d'urgence ont été plus fréquents que les années précédentes. C'est ainsi que l'aide attribuée à ce titre à l'Union par le Président-directeur a atteint près de 10 pour cent de celle qui avait été mise à sa disposition pour 1962 au titre du programme agréé. Ceci s'est trouvé grandement facilité par le fait que le Conseil économique et social avait accru le pouvoir discrétionnaire du Président-directeur du Bureau de l'Assistance technique.

La majeure partie du programme supplémentaire établi en 1961 à l'intention des nouveaux pays indépendants d'Afrique a été mise en œuvre durant l'année. Sept experts ont entrepris leurs missions; du matériel de formation et de démonstration d'une valeur de 46.619 dollars a été fourni et des ordres représentant une somme supplémentaire de 140.522 dollars ont été placés. Une autre particularité du programme destiné à l'Afrique a été le grand nombre de bourses d'études qui ont été sollicitées par les pays et de stages qui ont eu lieu en 1962. Parfois, les experts prévus ont cédé la place à un certain nombre de boursiers, ce qui a permis d'étendre aux propres nationaux des pays bénéficiaires les avantages de l'assistance. Pour les pays d'Afrique, 36 bourses ont été octroyées ou complétées.

L'exécution des projets régionaux dont il a été fait mention l'an passé, s'est poursuivie en 1962. Outre la mission régionale déjà en cours en Asie du sud-est (Bangkok), deux autres composées chacune de deux experts, se sont installées en Afrique occidentale (Accra) et en Amérique centrale et du sud (Mexico). Comme les années précédentes, les experts établis à Bangkok ont continué d'œuvrer en collaboration étroite avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Ceux de l'Afrique occidentale ont procédé à une étude préliminaire consacrée aux pays de la région, notamment de ceux où il n'y avait pas d'experts nationaux. Les experts régionaux installés en Amérique latine ont également effectué une étude analogue en ce qui concerne les problèmes que posent les télécommunications dans la région des Caraïbes et dans les pays de l'Amérique du Sud. Tous les experts régionaux, et plus particulièrement ceux établis en Amérique latine et en Afrique occidentale, ont été appelés, après un bref préavis, par plusieurs pays de leur région respective, pour aider ces derniers à résoudre des problèmes qui ne nécessitaient pas d'experts à long terme ou pour lesquels il n'en était pas prévu dans les programmes relevant du P.E.A.T. de ces pays. Les experts se trouvant en Amérique latine ont également collaboré avec la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement à l'étude préalable entreprise sur les possibilités d'investissement en matière de télécommunications dans les cinq pays de l'Amérique centrale et à Panama.

En 1962, quarante-neuf experts ont poursuivi des missions commencées antérieurement ou bien en ont entrepris de nouvelles. Ces experts, qui entraient dans le cadre du P.E.A.T., étaient originaires de 16 pays. Ils ont été envoyés dans 29 pays et trois régions — Afrique, Asie et l'Extrême-Orient et l'Amérique latine— à raison de 21 en Asie et au Moyen-Orient, 23 en Afrique et 5 en Amérique latine. Ils venaient en sus des trois au Vénézuéla et des sept qui relevaient respectivement de l'assistance technique à titre onéreux et du Fonds spécial.

Le Tableau I de l'Annexe 6 donne la liste de tous les experts de l'U.I.T., de leurs spécialités et des pays dans lesquels ils ont effectué leurs missions. Le Tableau II de l'Annexe 6 contient une brève description des tâches qu'ils ont accomplies durant l'année.

L'une des modifications que l'ensemble du P.E.A.T. a subie constamment en ce qui concerne la nature de l'assistance requise, à savoir la préférence que les pays ont marquée de plus en plus pour des bourses au lieu d'experts, s'est également reflétée dans la part du Programme qui revenait à l'Union. Ces dernières années, le nombre de bourses accordées et de stages effectués a augmenté régulièrement. Celui des bourses octroyées en 1962 s'est élevé à 64, dont 36 pour des pays d'Afrique. En outre, 58 bourses qui avaient été octroyées les années précédentes ont reçu leur suite logique dans des stages organisés à l'intention de leurs bénéficiaires. Ainsi, durant l'année, l'Union s'est

occupée de 122 boursiers. Le Tableau III de l'Annexe 6 contient des détails sur les bourses qui ont été accordées ou ont donné lieu à des stages en 1962.

Une certaine quantité de matériel de télécommunications, représentant une valeur totale de 187.142 dollars, a été fournie à 13 pays, sur lesquels 10 étaient des pays africains. L'octroi de ce matériel, qui répondait à des fins de formation, de démonstration ou était destiné à des expériences, coïncidait en général avec des missions d'experts.

L'Union s'est vu attribuer 689.946 dollars en 1962 au titre de son programme ordinaire dans le cadre du P.E.A.T. Ce montant comprenait un report de 1961 s'élevant à 305.297 dollars. En outre, le Président-directeur, en vertu de son pouvoir discrétionnaire sur les fonds d'urgence, lui a octroyé une somme de 156.765 dollars, ce qui représentait au total 1.152.008 dollars pour l'ensemble du programme de 1962. Sur cette somme 1.061.441 dollars ont été dépensés ou engagés pour l'exécution du programme. Conformément aux règles du B.A.T., le solde sera reversé au Compte spécial de l'Assistance technique, l'année 1962 marquant le terme du programme biennal.

6.7.3 *Fonds spécial*

Dans le domaine de l'Assistance technique, le Fonds spécial est resté une importante source supplémentaire qui a permis à l'Union de donner à ses Membres la possibilité d'obtenir des ressources substantielles pendant de plus longues périodes. C'est ainsi que, à la fin de l'année, le nombre des projets approuvés était passé à 7 et que d'autres projets étaient soumis à l'étude du Fonds.

Au commencement de l'année, quatre projets étaient approuvés et des Plans d'opérations avaient été signés pour trois d'entre eux. Dans le courant de l'année, trois autres projets ont été approuvés et des Plans d'opérations signés pour cinq autres. Pour les deux autres projets, les négociations entre le gouvernement intéressé et le Fonds relatives au Plan d'opération avaient été menées à bien et ces projets étaient prêts pour la signature.

Quatre projets ont atteint leur phase d'exécution effective au cours de l'année. Quatre chefs de missions étaient sur place, un cinquième était en route pour prendre ses fonctions et un sixième attendait le règlement de certaines formalités administratives pour rejoindre son poste. Trois experts d'appoint étaient à pied d'œuvre et dix autres en voie de recrutement. Du matériel d'équipement d'une valeur approximative de 80.000 dollars a été fourni à l'Institut de recherche électronique et de formation professionnelle de Taïpeh (Chine).

Tous les projets, à l'exception de celui de la Chine, prévoient un certain nombre de bourses visant à envoyer à l'étranger des nationaux qui puissent finalement remplacer les experts internationaux. Néanmoins, comme tous les projets en étaient à leur phase initiale, aucune bourse n'a pu être accordée pendant l'année.

L'assistance fournie par le Fonds au titre des sept projets approuvés jusqu'à maintenant représente une valeur totale de 5.369.600 dollars. On trouvera des détails complets sur ces projets au Tableau IV de l'Annexe 6.

Outre ces projets, pour lesquels l'Union a été désignée comme agent d'exécution, le Fonds a approuvé pendant l'année une demande régionale en vue d'une enquête préalable sur les possibilités d'investissement dans les six pays de l'Amérique centrale, à savoir: Costa Rica, El Salvador, Guatémala, Honduras, Nicaragua et Panama. Pour ce projet, c'est la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement qui a été nommée agent d'exécution. Néanmoins, l'Union a collaboré étroitement avec la Banque à divers stades de ce projet, tant lors de sa préparation qu'après son approbation.

A la fin de l'année, sept nouvelles demandes d'assistance étaient soumises à l'examen du Fonds spécial. Le montant total de l'assistance qu'elles requièrent de cet organisme s'élève à 7.804.197 dollars. Six de ces demandes concernent des projets de formation professionnelle en Afghanistan, en Colombie, au Ghana, en Indonésie, en Thaïlande et au Vénézuéla. Il s'agit de projets de type classique, analogues à ceux que le Fonds a approuvés jusqu'à présent. La septième demande qui émane de l'Inde, concerne une assistance en vue de la création d'installations destinées

à des expériences et à des recherches en matière d'utilisation de communications par satellites. Comme c'est là la première demande de ce genre, le Fonds y a porté un très vif intérêt, car elle constitue pour lui une branche d'activité nouvelle.

6.7.4 *Assistance technique à titre onéreux*

La mission qui est en cours au Vénézuéla depuis 1959 dans le cadre du programme d'assistance technique à titre onéreux a été poursuivie par le gouvernement de ce pays en 1962, avec l'aide de trois experts, dont deux, ayant achevé la première partie de leurs tâches, sont rentrés dans leur pays d'origine. Ils seront appelés à en accomplir la seconde partie en 1963.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, comme le besoin d'assistance s'accroît et que les ressources disponibles au titre du P.E.A.T. sont limitées, les pays ont montré une connaissance meilleure des possibilités qui leur sont offertes d'obtenir une assistance dans le cadre du Programme d'assistance technique à titre onéreux. Vers la fin de l'année, Kuwait et l'Arabie Saoudite ont demandé à l'Union de leur fournir des experts. Durant l'année, d'autres pays se sont informés des possibilités de bénéficier de ce programme.

6.7.5 *Programme OPEX*

Ce Programme est appliqué directement par les Nations Unies, mais le Bureau de gestion de l'assistance technique de cette organisation prend l'avis de l'Union sur divers points lorsqu'il est question de télécommunications. L'avis de l'Union a été demandé quand il s'est agi de choisir des experts OPEX à l'intention de trois pays.

6.7.6 *Assistance technique en nature sous les auspices de l'Union*

Durant l'année, l'Union a continué de recevoir des offres d'assistance technique en nature émanant des pays plus développés. Comme à l'accoutumée, ces offres ont été communiquées aux Membres et aux Membres associés. Parmi les plus importantes figuraient celle de la République de Chine qui invitait les pays voisins à participer à un cycle d'études organisé à l'Institut de recherche électronique et de formation professionnelle de Taïpeh; l'offre de l'Administration colombienne de former dans son Empresa Nacional de Telecomunicaciones des personnes originaires de pays voisins aux méthodes de comptabilité et d'organisation en matière de télécommunications, et l'offre du gouvernement colombien de recevoir des élèves d'autres pays d'Amérique latine à la Faculté d'électronique et de télécommunications de l'Université Popayan.

L'Administration française a organisé à Paris, du 3 au 15 décembre 1962, un cycle d'études destiné tout particulièrement aux pays francophones nouvellement indépendants d'Afrique. Le thème en était « Les principes généraux de l'organisation des réseaux nationaux de télécommunications dans les pays tropicaux ». Ce cycle d'études a réuni dix-neuf participants originaires de dix-sept pays. Pendant les deux semaines qu'il a duré, quatorze séances techniques ont été tenues, auxquelles s'est ajoutée la visite de sept centres de télécommunications, situés à Paris et aux alentours, où les participants ont acquis des connaissances pratiques.

6.7.7 *Assistance spéciale à la République du Congo (Léopoldville)*

L'Union a continué à participer aux opérations des Nations Unies au Congo (Léopoldville). Elle y a laissé une mission importante toute l'année. Le nombre des experts a parfois varié suivant les besoins locaux. A la fin de l'année, on y comptait 22 experts et 10 autres étaient en voie de recrutement.

Un aspect important de l'activité de l'Union dans la République du Congo (Léopoldville) a consisté à organiser la formation à l'étranger d'un grand nombre de citoyens congolais dans le cadre de programmes bilatéraux. A ce titre, 20 techniciens congolais effectuaient en Allemagne un stage de formation de 22 mois en vue de devenir des radiotechniciens et 30 techniciens en suivaient un autre de 18 mois en France, portant sur la téléphonie et la télégraphie automatiques. Ces deux

groupes devraient terminer leur stage dans un an. Leur retour au Congo est prévu vers la fin de 1963; comme ils seront alors des techniciens parfaitement formés, ils devraient créer dans le pays un vaste cadre technique national.

Outre ce programme bilatéral de bourses, des préparatifs étaient également en cours, en vue de la création à Léopoldville d'un Institut de formation professionnelle destiné à former sur place un grand nombre de techniciens pour lesquels la demande est constante.

Autre fait important survenu durant l'année à propos des opérations dans la République du Congo (Léopoldville): l'offre faite à titre d'aide bilatérale par la République Fédérale d'Allemagne de fournir de l'équipement de radiocommunications pour une valeur de près d'un million de dollars. Cet équipement a été donné à titre d'aide directe, de gouvernement à gouvernement, mais la mission que l'U.I.T. entretient sur place a dû s'occuper des installations connexes, des essais et de la mise en service.

6.7.8 *Autres formes d'assistance donnée en 1962*

Les Membres de l'Union ont continué de solliciter une assistance dans divers domaines, par exemple pour trouver des experts ou pour entrer en rapport avec d'autres administrations en ce qui concerne des problèmes déterminés tels que la formation professionnelle et les tarifs. En pareils cas, l'Union a fait tout son possible, compte tenu des ressources dont elle disposait, pour venir en aide aux administrations qui le demandaient.

L'une de ces demandes émanait de l'Administration cypriote. Il s'agissait de résoudre un problème déterminé de brouillage dans l'utilisation des fréquences. Deux ingénieurs du Comité international d'enregistrement des fréquences ont été dépêchés à Chypre pour y étudier le problème et conseiller le gouvernement. Le coût de l'ensemble de la mission était à la charge de ce dernier.

6.7.9 *Réunions relatives à l'Assistance technique*

Dans le cadre de divers problèmes d'assistance technique, l'U.I.T. a participé aux réunions suivantes:

a) Réunions du Bureau de l'assistance technique (New York, en janvier, mars et octobre; Genève, en juillet).

b) Deuxième réunion du Sous-Comité du CAC sur l'Education et la Formation (New York, en janvier 1962).

c) Conférence sur le recrutement, la sélection et la formation professionnelle du personnel d'Assistance technique (convoquée par la Fondation Carnegie à Rome, du 12 au 16 février 1962).

d) Troisième réunion du Sous-Comité du CAC sur l'Education et la Formation (Genève, en avril 1962).

e) Réunions du Comité de l'assistance technique de l'ECOSOC (Genève, en juillet 1962).

f) Réunions des Comités européens nationaux de l'assistance technique (Genève, en juillet 1962).

g) Réunions du Groupe de travail sur la formation spécialisée du Sous-Comité du CAC sur l'Education et la Formation (octobre, 1962).

h) Réunions du Conseil d'administration du Fonds spécial (New York, en avril et mai 1962).

En outre, plusieurs petits groupes de travail se sont réunis pour traiter de questions précises liées aux programmes d'assistance technique. L'Union a participé à ces réunions lorsqu'elle l'a jugé nécessaire.

6.7.10 *Conclusion*

Les activités de la coopération technique pendant l'année 1962 se sont accrues à tous égards et tout indique que cet accroissement se poursuivra au cours de l'année à venir. Le bilan de 1962 a confirmé donc une fois encore les observations formulées à la fin de l'an passé, selon lesquelles les activités de la coopération technique constitueront un service très utile que l'Union met à la disposition de ses Membres.

6.8 Inauguration du nouveau bâtiment du siège de l'Union

Le nouveau bâtiment du siège de l'Union a été inauguré par U Thant, le Secrétaire général des Nations Unies, dans l'après-midi du jeudi 3 mai 1962, en présence d'un groupe de personnalités comprenant des membres du Conseil d'Administration, des directeurs de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, des représentants des autorités suisses fédérales et cantonales, ainsi que des membres du corps diplomatique. C'est M. Vladimir Šenk, Président de la 16e session du Conseil d'Administration, qui fit le discours d'ouverture; il fut suivi du Secrétaire général, du Prof. Dr. Friedrich Wahlen, Conseiller fédéral suisse et Chef du Département politique, de M. François Peyrot, Président du Département des travaux publics du Canton de Genève et finalement de U Thant, qui prononça le discours d'inauguration.

La liste des dons offerts par les Administrations Membres et par l'industrie des télécommunications est donnée dans l'Annexe 10.

ANNEXE 1

Situation au 31 décembre 1962 des divers pays par rapport:

1° aux Actes de Genève (1959) et aux Règlements y annexés: — Règlement des radiocommunications et Règlement additionnel des radiocommunications de Genève (1959); — Règlement télégraphique et Règlement téléphonique de Genève (1958);	Tableau I.
2° à la Convention européenne de radiodiffusion (Copenhague, 1948);	Tableau II.
3° à la Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948);	
4° à l'Accord européen de radiodiffusion (Stockholm, 1952);	
5° à l'Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951);	Tableau III.
6° à l'Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);	Tableau IV.
7° à l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950);	
8° à l'Accord concernant la radiotéléphonie dans la Mer Baltique et la Mer du Nord (Göteborg, 1955);	Tableau V.
9° à l'Accord concernant la radiotéléphonie maritime sur ondes métriques (La Haye, 1957);	Tableau VI.
10° à l'Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957);	Tableau VII.
11° à l'Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);	Tableau VIII.
12° à l'Accord régional pour la zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961).	Tableau IX.
13° à l'Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion;	Tableau X.
14° à l'Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962).	Tableau XI.

NOTE

L'Accord international sur la radiodiffusion à hautes fréquences (Mexico, 1949), mentionné dans des rapports précédents, n'a été remplacé par aucun autre accord international.

Tableau I. Convention, Règlements

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1962

— La lettre S signifie que la Convention ou le Règlement a été signé.
— La lettre A signifie qu'il s'agit d'une adhésion à la Convention ou d'une approbation des Règlements.
— Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque sont Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION			REGLEMENTS							
	Conférence de plénipotentiaires			Conférence administrative des radiocommunications				Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
	Genève (1959)			Genève (1959)				Genève (1958)			
	Classe de contribution Nbre d'unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Règlement des radiocommunications		Règlement additionnel des radiocommunications		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
MEMBRES:											
* Afghanistan [1]	½	S		S		S		—		—	
* Albanie (République Populaire d') [1]	½	S		S		S		—		—	
* Arabie Saoudite (Royaume de l') [1]	1	S	19. VI. 1961 [13]	S		S		S		S	
* Argentine (République) [1]	15	S	18. IV. 1962 [5]	S	A [31]	S	A [31]	—	A [35]	—	A [35]
* Australie (Commonwealth de l') [1] [23] [38]	20	S	1. II. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A
* Autriche [1]	1	S	29. V. 1962 [5]	S	A	S	A	S	A	S	A
* Belgique [1]	4	S	8. X. 1962	S	A	S	A	S	A [30]	S	A
* Biélorussie (République Socialiste Soviétique de) [1]	1	S	11. VIII. 1961	S	[16]	S	[16]	S	A	S	A
* Birmanie (Union de)	3	S		S		S		S		S	
* Bolivie	3	S		S		S		—		—	
* Brésil	25	S		S	A	S	A	—	A	—	A
* Bulgarie (République Populaire de) [1]	1	S	5. VI. 1961 [12]	S		S		S	A	S	A
* Cambodge (Royaume du)	1			S		S		—		—	
* Cameroun (République du)	1										
* Canada [1]	18	S	26. III. 1962	S	A	S	A [30]	S	A	—	
* Centrafricaine (République)	½	A	22. III. 1961	—	A	—	A				
* Ceylan	1	S		S		S		S		S	
* Chili	3			—		—		—		—	
* Chine [1]	15	S	19. X. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A
* Chypre (République de)	½	A	24. IV. 1961								
Cité du Vatican (Etat de la)	½	S	18. IV. 1962	S	A	S	A	—	A	—	A
* Colombie (République de) [1]	3	S		S		S		S		S	
* Congo (République du) (Brazzaville)	½			—	A	—	A				
* Congo (République du) (Léopoldville)	1	A	6. XII. 1961								
Corée (République de)	1	S	26. X. 1961 [4]	S	A	S	A	S	A	S	A
* Costa Rica [1]	3	S		S		S		—		—	
* Côte d'Ivoire (République de)	1	A	23. XII. 1960								
* Cuba [1]	1	S	12. XII. 1962	S		S		—		—	
* Dahomey (République du)	½	A	28. X. 1960								
* Danemark [1]	5	S	18. I. 1961 [6]	S	A	S	A	S	A	S	A
* Dominicaine (République)	3	S		S		S		—	A	—	A
* El Salvador (République de) [1]	3	S		S		S		S		S	
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer [1] [24] [43]	5	S	19. XI. 1962	S		S		S	A	S	A
* Equateur	1	A	18. IV. 1962	—		—		—		—	
* Espagne [1]	3	S	19. VIII. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A
* Etats-Unis d'Amérique [1]	30	S	23. X. 1961 [19]	S	A [33]	—		S	A [36]	—	
* Ethiopie	1	S	28. XII. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A
* Finlande	3	S	23. XII. 1960 [4]	S	A	S	A	S	A	S	A
* France [1]	30	S	19. XI. 1962	S	A	S	A	S	A [30]	S	A
* Gabonaise (République)	½	A	21. IX. 1961								
* Ghana [1]	1	S	31. X. 1962	S		S		—		—	

Tableau I. Convention, Règlements *(suite)*

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION			REGLEMENTS							
	Conférence de plénipotentiaires			Conférence administrative des radiocommunications				Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
	Genève (1959)			Genève (1959)				Genève (1958)			
	Classe de contribution Nbre d'unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Règlement des radiocommunications		Règlement additionnel des radiocommunications		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
* Grèce [1]	1	S		S		S		S		S	
* Guatemala	1			—		—		—		—	
* Guinée (République de) [1]	1	A	8.XII. 1961	—		—		—		—	
* Haïti (République d')	1	A	29. III. 1961	—		—		—		—	
* Haute-Volta (République de)	1	A	16. I. 1962	—		—		—		—	
* Honduras (République de)	2			—		—		—		—	
* Hongroise (République Populaire) [1]	1	S	19. IX. 1961 [18]	S	[18]	S	[18]	S	A	S	A
* Inde (République de l') [1]	20	S	1. XI. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A [34]
* Indonésie (République d') [1]	5	S		S		S		S		S	
* Iran [1]	1	S		S	A	S	A	S	A	S	A
* Iraq (République d') [1]	1	S		S		S		—		—	
* Irlande	3	S	1. X. 1962	S		S		S	A	S	A
* Islande	½	S	5. VII. 1960	S	A	S	A	S	A	S	A
* Israël (Etat d') [1]	1	S	12. VIII. 1960 [20]	S	A	S	A	S	A	S	A
* Italie [1]	8	S	28. XII. 1962 [4]	S		S		S		S	
* Japon [1]	25	S	11. VIII. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A
* Jordanie (Royaume Hachémite de) [1]	½	S		S	A	S	A	S	A	S	A
Kuwait [1]	1	S		S		S		—		—	
* Laos (Royaume du)	½	S		—	A	—	A	—	A	—	
* Liban [1]	½	S	30. V. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A
* Libéria	3			—		—		—		—	
* Libye (Royaume-Uni de) [1]	½	S		S		S		S		S	
* Luxembourg	½	S	9. XI. 1962 [4]	S		S		S	A [30]	S	A
* Malaisie (Fédération de)	½	S	30. XII. 1960 [4]	S	A	S	A	S	A	S	A
* Malgache (République)	1	A	11. V. 1961								
* Mali (République du)	1	A	26. II. 1962								
* Maroc (Royaume du) [1]	1	S	5. IV. 1961 [8]	S	A [30]	S	A [30]	S	A	S	A
* Mauritanie (République Islamique de)	½	A	18. IV. 1962								
* Mexique [1]	8	S	4. V. 1962	S		S		S	A	S	A
Monaco [1]	½	S	22. VII. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A
* Népal	½	S		S		S		—		—	
* Nicaragua	1	S		S		S		—		—	
* Niger (République du)	1	A	2. XI. 1962	—	A	—	A				
* Nigeria (Fédération de)	2	A	11. IV. 1961								
* Norvège [1]	5	S	12. VII. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A
* Nouvelle-Zélande [1] [10]	5	S	31. V. 1961 [4]	S	A	S	A	S	A	—	A
* Pakistan [1]	15	S	11. III. 1961 [7]	S	A [30]	S	A [30]	S	A	S	A
* Panama	3	A	6. XII. 1962 [8]	—	A	—	A	—	A	—	A
* Paraguay [1]	1	S	26. X. 1961	S		S		S	A	S	A
* Pays-Bas (Royaume des) [1] [15]	10	S	29. VI. 1961 [14]	S	A [28]	S	A [28]	S	A [30]	S	A
* Pérou [1]	2	S		S		S		—		—	
* Philippines (République des) [1]	1	S		S		S		—		—	
* Pologne (République Populaire de) [1] [40]	3	S		S		S		S	A	S	A
* Portugal [1]	8	S		S		S		S	A	S	A
Provinces espagnoles d'Afrique	1			—	A	—	A	—	A	—	A
Provinces portugaises d'Outre-Mer [1]	8	S		S		S		S	A	S	A

Tableau I. Convention, Règlements *(suite)*

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION			REGLEMENTS							
	Conférence de plénipotentiaires			Conférence administrative des radiocommunications				Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
	Genève (1959)			Genève (1959)				Genève (1958)			
	Classe de contribution Nbre d'unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Règlement des radiocommunications		Règlement additionnel des radiocommunications		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
* **République Arabe Syrienne**	1	A	24. VIII. 1962								
* **République Arabe Unie** [1]	5	S	27. VII. 1961	S		S		S	A	S	A
République Fédérale d'Allemagne [1] [42]	20	S	28. XII. 1962	S	A [29]	S	A [29]	S	A [30]	S	A
* **République Populaire Fédérative de Yougoslavie** [1]	1	S	23. XII. 1960 [5]	S		S		S	A	S	A
* **République Socialiste Soviétique de l'Ukraine** [1]	3	S	30. VIII. 1961	S	[17]	S	[17]	S	A	S	A
* **République Somalie**	1	A	28. IX. 1962								
Rhodésie et Nyassaland (Fédération)	1	A	14. XII. 1960	—	A	—	A	S	A	S	
* **Roumaine (République Populaire)** [1]	1	S	19. III. 1962	S	[44]	S	[44]	S	A	S	A
* **Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord** [1] [3]	30	S	1. XII. 1960 [4]	S	A	S	A	S	A	S	A
* **Rwandaise (République)**	½	A	12. XII. 1962								
* **Sénégal (République du)**	1	A	28. XII. 1960								
* **Sierra Leone**	½	A	30. XII. 1961								
* **Soudan (République du)** [1]	1	S		S		S		S	A	S	A
* **Sudafricaine (République) et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest** [1] [11]	8	S	15. III. 1961 [4]	S		S		S	A	S	
* **Suède** [1]	10	S	30. XII. 1960	S	A	S	A	S	A [37]	S	A
Suisse (Confédération) [1]	10	S	20. XII. 1960	S		S		S	A	S	A
* **Tanganyika**	½	A	31. X. 1962								
* **Tchad (République du)**	½	A	10. III. 1961								
* **Tchécoslovaque (République Socialiste)** [1] [39]	5	S	1. VIII. 1962	S		S		S	A	S	A
Territoires des Etats-Unis d'Amérique [1]	25	[2]	23. X. 1961 [19]		A [33]	—		—	A [36]	—	
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord [27]	1	S	9. XII. 1961 [4]	S	A	S	A	—	A	—	A
* **Thaïlande**	3	S	15. XI. 1962	S	A	S	A	—	A	—	
* **Togolaise (République)**	½	A	14. IX. 1961								
* **Tunisie** [1]	1	S	25. VIII. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A
* **Turquie** [1]	5	S		S		S		S		S	
* **Union des Républiques Socialistes Soviétiques** [1] [32]	30	S	10. IV. 1961	S	[9]	S	[9]	S	A	S	A
* **Uruguay (République Orientale de l')**	1	S		S		S		—		—	
* **Vénézuéla (République de)** [1]	5	S		S		S		S		S	
Viet-Nam (République du)	1	S	3. III. 1961 [4]	—		—		S	A	S	A
* **Yémen**	1			—		—		—		—	
MEMBRES ASSOCIÉS											
Afrique orientale britannique [21]	½	S	30. XI. 1961 [22]	S	A	S	A	—	A	—	A
Bermudes-Caraïbes britanniques (Groupe des) [41]	½			—		—		—		—	
Singapore-Bornéo britannique (Groupe) [25]	½	A	9. XII. 1961 [26]	—		—		—		—	

1) Voir la ou les déclarations figurant dans le Protocole final annexé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959).

2) Pour les Territoires des Etats-Unis d'Amérique, voir le Protocole final VIII à la Convention de Genève (1959).

3) Aux termes de l'instrument de ratification, celle-ci s'applique également aux Iles Anglo-Normandes et à l'Ile de Man.

4) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à la Convention.

5) L'instrument porte, en outre, sur les Annexes à la Convention.

6) L'instrument porte, en outre, sur les Protocoles additionnels, annexés à la Convention.

7) La Convention a été ratifiée avec la réserve suivante:

(Traduction)

Le Gouvernement du Pakistan se réserve le droit de prendre toutes mesures qu'il pourra juger nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts au cas où certains Membres ou Membres associés de l'Union ne prendraient pas leur part des dépenses de l'Union, ou manqueraient de quelque autre façon de se conformer aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications, de ses annexes ou des protocoles qui y sont attachés, ou encore si des réserves formulées par d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement de ses propres services de télécommunications *(voir Protocole final XXIX)*.

8) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, les Résolutions, Recommandations et Vœu, annexés à la Convention.

9) En ratifiant la Convention, le Praesidium du Conseil Suprême de l'Union des R.S.S. a déclaré que la question de l'approbation, par l'Union des R.S.S., du Règlement des radiocommunications est actuellement laissée ouverte.

10) Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré que son acceptation de la Convention, du Protocole final et des Protocoles additionnels y annexés est également valable pour les Iles Cook (y compris Niue) et les Iles Tokelau.

D'autre part, le Ministre des Affaires extérieures de la Nouvelle-Zélande a déclaré que la ratification de la Convention par le Gouvernement néo-zélandais est également valable pour le Territoire sous tutelle de Samoa occidental *(voir la Notification n° 874, page 1)*.

11) Ancienne dénomination: Union de l'Afrique du Sud et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest.

12) En ratifiant la Convention, le Praesidium de l'Assemblée Nationale de la République Populaire de Bulgarie a déclaré que la question de l'adoption, par la République Populaire de Bulgarie, du Règlement des radiocommunications de Genève (1959) est, pour le moment, laissée ouverte.

13) En ratifiant la Convention, le Gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite a déclaré que cette ratification n'implique aucune reconnaissance d'Israël ni aucune obligation de traiter directement ou indirectement avec lui.

14) L'instrument porte, en outre, sur les six Annexes à la Convention.

15) Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a déclaré que la Convention était ratifiée pour le compte du Royaume en Europe, de Surinam, des Antilles néerlandaises et de la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

Note du Secrétariat général: En ce qui concerne l'administration de ce dernier territoire, voir la communication parue sous le titre Nouvelle-Guinée occidentale dans la Notification n° 902, pages 6 et 7.

16) En ratifiant la Convention, la R.S.S. de Biélorussie a déclaré que la question de l'approbation, par la R.S.S. de Biélorussie, du Règlement des radiocommunications est actuellement laissée ouverte.

17) En ratifiant la Convention, la R.S.S. de l'Ukraine a déclaré que la question de l'approbation, par la R.S.S. de l'Ukraine, du Règlement des radiocommunications est actuellement laissée ouverte.

18) En ratifiant la Convention, le Praesidium de la République Populaire Hongroise réitère la réserve faite dans le Protocole final à la Convention sous le n° XXIII, selon laquelle le Gouvernement de la République Populaire Hongroise se réserve le droit d'accepter ou de ne pas accepter le Règlement des radiocommunications, soit dans son ensemble, soit en partie.

19) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, annexé à la Convention.

La Convention a été ratifiée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avec les déclarations ci-après:

« Le Sénat des Etats-Unis d'Amérique, par sa Résolution du 25 septembre 1961, approuvée par les deux tiers des Sénateurs présents, a recommandé et accepté la ratification de la Convention précitée et du Protocole final, dans les conditions suivantes:

La ratification de la présente Convention pour et au nom des Etats-Unis d'Amérique vaut aussi, conformément à la procédure constitutionnelle, pour tous les **Territoires des Etats-Unis d'Amérique.**

Par la ratification de la présente Convention, les Etats-Unis d'Amérique déclarent formellement que les Etats-Unis d'Amérique n'acceptent aucune obligation concernant le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications, visés à l'article 14 de la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959). »

20) Se référant à la déclaration de l'Arabie Saoudite publiée à la page 1 de la Notification n° 869, [*voir la note* 18) *ci-dessus*] l'Administration de l'Etat d'Israël, par lettre en date du 13 octobre 1961, nous a communiqué ce qui suit:

« Cette déclaration étant en contradiction flagrante avec les principes de l'Union internationale des télécommunications et, par conséquent, dépourvue de toute validité au point de vue juridique, le Gouvernement d'Israël tient à spécifier qu'il la rejette catégoriquement et qu'il continuera d'agir en considérant qu'elle ne peut avoir la moindre validité en ce qui concerne les droits et les devoirs des Etats Membres de l'Union internationale des télécommunications.

Quoiqu'il en soit, le Gouvernement d'Israël fera usage de ses droits pour sauvegarder ses intérêts si le Gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite devait entrer en violation avec l'un quelconque des articles de la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959). » *(Voir la Notification n° 878, page 2)*.

21) Comprenant les territoires suivants:
Kenya (Colonie et Protectorat du);
Tanganyika (Territoire sous tutelle du Royaume-Uni);*)
Uganda (Protectorat de l').**)

Note du Secrétariat général:
*) *Conformément aux dispositions du numéro 5 de la Convention, le Tanganyika est devenu Membre de l'Union le 31 octobre 1962.*
**) *L'Uganda est Membre des Nations Unies et peut devenir Membre de l'Union en adhérant à la Convention conformément aux dispositions du numéro 5.*

22) L'instrument de ratification de la Convention déposé par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, pour le compte de l'Afrique orientale britannique, porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels annexés à la Convention.

23) En ratifiant la Convention, le Gouvernement du Commonwealth de l'Australie a déclaré que cette ratification est également valable pour les Territoires de Papua, l'Ile de Norfolk, les Iles Cocos (Keeling), l'Ile Christmas et les Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

24) Comprenant les territoires suivants:
Comores,
Côte française des Somalis,
Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
Polynésie française,
S. Pierre et Miquelon,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis et Futuna.
Cette ratification s'applique également au Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

25) Comprenant les territoires suivants:
Singapore (Etat de)
Brunéi (Etat sous protectorat de)
Bornéo du Nord
Sarawak.

26) L'instrument d'adhésion à la Convention déposé par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, pour le compte du Groupe Singapore-Bornéo britannique, porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels annexés à la Convention.

27) Les territoires mentionnés ci-après sont énumérés dans l'instrument de ratification:
Aden (Colony and Protectorate)
Basutoland
Bechuanaland Protectorate
Falkland Islands (Colony and Dependencies, including South Georgia, South Orkney, South Shetlands, South Sandwich Islands and Graham Land)
Fiji (including Pitcairn Island)
The Gambia
Gibraltar
Hong Kong
Malta
Mauritius
St. Helena (including Ascension Island and Tristan da Cunha)
Seychelles
Swaziland
Tonga (Protected State)
Western Pacific High Commission Territories
British Solomon Islands Protectorate
Gilbert and Ellice Islands Colony (including The Phoenix and Northern Line Islands group)
The Southern Line Islands
The Anglo-French Condominium of the New Hebrides
Zanzibar (Protectorate)

Comme conséquence de la dissolution du « Groupe des Bermudes-Caraïbes britanniques », l'Ambassade de Sa Majesté britannique, à Berne, a fait connaître ce qui suit:

A partir du 1er janvier 1963, les dispositions de la Convention internationale des télécommunications de 1959 seront, conformément à l'article 19, appliquées par le Gouvernement de Sa Majesté britannique dans le Royaume-Uni aux territoires suivants:

Bahama (Iles)	Nièves et Anguille
Barbade	Iles Vierges britanniques
Bermudes	Dominique
Guyane britannique	Grenade
Honduras britannique	S. Lucie
Antigua	S. Vincent (Ile)
Montserrat	Iles Caïmans
S. Christophe	Iles Turques et Caïques

A partir de la même date, ces territoires seront incorporés au Membre de l'Union internationale des télécommunications ainsi dénommé: « Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ».

28) Le Royaume des Pays-Bas a approuvé le Règlement des radiocommunications avec ses Annexes, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel au Règlement des radiocommunications (Genève, 1959).

29) Avec l'approbation desdits Règlements, le Ministère des postes et des télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne a notifié ce qui suit:

« Mais il est fait remarquer que l'application de la désignation « zone d'occupation occidentale de l'Allemagne » pour le territoire de la République Fédérale d'Allemagne d'aujourd'hui, à lire dans l'appendice 26 au Règlement des radiocommunications, Genève 1959, à l'article 2, sur la page 19, au troisième et au quatrième alinéa, n'est plus exacte, et, en outre, que la note figurant sur les cartes I et II de l'appendice 26 indiqué: « Les frontières et les dénominations géographiques portées sur cette carte ne sont pas nécessairement officiellement reconnues » a besoin d'être complétée dans le sens de dire que les territoires allemands à l'est de l'Oder-Neisse, dans les limites reconnues suivant le droit international et d'après l'état du 31 décembre 1937, sont purement et simplement sous administration polonaise ou soviétique en vertu de l'accord de la conférence de Potsdam. »

30) L'approbation desdits Règlements a été donnée, compte tenu de la, ou des réserve(s) mentionnée(s) au Protocole additionnel.

31) En approuvant ces Règlements, le Gouvernement argentin a déclaré que l'Administration argentine, dans ses relations avec d'autres administrations, n'acceptera pas les dispositions ou obligations dudit Règlement des radiocommunications, de ses Appendices et Résolutions et du Règlement additionnel des radiocommunications que lesdites autres administrations n'auraient pas acceptées ou auraient acceptées sous réserve.

32) Communication du 14 septembre 1961, de l'Administration de l'U.R.S.S.:

(Traduction du russe)

« En rapport avec la déclaration du Ministère des postes et télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne qui a été publiée dans la Notification n° 855, du 1.XII.1960 [*voir la note* 29) *ci-dessus*], j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Ministère des télécommunications de l'U.R.S.S. réfute catégoriquement les tentatives du Ministère des postes et télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne de faire au sein de l'Union internationale des télécommunications de la propagande de ses prétentions revanchardes.

La déclaration des représentants de la République Fédérale d'Allemagne relative aux frontières allemandes d'après guerre se trouve en contradiction flagrante avec la teneur et l'esprit des décisions de Potsdam et aussi avec l'état réel des faits.

Le Ministère des télécommunications de l'U.R.S.S. présume que les tentatives de l'Administration des postes et télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne de prêcher des idées revanchardes seront rejetées par l'Union internationale des télécommunications comme étant incompatibles avec les intérêts tendant à la consolidation concrète d'une large coopération qui se sont formés dans les cadres de l'Union. » [*voir la Notification n° 876, page 2*].

33) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement des radiocommunications (Genève, 1959) et du Protocole additionnel y annexé constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ». [*Notification n° 878, page 2*].

34) Par lettre en date du 23 décembre 1961, l'Administration indienne fait connaître qu'elle a approuvé le Règlement téléphonique (Genève, 1958) tout en se réservant le droit d'exploiter ses services en dérogation aux dispositions suivantes dudit Règlement:

Dispositions

1. Article 16. Paragraphe 1. Validité des demandes de communications.
2. Article 19. Paragraphe 3. Principes d'exploitation.
3. Article 21. Paragraphes 1 et 2. Limitation de la durée des conversations.
4. Article 35. Taxation des conversations demandées avec facilités spéciales.
5. Article 36. Paragraphes 2 et 3. Taxation des modifications de demandes de communications.

(Voir la Notification n° 883, page 1).

35) En approuvant ce Règlement, l'Administration argentine communique que, dans ses relations avec les autres administrations, elle n'appliquera pas les dispositions et obligations dudit Règlement, de son ou de ses Appendice(s) et Résolutions que ces administrations n'auront pas accepté d'appliquer ou qu'elles auront accepté d'appliquer en formulant des réserves.

36) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement télégraphique (Genève, 1958) et du Protocole final à ce Règlement constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ».

L'Ambassade des Etats-Unis déclare ensuite:

« Il convient de noter que la ratification par les Etats-Unis d'Amérique du Règlement et du Protocole final s'entend sous réserve des déclarations formulées dans l'instrument de ratification. Les déclarations contenues dans le texte de l'instrument de ratification remplacent les déclarations qui figurent « Pour les Etats-Unis d'Amérique » dans ledit Protocole final, et en tiennent lieu. »

(Note du Secrétariat général: le texte de cet instrument est reproduit dans la Notification n° 829, pages 2 et 3).

37) En donnant son approbation au Règlement télégraphique (Genève, 1958), le Gouvernement suédois se réserve le droit, nonobstant les dispositions de l'article 8, paragraphe 5 (numéros 49 et 50) dudit Règlement, d'appliquer pour les télégrammes dont les voies d'acheminement normales passent par le Danemark une taxe totale par mot comprenant la taxe de transit danoise.

38) Ancienne dénomination: Australie (Fédération de l').

39) Ancienne dénomination: Tchécoslovaquie.

40) Communication du 18 novembre 1961, de l'Administration polonaise:

« Le Ministère des postes et télécommunications de la République Populaire de Pologne réfute catégoriquement la déclaration du Ministère des postes et télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne, publiée dans la Notification n° 855 [*voir la note* 29), *ci-dessus*].

La question de la frontière polono-allemande sur l'Oder-Neisse a été définitivement résolue dans l'Accord de la conférence de Potsdam (confirmée dans l'Accord de Zgorzelec entre la République Populaire de Pologne et la République Démocratique Allemande). Par conséquent, existe depuis 16 ans, l'état réel des faits signifiant que les Territoires mentionnés dans la déclaration susnommée constituent une partie intégrale de la Pologne.

Le Ministère des postes et télécommunications de la République Populaire de Pologne constate que la déclaration du Ministère des postes et télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne n'est qu'une tentative de faire, au sein de l'Union internationale des télécommunications, de la propagande des prétentions revanchardes de la République Fédérale d'Allemagne [*Voir la Notification n° 880, page 1*].

41) Comprenant les territoires suivants:

Antilles:	Honduras britannique
Dominique	Iles sous le Vent:
Grenade	Antigua
Ste-Lucie	Montserrat
St-Vincent	St-Christophe
Bahama	Nièves et Anguille
Barbade	Iles Vierges britanniques
Bermudes	Jamaïque
Guyane britannique	Trinidad et Tobago

En date du 30 août 1962, l'Administration du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord a fait connaître qu'en conséquence de la dissolution de la Fédération des Antilles et de l'accession à l'indépendance de la Jamaïque et de la Trinidad et Tobago, le Membre associé dénommé « Groupe des Bermudes-Caraïbes britanniques » est dissous à dater du 31 décembre 1962. Les territoires autres que la Jamaïque et la Trinidad et Tobago sont incorporés, à dater du 31 décembre 1962, aux territoires formant le Membre dénommé « Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ».

Note du Secrétariat général: La Jamaïque, d'une part, et Trinidad et Tobago, d'autre part, peuvent devenir Membres de l'Union en adhérant à la Convention conformément aux dispositions du numéro 5 de la Convention.

42) Par note du 19 décembre 1962, reçue par l'entremise du Département politique fédéral à Berne, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Berne, a fait connaître que la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) est applicable également au territoire de Berlin, et que la date de l'entrée en vigueur de la Convention pour Berlin est la même que celle de l'entrée en vigueur de la Convention pour la République Fédérale d'Allemagne.

43) Ancienne dénomination: Etats d'Outre-Mer de la Communauté et Territoires français d'Outre-Mer.

44) En ratifiant la Convention, le Conseil d'Etat, de la République Populaire Roumaine a déclaré que l'acceptation, par la République Populaire Roumaine, du Règlement des radiocommunications reste ouverte.

Tableau II. Zones européennes de radiodiffusion et maritime

La lettre S signifie que la Convention ou l'Accord a été signé. La lettre R signifie que la Convention a été ratifiée et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une approbation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou groupes de territoires	Convention européenne de radiodiffusion (Copenhague, 1948)		Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948)		Accord européen de radiodiffusion (Stockholm, 1952)	
1	2	3	4	5	6	7
Albanie (République Populaire d')	S	R				
Autriche					S	A
Belgique	S	R	S	R	S	
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	S	R				
Bulgarie (République Populaire de)	S	R		[1]		
Cité du Vatican (Etat de la)	S	R			S	
Danemark	S	R	S	R	S	A
Espagne					S	
Finlande	S	R			S	A
France	S	R	S	R	S	A
Grèce	S	R	S	R	S	
Hongroise (République Populaire)	S	R				
[Iraq (République d') [2]]						
Irlande	S	R	S	R	S	A
Islande			S	R	S	
Israël (Etat d')						
Italie	S	R	S	R	S	A
Jordanie (Royaume Hachémite de)						
Liban						
Libye (Royaume-Uni de)						
Luxembourg					S	
Maroc (Royaume du) [4]	S	R	S	R		
Monaco	S	R	S	R	S	A
Norvège	S	R	S	R	S	
Pays-Bas (Royaume des)	S	R	S	R	S	A
Pologne (République Populaire de)	S	R				
Portugal	S		S			
République Arabe Unie						
République Fédérale d'Allemagne					S	A
République Populaire Fédérative de Yougoslavie	S	R			S	A
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	S	R				
Roumaine (République Populaire)	S	R				
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	S	R	S	R	S	A
Suède			S	R	S	A
Suisse (Confédération)	S	R			S	A
Syrienne (République Arabe)						
Tchécoslovaque (Rép. Socialiste)	S	R				
Tunisie [4]	S	R	S	R		A
Turquie			S		S	A
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	S	R		[3]		

[1] La République Populaire de Bulgarie a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

[2] Comme suite à la Résolution n° 31 de la Conférence de plénipotentiaires de Buenos Aires, la Conférence administrative des radiocommunications de Genève, 1959, a inclus l'Iraq dans la zone européenne.

[3] L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

[4] Antérieurement: Protectorats français du Maroc et de la Tunisie.

Tableau III. Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951)

Pays ou territoires	S = Signature	A = Acceptation
1	2	3
Belgique	S	A
Danemark	S	A
Espagne	S	
France	S	A
Irlande		A
Italie	S	A
Maroc (Royaume du) [1]	S	A
Monaco	S	A
Norvège	S	A
Pays-Bas	S	A
Portugal	S	
Provinces portugaises d'Outre-Mer	S	
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord *)	S	A
Suède	S	A
Tunisie [1]	S	A
Turquie	S	A

*) Avec la déclaration que les signatures s'étendent aussi à l'Archipel Anglo-Normand et à l'Ile de Man.

[1] Antérieurement: Protectorats français du Maroc et de la Tunisie.

Tableau IV. Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR), Washington, 1949
Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA), Washington, 1950

La lettre S signifie que l'Accord a été signé. La lettre R signifie que l'Accord a été ratifié et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une acceptation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou territoires	Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)	
1	2	3	4	5
Argentine (République)	S			
Bolivie	S			
Brésil	S			
Canada	S		S	R
Chili	S			
Colombie (République de)	S			
Costa Rica	S	A		
Cuba	S		S	R
Dominicaine (République)	S	A	S	R
El Salvador (République de)	S			
Equateur	S			
Etats-Unis d'Amérique	S	A	S	R
Guatemala	S			
Haïti (République d')		A		
Honduras (République de)	S	A		
Mexique	S	A		
Nicaragua	S	A		
Panama	S			
Paraguay		A		
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord			S*)	R**)
Uruguay (Rép. Orient. de l')	S			
Vénézuéla (République de)	S			

*) Pour les Territoires dans la Région de l'Amérique du Nord (Iles Bahama et Jamaïque).
**) Pour les Iles Bahama seulement.

Tableau V. Accord concernant la radiotéléphonie dans la Mer Baltique et la Mer du Nord (Göteborg, 1955)

Cet accord a été signé, sans clause de referendum, par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, République Populaire de Pologne, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Tableau VI. Accord concernant la radiotéléphonie maritime sur ondes métriques (La Haye, 1957)

Cet accord a été signé le 26 janvier 1957 par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne (République Populaire de), République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Tous ces pays ont approuvé l'accord.

Tableau VII. Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957)

Cet accord a été signé le 15 mars 1957 par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, France, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, Suisse (Confédération).

Tous ces pays ont approuvé l'accord.

Tableau VIII. Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960)

Cet accord a été signé le 14 mai 1960 par les délégués des administrations des pays suivants: Albanie (République Populaire d'), *Autriche*, Biélorussie (République Socialiste Soviétique de), Bulgarie (République Populaire de), *Danemark*, *France*, Grèce, *Hongroise (République Populaire)*, Italie, *Norvège*, Pologne (République Populaire de), *République Fédérale d'Allemagne*, Yougoslavie (République Populaire Fédérative de), *République Socialiste Soviétique de l'Ukraine*, *Roumaine (République Populaire)*, *Suède*, *Suisse (Confédération)*, *Tchécoslovaque (République Socialiste)*, Turquie, *Union des Républiques Socialistes Soviétiques*.

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'accord.

Tableau IX. Accord régional pour la zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961)

Cet accord a été signé le 23 juin 1961 par les délégués des administrations des pays suivants: Autriche, *Belgique*, *Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)* [1]), Bulgarie (République Populaire de), *Chypre (République de)*, Cité du Vatican (Etat de la), Danemark, Espagne, Finlande, *France*, Grèce, Hongroise (République Populaire), *Irlande*, Islande, Israël (Etat d'), Italie, Liban, Luxembourg, *Maroc (Royaume du)*, Monaco, Norvège, *Pays-Bas (Royaume des)*, Pologne (République Populaire de), *Portugal*, République Fédérale d'Allemagne, *République Populaire Fédérative de Yougoslavie*, *Ukraine (République Socialiste Soviétique de l')* [1]), Roumaine (République Populaire), *Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord*, Suède, *Suisse (Confédération)*, Tchécoslovaque (République Socialiste), *Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord*, Turquie, *Union des Républiques Socialistes Soviétiques* [1]).

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'Accord.

[1]) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision des moyens nécessaires pour éviter les brouillages de la part des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie.

Tableau X. Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962)

Cet accord a été conclu entre les Administrations de l'Autriche, de l'*Italie*, de la République Populaire Fédérative de Yougoslavie et de la *Suisse*.

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'Accord.

Tableau XI. Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les Administrations de la Belgique, du Danemark, de la France, de la République Fédérale d'Allemagne, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et de la Suisse.

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXE 2

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1962

(en francs suisses)

DÉPENSES

	Budget revisé 1961	Comptes 1961	Budget 1962	Crédits additionnels 1962	Total Budget 1962
I. Budget de l'Union					
Chap. 1 Conseil d'administration	311.000	331.860,30	380.000	—	380.000
2 Secrétariat général	3.362.600	3.243.558,55	3.543.600	367.900	3.911.500
3 I.F.R.B.	4.387.200	4.047.397,25	4.831.400	626.000	5.457.400
4 C.C.I.R.	696.800	638.376,66	703.900	75.700	779.600
5 C.C.I.T.T.	720.900	693.705,60	917.300	114.200	1.031.500
6 Services généraux	2.109.200	2.019.282,18	1.669.200	16.200	1.685.400
— Subvent. au budget annexe des publications	91.000	111.916,90	—	—	—
— Augmentation des trait. et des indemnités de poste pour 1961/1962	176.100	171.216,25	—	29.000	29.000
	11.854.700	11.257.313,69	12.045.400	1.229.000	13.274.400
Chap. 7 Conférence de l'Union selon le N° 197 de la Conv. — Groupe d'experts	100.000	88.814,10	100.000	— 100.000	—
Chap. 8 Réunion des CCI selon le N° 198 de l'Art. 15 de la Convention					
— C.C.I.R.	59.000	23.143,50	522.000	20.000	542.000
— C.C.I.T.T.	360.000	276.893,55	750.000	—	750.000
	12.373.700	11.646.164,84	13.417.400	1.149.000	14.566.400
Chap. 9 Conf. spéc. selon le N° 199 de la Convention — Conf. europ. radio, Stockholm	912.600		—	—	—
Chap. 17 Dépenses p. agencement du Lab. du C.C.I.T.T.	5.000	—	40.000	—	40.000
	13.291.300	11.646.164,84	13.457.400	1.149.000	14.606.400
Versement au compte de provision de l'U.I.T.	425.560	1.204.867,38	—	—	—
	13.716.860	12.851.032,22	13.457.400	1.149.000	14.606.400
II. Budget des comptes spéciaux de la Coopération technique					
Chap. 11 Assistance technique dépenses administratives.	370.000	305.586,47	371.950	128.900	500.850
Chap. 12 Fonds spécial des N.U., dépenses administratives.	127.280	97.021,90	168.560	11.420	179.980
Report à l'année suivante		95.952,97			
	497.280	498.561,34	540.510	140.320	680.830
III. Budget annexe des publications					
Total des dépenses	2.078.200	1.930.115,51	1.085.050	—	1.085.050
Excédent des recettes	85.850	91.243,97	3.500	—	3.500
	2.164.050	2.021.359,48	1.088.550	—	1.088.550

RECETTES

	Budget revisé 1961	Comptes 1961	Budget 1962	Recettes additionnelles 1962	Total Budget 1962
I. Budget de l'Union					
Chap. 31 Contributions					
— Contribution des Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses de l'année courante	12.530.336	12.552.661,40	12.603.136	81.536	12.684.672
— Contributions des exploitations priv., organismes scientifiques ou industriels et des organisations internationales aux dépenses des conférences et réunions des Chapitres 7 et 8					
— Réunions C.C.I.R. . .	63.000	69.000.—	63.000	16.000	79.000
— Réunions C.C.I.T.T. .	84.000	93.000.—	84.000	16.000	100.000
Personnel détaché aux conférence régionales . .	70.000	70.094,57	—	—	—
Diverses recettes	51.924	66.276,25	—	—	—
	12.799.260	12.851.032,22	12.750.136	113.536	12.863.672
Chap. 31 Contributions					
— Contributions de Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses des conférences spéc., Conf. europ. de radiodif. . . .	912.600		—	—	—
Chap. 37 Prélèvement du Fonds de prov. du C.C.I.T.T. pour l'agencement du Laboratoire du C.C.I.T.T. . . .	5.000	—	40.000	—	40.000
	13.716.860	12.851.032,22	12.790.136	113.536	12.903.672
Prélèvement du compte de provision de l'U.I.T.			667.264	1.035.464	1.702.728
	13.716.860	12.851.032,22	13.457.400	1.149.000	14.606.400
II. Budget des comptes spéciaux de la Coopération technique					
Chap. 32 Contribution des N.U. pr. les dépenses administratives					
Assistance technique . .	370.000	371.179,59	371.950	128.900	500.850
Fonds spécial des N.U. .	127.280	127.381,75	168.560	11.420	179.980
	497.280	498.561,34	540.510	140.320	680.830
III. Budget annexe des publications					
Total des recettes	2.164.050	2.021.359,48	1.088.550	—	1.088.550
	2.164.050	2.021.359,48	1.088.550	—	1.088.550

ANNEXE 2 *a*)

ÉTAT DES DÉPENSES TOTALES POUR LES DIVERS ORGANISMES, Y COMPRIS LEUR PART DES SERVICES GÉNÉRAUX

EXERCICE 1962

(Francs suisses)

	Dépenses propres détaillées aux chapitres 1 à 5		Part des dépenses communes groupées au chapitre 6		Dépenses totales	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
1. Conseil d'administration	380.000.—	425.273,95	—	—	380.000.—	425.273,95
2. Secrétariat général	3.911.500.—	3.888.974,98	491.900.—	450.413,58	4.403.400.—	4.339.388,56
3. I.F.R.B.	5.457.400.—	5.081.411,26	1.008.100.—	998.794,25	6.465.500.—	6.080.205,51
4. C.C.I.R.	779.600.—	732.081.—	86.200.—	76.756,70	865.800.—	808.837,70
5. C.C.I.T.T.	1.031.500.—	905.634,25	99.200.—	81.952,69	1.130.700.—	987.586,94
	11.560.000.—	11.033.375,44	1.685.400.—	1.607.917,22		
					13.245.400.—	12.641.292,66
7. Conférences de l'Union selon le N° 197 de la Convention					—	—
8. (1) Réunions du C.C.I.R. selon le N° 198 de la Convention					542.000.—	741.298,17
(2) Réunions du C.C.I.T.T. selon le N° 198 de la Convention					750.000.—	660.373,30
14. Augmentation des traitements et des indemnités de poste pour 1961					29.000.—	28.966,55
Subvention au budget annexe des publications					—	—
					14.566.400.—	14.071.930,68

ANNEXE 3

Résumé des prévisions budgétaires de l'Union internationale des télécommunications, pour l'année 1962 établi dans la forme adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées

DÉPENSES ORDINAIRES

Groupe I. Personnel

	1962 Francs suisses
Traitements, salaires et honoraires	
Postes permanents	8.624.350
Personnel temporaire	174.000
Personnel employé de façon intermittente	1.024.000
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	12.800
Compensation pour les jours de congé annuel non pris	—
Honoraires des consultants et dépenses connexes	15.000
	9.850.150
Indemnités accordées au personnel	
Indemnité pour personnes à charge, pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études	945.870
Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des N.U. et aux Caisses de prévoyance	1.399.500
Contributions à l'assurance-maladie et à diverses assurances	188.050
Indemnité d'installation, de licenciement et de rapatriement	30.400
Divers	95.100
	2.658.920
Total du Groupe I.	12.509.070

Groupe II. Services généraux

Frais de voyage et de transport	
Frais de voyage en mission: Délégations	164.000
Personnel	386.000
Consultants	—
Frais de voyage pour le congé dans les foyers	476.100
Frais de voyage des membres du personnel et des personnes à leur charge et frais de déménagement	115.000
Divers	2.100
	1.143.200

	1962 Francs suisses
Services contractuels et autres	
Imprimerie	96.000
Divers	68.000
	164.000
Fournitures	258.000
Immeuble et matériel	1.142.500
	1.400.500
Total du Groupe II.	2.707.700

GROUPE III. FONCTIONS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

Missions Subventions Bourses d'études et bourses de perfectionnement Divers	—
Total du Groupe III.	—

GROUPE IV. AUTRES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Dépenses diverses	30.460
Total des Groupes I à IV.	15.247.230

GROUPE V. RECETTES ACCESSOIRES

Contributions du personnel	—
Estimation des recettes provenant de services rendus à d'autres institutions	—
Ventes de publications	—
Recettes diverses	680.830 *)
Total du Groupe V.	680.830
Totaux nets 1962	14.566.400

*) Contributions du Bureau de l'Assistance technique (B.A.T.) et du Fonds spécial des Nations Unies pour les dépenses administratives de l'U.I.T.

Groupe VI. Budget du Service des Publications

Dépenses	1962 Francs suisses
Frais d'établissement et d'impression des publications	1.085.050
Versement au compte capital	3.500
	1.088.550
Recettes	
Vente des publications	1.088.550

ANNEXE 4

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR L'UNION EN 1962

1. 24 Notifications totalisant 236 pages imprimées, annexes comprises, en 3 langues.

2. 10 circulaires de la Division TT, soit 18 pages imprimées, en 3 langues.

   Ces circulaires traitent des questions suivantes:

   Circulaire n° 1379 (Envoi de la Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international (21e édition))
   » » 1380 (Souscription à la Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes)
   » » 1381 (Statistique générale de la Télégraphie, 1960. Liste des circuits Télex internationaux. Tableau des relations Télex internationales)
   » » 1382 (Souscription aux dispositions facultatives des Règlements télégraphique et téléphonique de Genève, 1958 (2e série))
   » » 1383 (Souscription à la mire normalisée du C.C.I.T.T.)
   » » 1384 (Souscription aux Directives du C.C.I.T.T. concernant la protection des lignes de télécommunication contre les actions nuisibles des lignes électriques)
   » » 1385 (Envoi de la Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales (2e édition))
   » » 1386 (Nomenclature des voies de communication radiotélégraphiques entre points fixes)
   » » 1387 (Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales (3e édition))
   » » 1388 (Statistique générale de la téléphonie, année 1961)
   » » 1389 (Dispositions facultatives des Règlements télégraphique et téléphonique de Genève, 1958, 2e série) F/E/S

3. 8 circulaires de la Division des Radiocommunications, soit 25 pages imprimées, en 3 langues.

   Circulaire n° 814 (Envoi de la 1re édition de la Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime (Liste VII A))
   » » 815 (Service de radioastronomie)
   » » 816 (Envoi des Dispositions facultatives des Règlements des radiocommunications (1re série) (Tableau vert))
   » » 817 (Service de radioastronomie)
   » » 818 (Envoi de la 2e édition de la Nomenclature des stations de navire et souscription à la 3e édition de cette nomenclature)
   » » 819 (Normes techniques de l'I.F.R.B.)
   » » 820 (Service de radioastronomie)
   » » 821 (Souscription à la 2e édition de la Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux (Liste VI))
   » » 822 (Service de radioastronomie)
   » » 823 (Statistique des radiocommunications, année 1961)
   » » 824 (Souscription à la 2e édition de la Liste internationale des fréquences)

		Tirage ex.
4. Recueil des Résolutions de la 17e session du C.A.	F	400
	E	470
	S	195
5. Rapport de gestion financière pour 1961 (32 pages)	F	600
	E	600
	S	270
6. Rapport sur les activités de l'Union internationale des télécommunications pour l'année 1961 (79 pages)	F	900
	E	1.150
	S	400
7. Portrait de Balth. van der Pol		1.200
8. Journal des télécommunications, 12 numéros	F	1.250
	E	1.750
	S	500
9. Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques, 21e édition, annexes nos 2 à 5 (récapitulatives), trilingues		18.600
10. Tableau B des taxes télégraphiques du Régime extra-européen (2e édition, revision de Genève, 1958)		
Suppléments nos 2 à 11	F	400
	E	400
11. Statistique générale de la télégraphie, année 1961, trilingue		700
12. Liste des circuits Télex internationaux, année 1961, trilingue		700
13. Tableau des relations Télex internationales, année 1961, trilingue		700
14. Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales, 2e édition, 1962, trilingue		
Fascicule I — Europe		1.050
Fascicule II — Afrique		950
Fascicule III — Amérique		950
Fascicule IV — Asie		950
Fascicule V — Océanie		900
Fascicule VI — Intercontinental		950
15. Nomenclature des voies de communication radiotélégraphiques entre points fixes, Genève, 1962, trilingue		1.300
16. Recueil indiquant la suite donnée par les diverses administrations et exploitations privées aux Dispositions facultatives des Règlements télégraphique et téléphonique de Genève, 1958 (2e série)	F	450
	E	550
	S	150
17. Tableau des Dispositions facultatives des Règlements des radiocommunications, 1re série (Tableau vert), Genève, 1961, trilingue		900
18. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime, 1re édition, octobre 1961, préface en F, E, S, russe et chinois		21.000
Supplément no 1		18.000
Suppléments récapitulatifs nos 2 à 4		18.800

		Tirage ex.
19.	Nomenclature des stations côtières, 1re édition, Suppléments récapitulatifs 2 et 3, trilingues	22.400
20.	Nomenclature des stations de navire, 2e édition, décembre 1962, trilingue	19.200
21.	Nomenclature des stations de contrôle international des émissions, 1re édition, 1962, trilingue	800
	Supplément no 1	800
22.	Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux, 1re édition	
	Supplément no 3 (modifications)	F 3.000
		E 15.500
	Supplément no 4 (modifications)	F 3.000
		E 14.500
	Supplément récapitulatif no 3	F 2.600
		E 14.600
	Supplément récapitulatif no 4	F 2.650
		E 14.500
23.	Statistique des radiocommunications, année 1961, trilingue	750

C.C.I.T.T.

24.	Volume Ibis du Livre Rouge, IIe Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Nouvelle Delhi, 1960	S 250
25.	Volume IIbis du Livre Rouge, IIe Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Nouvelle Delhi, 1960	S 250
26.	Volume III du Livre Rouge, IIe Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Nouvelle Delhi, 1960	F 950
		E 1.000
		S 250
27.	Fascicule pour l'usage de la Mire normalisée pour les transmissions par fac-similé, bilingue (français-anglais)	1.000

C.C.I.R.

28.	Addendum no 2 aux Volumes I, II et III des documents de la IXe Assemblée plénière du C.C.I.R., Los Angeles, 1959	S 150
29.	Addendum no 4 aux Volumes I, II et III des documents de la IXe Assemblée plénière du C.C.I.R., Los Angeles, 1959	F 700
		E 1.950

I.F.R.B.

30.	Préface à la Liste internationale des fréquences, 1re édition, combinée avec le Supplément no 1	F 700
		E 1.200
		S 200
	Suppléments nos 2 à 6, trilingue	2.200

	Tirage ex.
31. Volume I de la Liste internationale des fréquences	
Supplément n° 2, introduction F, E, S, russe et chinois	1.900
Suppléments récapitulatifs nos 3 et 4, introduction en F, E, S, russe et chinois	1.900
32. Volume II de la Liste internationale des fréquences combiné avec le Supplément n° 1, préface en F, E, S, russe et chinois	1.900
Supplément n° 2, introduction en F, E, S, russe et chinois	1.900
Suppléments récapitulatifs nos 3 et 4, introduction en F, E, S, russe et chinois	1.900
33. Volume III de la Liste internationale des fréquences combiné avec le Supplément n° 1, introduction en F, E, S, russe et chinois	
Partie *a)*	1.700
Partie *b)*	1.500
Partie *c)*	1.350
Partie *d)*	1.350
Supplément n° 2 au Volume III, partie *a)*	1.700
Supplément n° 2 au Volume III, partie *b)*	1.500
Suppléments nos 2 et 3 au Volume III, partie *c)*	1.350
Suppléments nos 2 et 3 au Volume III, partie *d)*	1.350
Suppléments récapitulatifs nos 3 à 5 au Volume III, partie *a)*	1.700
Suppléments récapitulatifs nos 3 à 5 au Volume III, partie *b)*	1.500
Suppléments récapitulatifs nos 3 à 5 au Volume III, partie *c)*	1.350
34. 52 circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B. totalisant 1128 pages (Notifications à l'I.F.R.B. des assignations de fréquence, publication de conclusions formulées par l'I.F.R.B. à l'égard des fiches de notification et publication des modifications aux Horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décamétriques), trilingue	500
35. Résumé des renseignements du service de contrôle des émissions, Fascicules nos 64 à 76, trilingue	550
36. Préface au Résumé n° 73 et aux Résumés mensuels suivants des renseignements provenant du contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B., trilingue . . .	550
37. Nomenclature des stations fixes, 1re édition, trilingue	1.750
Supplément n° 1 à la Nomenclature des stations fixes, 1re édition, trilingue .	1.750
38. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes au-dessous de 5.950 kHz, 1re édition, trilingue	1.400
Supplément n° 1, trilingue	1.400
39. Horaire provisoire de radiodiffusion à ondes décamétriques	
(Horaire de novembre 1962), trilingue	550
(Horaire de mars 1963)	550
Horaires de radiodiffusion à ondes décamétriques	
(Horaire de septembre 1961), trilingue	550
(Horaire de novembre 1961), trilingue	550

ANNEXE 5

LISTE DES CONFÉRENCES OU RÉUNIONS DES NATIONS UNIES AUXQUELLES L'UNION A ÉTÉ INVITÉE DURANT LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1962

A. Conférences ou réunions auxquelles l'Union a été représentée

1. 10e session du Comité des transports intérieurs et des communications de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Bangkok, 12 au 19 février 1962.
2. 4e session de la Commission économique pour l'Afrique, Addis Ababa, 19 février au 3 mars 1962.
3. 18e session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Tokio, 6 au 19 mars 1962.
4. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New-York, 19 au 23 mars 1962.
5. 30e session du Comité consultatif pour l'information publique, Vienne, 26 au 30 mars 1962.
6. 34e session du Comité administratif de coordination, Genève, 3 au 4 mai 1962.
7. Réunions du sous-comité technique et scientifique et réunions du sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 28 mai au 13 juin 1962.
8. 34e session du Conseil économique et social, Genève, 3 au 31 juillet 1962.
9. Réunion des éditeurs pour la décennie des Nations Unies pour le développement, Genève, 6 au 9 juillet 1962.
10. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New-York, 10 au 14 septembre 1962.
11. 17e session de l'Assemblée générale, New-York, 18 septembre-décembre 1962.
12. 35e session du Comité administratif de coordination, New-York, 8 au 9 octobre 1962.
13. Comité consultatif pour les questions administratives: Réunion interorganisation des fonctionnaires d'administration sur certains problèmes d'administration, Rome, 5 au 9 novembre 1962.
14. 11e session du Comité des transports intérieurs et des communications de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Bangkok, 3 au 11 décembre 1962.

B. Conférences ou réunions auxquelles l'Union a été invitée mais n'a pas été représentée

1. 5e session de la Commission du commerce de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Bangkok, 22 au 29 janvier 1962.
2. Conférence sur les voyages internationaux et le tourisme (Groupe d'experts), Genève, 29 janvier au 9 février 1962.
3 8e session de la Commission de l'ensemble de la Commission économique pour l'Amérique latine, Santiago, 14 au 16 février 1962.
4. Séminaire sur la liberté de l'information, Nouvelle Delhi, 20 février au 5 mars 1962.

5. 11e session du Comité scientifique sur les effets de radiations atomiques, New-York, 5 mars 1962.
6. 33e session du Conseil économique et social, New-York, 3 au 18 avril 1962.
7. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 7e session de la sous-commission des chemins de fer, Melbourne, 29 mai au 6 juin 1962.
8. Réunion d'experts sur la planification du développement économique, Genève, 6 au 10 août 1962.
9. Commission économique pour l'Afrique: Séminaire sur des problèmes administratifs urgents des gouvernements africains, Addis Ababa, 2 au 12 octobre 1962.
10. Commission économique pour l'Afrique: Conférence des transports de la sous-région de l'Afrique orientale, Addis Ababa, 29 octobre au 9 novembre 1962.
11. Sous-comité pour les voies fluviales de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Bangkok, 6 au 13 novembre 1962.
12. 5e Conférence régionale sur le développement de ressources d'eau de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Bangkok, 20 au 26 novembre 1962.

ANNEXE 6

ASSISTANCE TECHNIQUE RÉALISÉE SOUS LES AUSPICES DE L'U.I.T. EN 1962

TABLEAU I

Experts engagés au titre des programmes d'Assistance technique de l'U.I.T. en 1962

Pays ou région d'affectation	Nom et nationalité	Spécialité	Dates de début et de fin de la mission
Afghanistan (PEAT)	André Andrieu (France)	Radiotélégraphie et radiotéléphonie (ondes courtes)	4.9.1961-3.9.1962
	Bernward Kupitz (Rép. Féd. d'Allemagne)	Transmission par fréquences porteuses	10.9.1961
	Hermann Sauermilch (Rép. Féd. d'Allemagne)	Systèmes à courants porteurs	8.9.1958
Arabie Saoudite (PEAT)	Abdul Khaliq (Pakistan)	Centraux téléphoniques	4.1.1961
Birmanie (PEAT)	Cecil M. Hall (Australie)	Conseiller technique pour l'élaboration de plans (Communications sur lignes et radios	23.6.1961
République Centrafricaine et Tchad (PEAT)	Robert Pezard (France)	Formation professionnelle dans le domaine des télécommunications	3.9.1962
Ceylan (PEAT)	Frederick R. Bradburn (Royaume-Uni)	Exploitation des télécommunications et tarifs	20.5.1962-19.12.1962
	Eric Davis (Royaume-Uni)	Réseaux de télécommunications	7.1.1962-6.7.1962
	Keith A. Hannant (Royaume-Uni)	Centraux téléphoniques	7.1.1962-6.7.1962
Chili (PEAT)	Zygmunt Rafalowicz (Pologne)	Conseiller pour les télécommunications	18.5.1962

Pays ou région d'affectation	Nom et nationalité	Spécialité	Dates de début et de fin de la mission
Chine (Fonds spécial)	Dean N. Arden (Etats-Unis d'Amérique)	Calculatrices	16.9.1962
	G. Conrad Dalman (Etats-Unis d'Amérique)	Physique et électronique	21.8.1962
	Henry S. McGaughan (Etats-Unis d'Amérique)	Electronique et télécommunications	21.8.1962
Dahomey (PEAT)	Jean Monfort (France)	Formation professionnelle dans le domaine des télécommunications	25.6.1962
Ethiopie (PEAT)	James G. Porter (Australie)	Instructeur, téléphonie, Institut éthiopien des télécommunications	26.10.1961-25.10.1962
	Kurt Scherrer (Suisse)	Instructeur, radio, Institut éthiopien des télécommunications	1.8.1959
	Thomas T.J.A. Watters (Royaume-Uni)	Téléphonie, Directeur de l'Institut éthiopien des télécommunications	26.8.1957
Gambie (PEAT)	John B. King (Royaume-Uni)	Trafic téléphonique	11.11.1962
Ghana (PEAT)	Alan J. H. Burton (Royaume-Uni)	Formation professionnelle dans le domaine des télécommunications	31.7.1961
	Oleg Alexandrovitch Konstantinov (U.R.S.S.)	Radiocommunications	26.6.1962
	O. H. Mohamed (Pakistan)	Télégraphie et téléphonie	18.6.1962
Guinée (PEAT)	Bozidar Jovanovič (Yougoslavie)	Radiocommunications	9.11.1961-8.11.1962

Pays ou région d'affectation	Nom et nationalité	Spécialité	Dates de début et de fin de la mission
Iran (PEAT)	Marcel V. Scoffier (France)	Communications par ondes métriques	1.1.1957
	Daniel Sutton (France)	Transmission par systèmes à courants porteurs	23.9.1962
Iraq (PEAT)	Bo E. T. Bergman (Suède)	Commutation téléphonique	24.2.1960
	Winston R. Prattley (Nouvelle-Zélande)	Systèmes à courants porteurs	8.5.1961
Liban (PEAT)	Fernand Arro (France)	Télégraphie et téléphonie (Organisation et gestion)	21.11.1961-20.5.1962
	Roger Cosnier (France)	Téléimprimeurs	27.6.1962-26.12.1962
Libye (PEAT)	Hubert G. Arthur (Nouvelle-Zélande)	Utilisation des fréquences	27.9.1962-26.12.1962
	Oeds van der Woude (Pays-Bas)	Elaboration de plans en téléphonie	4.12.1961-3.12.1962
(Fonds spécial)	Joseph M. F. Kennedy (Irlande)	Instructeur principal en télégraphie et téléphonie	2.12.1962
	Gordon S. Thomas (Royaume-Uni)	Radiocommunications, Directeur de l'Institut des télécommunications	10.5.1962
Madagascar (PEAT)	Louis Léon (France)	Formation de personnel dans le domaine des télécommunications	4.10.1962
Malaisie (Fédération de) (PEAT)	Dennis Breary (Royaume-Uni)	Conseiller pour les questions économiques	14.1.1962
	Colin W. C. Richards (Royaume-Uni)	Formation professionnelle dans le domaine des télécommunications	24.9.1961-23.9.1962
(Fonds spécial)	Colin W. C. Richards (Royaume-Uni)	Directeur du Projet de création du Centre de formation professionnelle	24.9.1962

Pays ou région d'affectation	Nom et nationalité	Spécialité	Dates de début et de fin de la mission
Maroc (PEAT)	Francis Zuber (Suisse)	Radiodiffusion	21.9.1961-30.6.1962
Nigéria (PEAT)	George E. K. Dixon (Australie)	Maintenance et exploitation des systèmes de télécommunications	3.7.1962
Paraguay (PEAT)	Edward J. Donohue (Royaume-Uni)	Télécommunications	23.9.1962
Rwanda et Burundi (PEAT)	Maxime Morand (Suisse)	Télécommunications	21.9.1962-20.12.1962
Soudan (PEAT)	Charles J. Hughes (Royaume-Uni)	Instructeur pour les radiocommunications	12.12.1960-31.12.1962
	P. S. M. Sundaram (Inde)	Instructeur pour les systèmes par courants porteurs	10.12.1960-9.12.1962
(Fonds spécial)	P. S. M. Sundaram (Inde)	Directeur du Projet	10.12.1962
République Arabe Syrienne (PEAT)	Narayanier Mahalingam (Inde)	Radio	14.10.1957-31.10.1962
République Arabe Unie (PEAT)	Ralph H. Franklin (Royaume-Uni)	Plans de transmission pour réseaux téléphoniques interurbains	2.12.1962
	Wolfgang E. F. Schaaf (Rép. Féd. d'Allemagne)	Plans de réseaux télégraphiques	1.7.1962
Togo (PEAT)	Henri Challet (Suisse)	Télécommunications	9.9.1962
Turquie (PEAT)	Lindsey L. Birch (Australie)	Transmission téléphonique et télégraphique	27.9.1962
	John M. Hobley (Australie)	Transmission téléphonique et télégraphique	27.9.1962
Vénézuela (PEAT)	Oeds van der Woude (Pays-Bas)	Réseaux téléphoniques	4.12.1962

Pays ou région d'affectation	Nom et nationalité	Spécialité	Dates de début et de fin de la mission
(Assistance fournie à titre onéreux)	Jean Deketh (Pays-Bas)	Radiocommunications	21.1.1959
	John Ferris (Australie)	Trafic téléphonique	27.5.1961-17.10.1962
	Jules Meulemans (Pays-Bas)	Commutation interurbaine et équipement de signalisation	3.3.1961-31.12.1962
Afrique (PEAT)	Wieslaw Fijalkowski (Pologne)	Télécommunications	3.7.1962
	Juan Hinrichsen (Chili)	Télécommunications	30.7.1962
Asie et Extrême-Orient (PEAT)	Thomas R. Clarkson (Nouvelle-Zélande)	Télécommunications	9.11.1961
	K. V. Pai (Inde)	Télécommunications	9.12.1961
Amérique Latine (PEAT)	José I. Caicoya de Rato (Espagne)	Télécommunications	28.4.1962
	Caesar Frank Fiore (Etats-Unis d'Amérique)	Télécommunications	25.3.1962

TABLEAU II

Bref Compte-Rendu des Missions Accomplies en 1962

Afghanistan

La mission de trois experts a été maintenue en 1962. M. H. Sauermilch (République Fédérale d'Allemagne), expert en chef, a donné des conseils sur les radiocommunications et M. B. Kupitz (République Fédérale d'Allemagne) a assisté le pays dans le domaine des techniques de transmission par fréquences porteuses. Le troisième expert, M. A. Andrieu (France), conseiller pour les questions d'exploitation radiotélégraphique, a terminé sa mission en septembre 1962. Les deux premiers experts poursuivront la leur en 1963.

Birmanie

M. C.M. Hall (Australie) a continué sa mission et donné des conseils sur la planification des stations d'émission et de réception de radiocommunications à ondes décamétriques, les voies d'acheminement par lignes à courants porteurs en fils nus et la maintenance des circuits radiotélégraphiques à ondes décamétriques.

Ceylan

Deux ingénieurs-experts, M. K.A. Hannant (Royaume-Uni)et M. E. Davis (Royaume-Uni) ont fait une étude générale des installations des télécommunications existant à Ceylan et formulé des recommandations pour l'amélioration à court terme de ce service ainsi que sa modernisation et son développement à long terme, selon un programme en plusieurs étapes.

En plus des recommandations techniques, M. F.R. Bradburn (Royaume-Uni) a établi une nouvelle structure du trafic téléphonique; il a aidé à réorganiser le service du trafic et formulé de nouvelles procédures d'exploitation. Il a également contribué à apporter diverses améliorations aux méthodes actuelles d'exploitation.

Chili

M. Z. Rafalowicz (Pologne) est allé au Chili à titre de conseiller pour la réorganisation des réseaux télégraphiques. A sa demande, quelques appareils de mesure ont été fournis à ce pays.

Chine

La mise en œuvre du projet du Fonds spécial au titre de l'Institut de formation professionnelle et de recherches pour les télécommunications et l'électronique à Taipeh a été accélérée au cours de l'année. M. G.C. Dalman (Etats-Unis d'Amérique), expert en physique et en électronique, M. H.S. McGaughan (Etats-Unis d'Amérique), expert en électronique et en télécommunications et M. D.N. Arden (Etats-Unis d'Amérique), spécialiste des calculatrices, ont été envoyés à Taipeh. Un équipement d'une valeur approximative de 80.000 dollars a également été fourni.

Dahomey

Un spécialiste de la formation professionnelle du personnel des télécommunications, M. J. Monfort (France), a commencé sa mission vers la fin juin. Il a aidé le pays à déterminer le cours de l'action qu'il a déjà entreprise dans le domaine de la formation professionnelle du personnel. Ce même expert effectuera également une courte mission en Côte d'Ivoire pour installer du matériel d'équipement fourni à ce pays.

Ethiopie

M. T.J.A. Watters (Royaume-Uni) a continué d'assurer la direction de l'Institut des Télécommunications d'Addis Ababa. Il a été assisté durant l'année de MM. K. Scherrer (Suisse) et J. Porter (Australie). M. Porter a terminé sa mission en octobre 1962 et a quitté le pays.

Gambie

Deux experts ont été priés d'étudier les problèmes des télécommunications dans le pays. L'un d'eux, M. J.B. King (Royaume-Uni), a commencé en novembre 1962 sa mission d'étude du réseau téléphonique. L'autre expert, chargé des liaisons sur ondes métriques, doit le rejoindre au début de 1963.

Ghana

M. A.J.H. Burton (Royaume-Uni) a continué au cours de l'année sa mission consistant à assister l'Administration en matière de formation professionnelle.

Deux autres experts, MM. O.H. Mohamed (Pakistan) et O.A. Konstantinov (U.R.S.S.) termineront en janvier 1963 une courte mission de sept mois dans le pays pour étudier, à l'échelle nationale, des plans de développement des réseaux téléphonique et de radiocommunication.

Guinée

M. B. Jovanovič (Yougoslavie), envoyé en Guinée en 1961, a terminé sa mission en novembre 1962. Il a conseillé le Gouvernement sur l'organisation des services de radiocommunications et la formation de radiotechniciens.

Iran

M. M.V. Scoffier (France) a continué sa mission de conseiller à titre général pour les plans de développement des télécommunications.

M. D. Sutton (France) a commencé en novembre 1962 une mission d'un an portant sur la planification, l'installation et la maintenance de l'équipement à courants porteurs et la formation du personnel local dans ce domaine.

Iraq

M. W. Prattley (Nouvelle-Zélande) et M. Bo Bergman (Suède) ont continué à assister l'Administration irakienne pour la planification et l'installation d'équipement à courants porteurs sur lignes en fils nus et sur secteur en diverses parties du pays. Il se sont également occupés d'établir les plans d'un réseau national unifié sur hyperfréquences pour assurer les services de télévision et de télécommunications dans l'ensemble du pays, de préparer un plan national de commutation et des programmes de formation professionnelle.

Liban

Un spécialiste de la maintenance des télécommunications, M. R. Cosnier (France), a terminé sa mission de six mois en décembre 1962.

M. F. Arro (France) a terminé en mai une mission de six mois au cours de laquelle il a aidé à la mise en service d'un nouveau service télex, en collaboration avec M. Lamazouade (France), expert « OPEX » (appartenant au personnel d'exploitation et d'exécution) en mission dans ce pays.

Libye

M. O. van der Woude (Pays-Bas), qui donnait des conseils sur les systèmes de câbles souterrains pour les centraux téléphoniques locaux en Libye, a terminé sa mission en décembre.

M. H.G. Arthur (Nouvelle-Zélande), qui avait effectué en 1960 une courte mission portant sur l'utilisation des fréquences radioélectriques, s'est de nouveau rendu dans ce pays pour une brève visite de trois mois afin de voir comment les recommandations faites par lui lors de sa précédente mission avaient été mises en œuvre et de conseiller l'Administration sur les mesures à prendre comme suite aux tâches accomplies.

Le projet du Fonds Spécial concernant la création d'une Ecole des radiocommunications et télécommunications à Tripoli a été entrepris en vue d'exécution au cours de l'année. M. G.S. Thomas (Royaume-Uni) a pris son poste de directeur du projet, instructeur en chef et principal de l'école. M. J.M.F. Kennedy (Irlande) l'a rejoint à titre d'assistant-instructeur en télégraphie et en téléphonie.

Madagascar

M. L. Léon (France) est parti à Madagascar vers la fin de l'année pour donner des conseils sur la formation du personnel et de la création d'une école professionnelle des télécommunications.

Fédération de Malaisie

M. C.W.C. Richards (Royaume-Uni) a poursuivi sa mission d'assistance à l'Administration locale pour l'élaboration des plans préliminaires concernant la création d'un Centre professionnel des télécommunications dans le cadre du projet du Fonds Spécial des Nations Unies. Il s'est informé du niveau actuel de l'instruction générale et technique du personnel local des télécommunications en vue de déterminer à quel stade devrait commencer l'enseignement du Centre professionnel, préparer les programmes et établir les listes de matériel d'instruction. Il a été nommé Directeur du Centre professionnel en septembre 1962, à l'expiration de son contrat avec le PEAT.

M. D. Breary (Royaume-Uni) a conseillé l'Administration sur les aspects économiques du développement de son réseau de télécommunications et l'organisation de ce dernier; il a aidé à organiser une Section de statistique et a revisé la structure des tarifs en vue de faciliter l'introduction de l'appel direct par l'abonné en exploitation interurbaine automatique.

Maroc

M. F. Zuber (Suisse) a terminé en juin 1962 sa mission auprès de la radiodiffusion marocaine, à laquelle il a donné des avis sur l'installation des studios de radiodiffusion dans les principales villes du pays.

Nigéria

Un spécialiste des réseaux téléphoniques, M. G.E.K. Dixon (Australie) a commencé sa mission en juillet 1962. Il lui a été demandé de conseiller l'Administration sur toutes les questions concernant l'exploitation et la maintenance des réseaux téléphoniques.

Paraguay

M. E.J. Donohue (Royaume-Uni) a été envoyé au Paraguay pour donner des conseils sur les réseaux de communication en fils nus. Il a pour tâche de terminer les travaux qui restaient à faire lorsque M. Sagrario Rocafort a terminé sa mission en 1961.

République Arabe Unie

Deux experts ont commencé leurs missions dans le pays. L'un d'eux, M. W. Schaaf (République Fédérale d'Allemagne), était un spécialiste des réseaux télégraphiques et l'autre, M. R.H. Franklin (Royaume-Uni), un expert des réseaux téléphoniques. Leurs missions continueront en 1963.

République Centrafricaine et Tchad

Ces deux Républiques ont passé un accord visant à établir un système unifié de formation du personnel des télécommunications et aux termes duquel il sera procédé à l'installation d'un Centre professionnel pour le personnel des télégraphes et téléphones en République Centrafricaine et d'un Centre professionnel pour les radiotechniciens dans la République du Tchad. M. R. Pezard (France) a été envoyé, en septembre 1962, pour coordonner la création de ces deux centres et aider les Gouvernements à les réaliser.

République du Rwanda et Royaume du Burundi

M. M. Morand (Suisse) a été envoyé dans ces deux pays pour une mission de trois mois en vue de procéder à une étude générale des installations de télécommunication existantes et de formuler des suggestions pour la création d'un service de télécommunications bien organisé.

Arabie Saoudite

M. Abdul Khaliq (Pakistan) a poursuivi en 1962 sa mission en Arabie Saoudite; elle consistait à s'occuper de la planification et de la maintenance des réseaux locaux, de la préparation des cours de formation du personnel technique et du personnel d'exploitation, de la gestion des magasins de matériel et de questions connexes.

Soudan

MM. P.S.M. Sundaram (Inde) et C.J. Hughes (Royaume-Uni), qui enseignaient à l'Institut des Télécommunications de Khartoum, ont poursuivi leur mission pendant l'année. A la fin de 1962, l'Institut des Télécommunications a été englobé dans un projet du Fonds Spécial pour la création d'un Centre des Télécommunications élargi et mieux équipé. M. P.S.M. Sundaram est devenu directeur du projet le 14 décembre 1962 et M. C.J. Hughes instructeur pour les radiocommunications, dans le cadre du projet à partir du 1er janvier 1963.

République Arabe Syrienne

M. N. Mahalingam (Inde) a terminé sa mission en octobre 1962. Au cours des dix derniers mois de son séjour, il a également enseigné à l'école de l'O.A.C.I. à Damas, assurant la formation du personnel technique local pour la maintenance de l'équipement de radiocommunication.

République du Togo

M. H. Challet (Suisse) a commencé en septembre une mission de quatre mois en vue d'étudier les réseaux de télécommunication du pays et de donner des conseils sur la formation du personnel technique.

Turquie

En septembre 1962, M. J.M. Hobley (Australie) et M. L.L. Birch (Australie) ont commencé une mission en Turquie. Ils prépareront les plans de transmission des réseaux téléphonique et télégraphique interurbains du pays et détermineront les emplacements et les spécifications générales des répéteurs transistorisés fonctionnant sans surveillance sur les lignes existantes et les lignes nouvelles, organiseront un laboratoire pour effectuer des essais de mesure de transmission et assureront la formation du personnel nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Vénézuéla

La mission d'assistance à titre onéreux, commencée en 1959, a été poursuivie en 1962 et était constituée par trois experts. M. J. Deketh (Pays-Bas) a donné des conseils sur les liaisons radioélectriques et les communications à grande distance; M. J. Ferris (Australie) sur les problèmes de trafic et M. J. Meulemans (Pays-Bas) sur les systèmes de commutation et de téléphonie locale. Les deux derniers ont terminé la première partie de leur mission vers la fin de l'année. En décembre, un autre expert, M. O. van der Woude (Pays-Bas) s'est joint à la mission pour donner des conseils relatifs aux systèmes de câbles souterrains pour les centraux téléphoniques locaux.

Projets régionaux

Région de la C.E.A.E.O.

Deux experts, M. T.R. Clarkson (Nouvelle-Zélande) et M. K.V. Pai (Inde) ont poursuivi leur tâche, prêté leur assistance sur les lieux même et donné leurs conseils aux Administrations de la région de la C.E.A.E.O. Comme au cours des années précédentes, ils ont travaillé en étroite collaboration avec la C.E.A.E.O. Ils ont également assisté, au cours de l'année, à un certain nombre de réunions convoquées par la C.E.A.E.O. portant sur les réseaux de télécommunications.

Afrique occidentale

M. W. Fijalkowski (Pologne) et M. Hinrichsen (Chili), tous deux en poste à Accra, ont procédé à une étude d'ensemble des problèmes de télécommunications d'un certain nombre de pays de l'Afrique Occidentale et ont donné des conseils sur place, dans la plupart des cas aux pays où il n'y avait pas d'expert de l'U.I.T.

Amérique latine

Deux experts, M. C.F. Fiore (Etats-Unis d'Amérique) et M. J.I. Caicoya de Rato (Espagne), ont été affectés à Mexico pour prêter assistance aux pays de la région des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. Ils ont procédé à des études d'ensemble dans plusieurs pays de la région, ont répondu maintes fois à l'appel de certains pays demandant leur assistance pour résoudre des problèmes déterminés et ont travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales qui, comme la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Banque Centrale de Costa Rica et la Banque Centrale d'Uruguay, apportent leur aide aux pays dans le domaine des télécommunications. Vers la fin de l'année, M. Fiore a été transféré à San José et M. Caicoya à Lima.

TABLEAU III

Personnes ayant bénéficié de bourses au titre du programme de coopération technique de l'U.I.T. pour 1962 et boursiers ayant commencé, poursuivi ou terminé leurs études en 1962

Pays d'origine	Noms	Année d'octroi de la bourse	Année(s) d'études	Pays hôte
Argentine	L. Cravino	1962	1963	Royaume-Uni
Cambodge	S. Sun	1962	1962/63/64	France
Cameroun	G. Onyie Bodo	1961	1962/63	France
	I. Bolloh	1961	1962/63	France
	E. Eyigla	1961	1962/63	France
	J.M. Messanga	1961	1962/63	France
	V. Ebouea Ngongui	1961	1962/63	France
République Centrafricaine	T. Sokony	1962	1961/62	France
Chine	S.C. Shih	1961	1963	Etats-Unis, Japon
Congo (Brazzaville)	J.P. Ayina Akilotan	1961	1961/62/63	France
	A. Bio	1961	1961/62/63	France
	J.A. Makosso	1961	1961/62	France
	A. Mampouya	1962	1962/63	France
	M. Mavounia	1962	1961/62	France
	J.P. Mouendengo	1961	1961/62/63	France
	J. Niangou	1962	1962	France
	R. Nganga	1962	1962	France
	D. Tsanghou	1962	1962	France
Corée	S.M. Bang	1961	1963	Etats-Unis
	H. Y. Hah	1961	1961/62	Royaume-Uni, Japon
	I. Y. Hwang	1962	1962	Japon, Chine, Malaya, Thaïlande
	Y. P. Kim	1962	1963	Japon
	S. C. Lee	1961	1961/62	Japon, Australie
	Y. R. Lee	1962	1962	Japon, Chine, Malaya, Thaïlande
Côte d'Ivoire	J. Abi Bogui	1961	1961/62	France
	L. G. Emolo	1962	1962/63	France
	G. Gnabrohu	1962	1962/63	France
	E. Konan Kouassi	1961	1961/62/63	France
	P. Kopoin Kimou	1961	1961/62	France
	K. Kouadja	1962	1962/63	France
	A. Nielbien	1961	1961/62/63	France

Pays d'origine	Noms	Année d'octroi de la bourse	Année(s) d'études	Pays hôte
Dahomey	E. Amoussou	1962	1962/63	France
	P. Amoussou	1962	1962/63	France
	J. Ahoudji Gbaguidi	1961	1962	France
	B. Agounkpe Loupeda	1961	1962/63	France
	O. Ouabi	1961	1962	France
	A. Sessou	1961	1962/63	France
Gabon	B. Engone	1962	1962/63	France
	S. Ewore	1961	1961/62/63	France
	G. Ntougou	1962	1962/63	France
	O. Ntutum	1961	1961/62	France
	A. Ougouamba	1961	1961/62	France
Guinée	J. B. Loua	1962	1962/63	Suisse, France
	A. Thiam	1962	1962/63	France
Haute-Volta	L. Bamba	1962	1962/63	France
	M. Kiemtore	1962	1962/63	France
	M. Kombassere	1962	1962/63	France
	S. Kone	1962	1962/63	France
	G. Ouedraogo	1962	1962/63	France
	Y. Tamboura	1962	1962/63	France
	C. Zoungrana	1962	1962/63	France
Inde	T. V. Srirangan	1961	1961/62	Royaume-Uni, France, Rép. Féd. d'Allemagne, Suisse
Iran	A. Roohi	1961	1961/62	Royaume-Uni
Israël	A. Bernthal	1961	1961/62	France, Italie
	A. Kantorowicz	1962	1962	Royaume-Uni, Suisse
	J. Lichtig	1962	1962	Suisse, Royaume-Uni
	Z. Reingold	1962	1963	Rép. Féd. d'Allemagne, Suisse, Autriche, Royaume-Uni
	A. Zmora	1961	1961/62	Suisse
	H. Wittkon	1962	1963	Royaume-Uni, Rép. Féd. d'Allemagne, Suisse
Japon	S. Miyajima	1961	1961/62	Etats-Unis, Royaume-Uni
	M. Kawai	1961	1962/63	Etats-Unis, Royaume-Uni
Jordanie	M. T. Arafat	1962	1963/64	U.I.T. et autres pays d'Europe
	M. Dabbas	1962	1963/64	
	K. Samawi	1961	1962/63	U.I.T., Royaume-Uni, Suisse
	H. N. Shaweesh	1961	1963	U.I.T.

Pays d'origine	Noms	Année d'octroi de la bourse	Année(s) d'études	Pays hôte
Kenya	B. K. Basalide	1962	1963	Royaume-Uni
	L. J. Etale	1962	1963	Royaume-Uni
	H. K. Hassani	1962	1963	Royaume-Uni
	M. Karago	1962	1963	Royaume-Uni
	D. W. Kiwanuka	1962	1963	Royaume-Uni
	H. A. Mnubi	1962	1963	Royaume-Uni
	N. J. Ngaruija	1962	1963	Royaume-Uni
	T. G. Nyunza	1962	1963	Royaume-Uni
	G. Rwakitarate	1962	1963	Royaume-Uni
	H. G. Tuja	1962	1963	Royaume-Uni
	M. F. Wasilwa	1962	1963	Royaume-Uni
	K. B. Zakayo	1962	1963	Royaume-Uni
Laos	M. Souvannavong	1962	1963	France
	P. Phoumisane	1962	1963/64/65	Suisse
Fédération de Malaisie	S. W. Mah	1961	1961/62	France
Mali	K. N'Diaye	1961	1962/63	France, Suisse
	S. Koné	1961	1962/63	Suisse, France
	N. Koné	1961	1962/63	France
	A. Koné	1961	1962/63	Suisse
Mexique	J. Castro Briones	1962	1963	R. F. d'Allemagne
	J. Galvan	1960	1962/63	Etats-Unis
	E. Herrera Pérez	1962	1962/63	Etats-Unis
	F. Lara	1961	1961/62	R. F. d'Allemagne
	P. Polina Orozco	1962	1962	R. F. d'Allemagne
Niger	A. Djibo	1961	1962	France
	D. Djibo	1961	1962	France
	A. Djingareye	1961	1962	France
	B. Gounaby	1961	1962	France
	M. Naino	1961	1962	France
	H. Oumarou	1961	1962	France
	M. Tchari	1961	1962	France
	E. Tegama	1961	1962	France
	G. Seybou	1961	1962	France
	A. Watta	1961	1962	France
Panama	F. A. Lamparero	1962	1963	Un ou plusieurs pays d'Europe
Philippines	A. Manto	1961	1962/63	Etats-Unis, Royaume-Uni, Japon

Pays d'origine	Noms	Année d'octroi de la bourse	Année(s) d'études	Pays hôte
Pologne	Z. Drozd	1961	1962	Suède, Belgique
	Z. Lorenc	1961	1962	Suède
	J. Trechcinski	1961	1962	Suède
	G. Wisniewski	1961	1963	Pays-Bas et un autre pays européen
Tunisie	R. Benioucef	1962	1962/63	Italie, France, Suisse
	S. Hamzaoui	1962	1962/63	Italie, France, Suisse
	M. Toumi	1960	1961/62	Suisse
	M. F. Zeglaoui	1960	1961/62	Suisse
Turquie	H. Calis	1962	1962	Pays-Bas
	M. Erkin	1962	1963	Royaume-Uni
	A. Kök	1962	1963	Royaume-Uni
	E. Vursavas	1962	1962/63	Suède
Yougoslavie	M. Brankovic	1962	1962	Suède, Danemark
	N. Graseski	1962	1962/63	Suisse, Rép. Féd. d'Allemagne
	T. Grgurevic	1962	1963	Royaume-Uni, Pays-Bas
	N. Holcer	1961	1961/62	Rép. Féd. d'Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni
	B. Jelic	1962	1963	Royaume-Uni
	M. Kreckovic	1962	1963	Royaume-Uni
	M. Kresic	1962	1962	Suisse, Italie
	P. Kovac	1962	1962	Rép. Féd. d'Allemagne
	T. Nikolowski	1961	1961/62	France

TABLEAU IV

Projets du Fonds Spécial qui ont été approuvés
Etat détaillé au 31 décembre 1962

Pays	Nom du projet	Durée du projet	Coût global			Détail de l'assistance fournie (Fonds spécial)				Observations
			Attribution du Fonds Spécial $	Contribution du Gouvernement $	Total $	Experts		Nombre d'années d'octroi de bourses individuelles	Valeur de l'équipement à fournir $	
						Nombre de postes	Nombre d'années de service d'experts			
Chine	Centre de recherches et de formation professionnelle en télécommunications et en électronique à Hsinchu	3 ans	296.100	278.000	574.100	3	7	—	150.000	
Libye	Ecole des Radiocommunications et Télécommunications à Tripoli	5½ ans	523.600	683.360	1.206.960	5	20	6	60.000	
Malaisie	Centre professionnel des Télécommunications à Kuala Lumpur	5 ans	896.100	2.259.600	3.155.700	6	26	6	300.000	
Philippines	Institut professionnel des Télécommunications à Manille	5 ans	968.600	611.900	1.580.500	8	28	6	300.000	
Iraq	Centre professionnel des Télécommunications à Bagdad	5 ans	909.700	2.065.000	2.974.700	8	26	6½	300.000	
Soudan	Centre professionnel des Postes et Télégraphes à Khartoum	5 ans	486.900	1.463.412	1.950.312	4	16	6½	100.000	
Corée	Centre professionnel des Télécommunications à Séoul .	5 ans	1.288.600	1.175.392	2.483.922	9	29	12⅔	450.000	
	Total		5.369.600	8.536.664	13.926.264	43	152	43⅔	1.660.000	

ANNEXE 7

SITUATION DES PRINCIPAUX DÉBITEURS DE L'UNION AU 31 DÉCEMBRE 1962

	Soldes dus au titre des arriérés francs suisses	Se rapportant aux années
Argentine (République)	1.038.702,10	1958/1961
Bolivie	655.347,60	1948/1961
Costa Rica	99.948,35	1957/1961
Cuba	742.322,03	1949/1961
Equateur	67.744,90	1957/1961
Haïti (République d')	79.013,10	1955/1961
Uruguay (République orientale de l')	104.206,69	1951/1961
	2.787.284,77	

ANNEXE 8

ORGANISATION DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DU C.C.I.R.

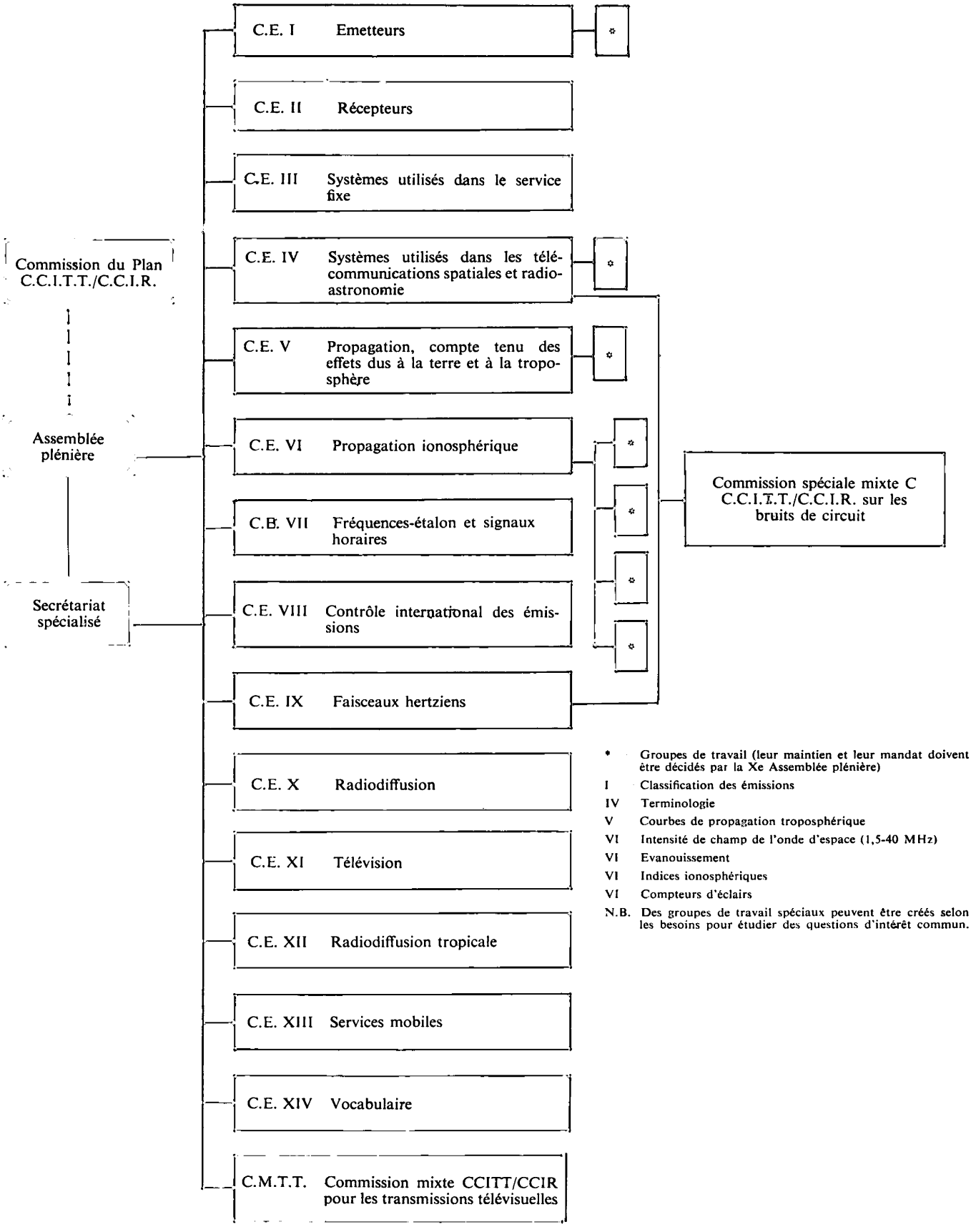

* Groupes de travail (leur maintien et leur mandat doivent être décidés par la Xe Assemblée plénière)

I Classification des émissions

IV Terminologie

V Courbes de propagation troposphérique

VI Intensité de champ de l'onde d'espace (1,5-40 MHz)

VI Evanouissement

VI Indices ionosphériques

VI Compteurs d'éclairs

N.B. Des groupes de travail spéciaux peuvent être créés selon les besoins pour étudier des questions d'intérêt commun.

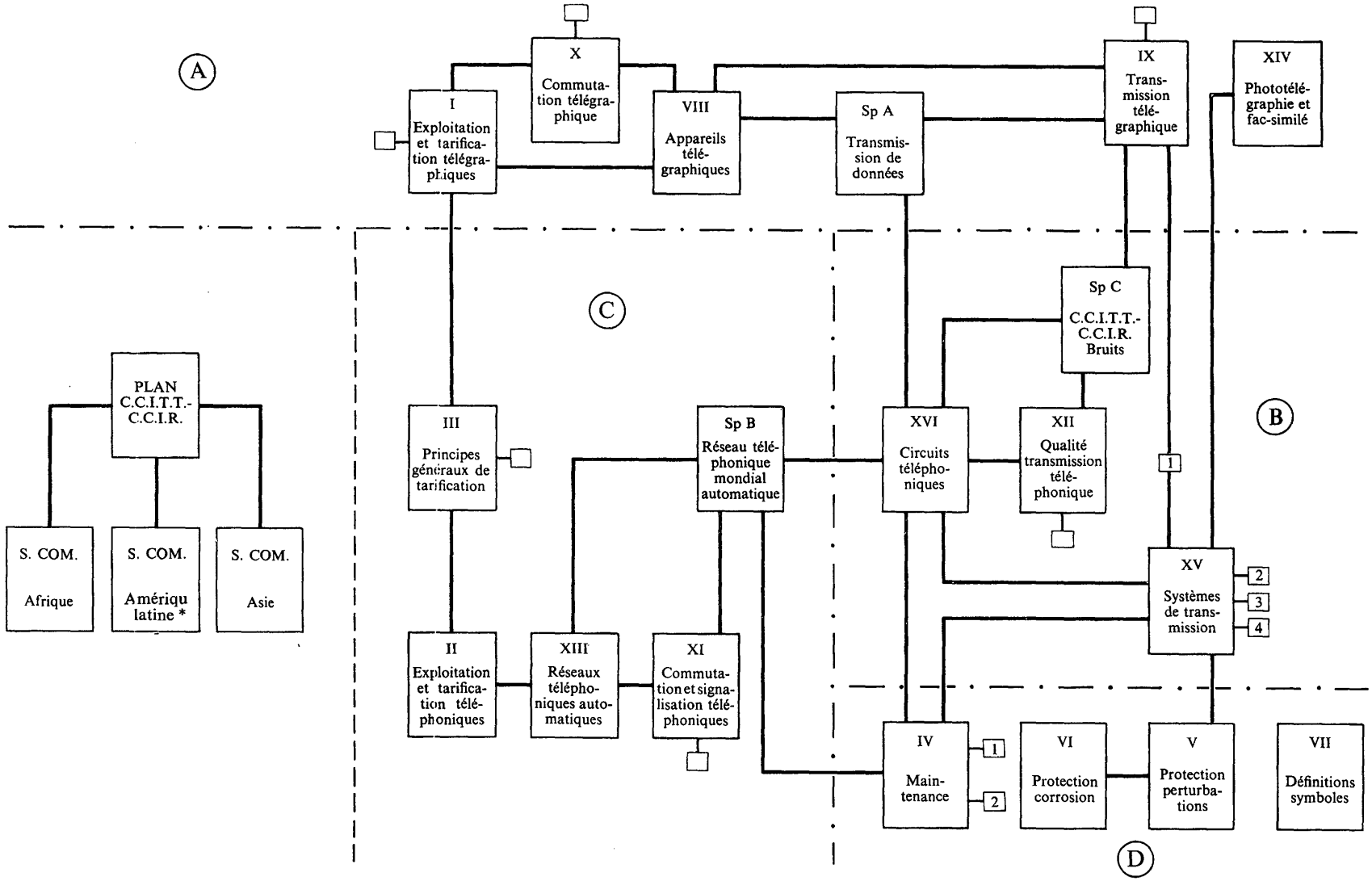

Ⓐ — Branche « Télégraphie et Transmission de données »
Ⓑ — Branche « Transmission et Laboratoire »
Ⓒ — Branche « Exploitation et Commutation téléphoniques — Plan »
Ⓓ — Branche « Protection et Maintenance — Moyens d'expression »

— — Principales liaisons d'activité entre Commissions d'études

* En outre la IIe Assemblée plénière du C.C.I.T.T. a créé à titre temporaire une Commission pour le réseau interaméricain en attendant que la Sous-Commission du Plan pour l'Amérique latine soit en mesure de s'acquitter pleinement de sa tâche,

Légende

☐ Principaux Groupes de travail suivant liste ci-dessous

C.E. I — Acheminement mondial télex et gentex
» III — Prix de revient
» IV — 1. Maintenance intercontinentale
» IV — 2. Appareils automatiques de mesure de transmission
» IX — Télégraphie synchrone
» X — Retransmission des messages
» XI — Réseaux automatiques nationaux
» XII — Résultats des essais du laboratoire
» XV — 1. Utilisation des lignes pour la télégraphie
» XV — 2. Systèmes à 12 MHz
» XV — 3. Paires coaxiales de petit calibre
» XV — 4. Systèmes à transistors sur paires symétriques

ANNEXE 10

LISTE DES DONS OFFERTS A L'UNION PAR LES ADMINISTRATIONS MEMBRES ET PAR L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Afghanistan	Un tapis et une table
Arabie Saoudite	(Eventuellement des cafetières en laiton, un soufflet et des tapis)
Australie	Mobilier d'une salle de commission
Autriche	Cinq canapés
Belgique	Une tapisserie
Bermudes	Marteau en cèdre
Birmanie	Mobilier
Canada	Mobilier pour la bibliothèque
Chine	Mobilier pour la bibliothèque
Chypre	Vase ancien
Congo (Brazzaville)	Versement en espèces
Congo (Léopoldville)	Panneau décoratif en bois
Corée	Une peinture
Côte d'Ivoire	Deux masques en bois sculptés
Danemark	Un buste
Espagne	Représentation de Don Quijote
Etats-Unis d'Amérique	(1) Meubles pour le bureau du Secrétaire général
Etats-Unis d'Amérique: (American Cable and Radio Corporation; American Telephone and Telegraph Company; General Telephone and Electronics Corporation; International Telephone and Telegraph Corporation; Press Wireless Incorporated; Radio Corporation of Puerto Rico; RCA Communications Incorporated; Tropical Radio Telegraph Company; Western Union Telegraph Company)	(2) Mobilier du salon de repos du personnel
Etats-Unis d'Amérique: (RCA)	(3) Appareil de TV et tourne-disque « haute fidélité »
Etats-Unis d'Amérique: (General Telephone and Electronics Corporation)	(4) Equipement de communication interne entre les bureaux
Etats-Unis d'Amérique: (Hallicrafters)	(5) Equipement d'une station d'amateur complète
Ethiopie	Un tapis, bouclier et lances
Finlande	Une tapisserie murale et verre décoratif
France	Un vase de Sèvres

Ghana	Une peinture murale
Guinée	Deux sculptures sur ivoire
Guyane britannique	Bois pour panneaux décoratifs
Honduras	Lithographie d'hommes illustres
Inde	Statue et écran
Indonésie	Gong
Iran	Tapis
Irlande	Deux peintures
Islande	(Eventuellement une peinture)
Israël	Vitrine contenant des objets de valeur archéologique
Italie	Marbre pour le hall d'entrée
Japon	Tapisseries
Jordanie	Statue et objets d'art
Kenya	Peinture
Liban	Tapis
Luxembourg	Eléphant en bronze
Malaisie	Boiseries décoratives pour la bibliothèque
Mali	Deux statuettes en bois
Maroc	Ameublement d'un salon
Mexique	Candélabres en argent
Monaco	Plantes exotiques
Nigéria	(Eventuellement de la poterie d'Abuja)
Norvège	Frise
Nouvelle-Zélande	Deux tables à dessus de marbre
Pakistan	Tapis (éventuellement, peinture)
Paraguay	Mobilier d'une salle de commission
Pays-Bas	Verre décoratif
Pays-Bas: (Philips)	Equipement d'interprétation simultanée (2 équipements)
Portugal	Tables pour la salle du Conseil
République Arabe Syrienne	Un produit syrien typique
République Arabe Unie	Cinq statues et un bas-relief
République fédérale d'Allemagne	Tapis et central téléphonique
Yougoslavie	Mobilier pour un bureau directorial
Royaume-Uni	Mobilier d'une salle de commission
République Sudafricaine	Une peinture
Suède	Paroi en verre décoratif
Suède (Ericsson Telephone Sales Corporation AB, Stockholm)	Un équipement d'appel de personnel
Suisse	Mobilier et décoration du Bar-Restaurant
Tchécoslovaquie	Ornement en verre décoratif
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord (Grenade)	Panneaux pour une salle de commission
	Versement en espèces
Tunisie	Deux tapis et trois peintures
U.R.S.S.	Statue
Canton de Genève	Un panneau de séparation en verre décoratif

IMPRIMÉ EN SUISSE